

BRUNEHAUT

Programme Communal de Développement Rural

Parties 1

Analyse des caractéristiques de la Commune

Spécificités, enjeux de développement, démarches entreprises

Avril 2016 – Mis à jour en avril 2018



Table des Matières

Table des illustrations.....	5
Préambule	7
1. Carte d'identité.....	9
1.1. Caractéristiques générales.....	9
1.2. Localisation générale : appartenances supra-territoriales	11
1.3. Bilan de l'Opération de Développement Rural	13
2. Principaux moyens humains et financiers mobilisables.....	17
2.1. Conseil communal	17
2.2. Structures consultatives	18
2.3. Organigramme des services communaux.....	18
2.4. Déclaration de politique générale 2012-2018.....	18
2.5. Plan de Cohésion Sociale	19
2.6. Outils d'information.....	20
2.7. Patrimoine public	20
2.8. Capacité financière	20
3. Milieu physique, milieu naturel, paysages.....	23
3.1. Caractéristiques générales du sous-sol et des sols	23
3.2. Relief et réseau hydrographique	25
3.3. Milieu naturel et paysages.....	28
3.4. Démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation	33
3.5. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	34
4. Structure du bâti	35
4.1. Occupation du sol de droit et de fait.....	35
4.2. Principales caractéristiques urbanistiques	42
4.3. Principales caractéristiques patrimoniales	43
4.4. Espaces publics structurants.....	45
4.5. Démarches de gestion du bâti et d'urbanisation	46
5. Caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives... 	48
5.1. Démographie	48
5.2. Ménages et noyaux familiaux	54
5.3. Revenus.....	55
5.4. Chômage	58
5.5. Actions en faveur des groupes les plus démunis	60
5.6. Estimation des besoins futurs de la population en terme d'équipements et de services.....	60

6. Logement.....	61
6.1. Principales caractéristiques.....	61
6.2. Politiques communales.....	64
7. Secteurs économiques significatifs.....	66
7.1. Economie locale	66
7.2. Agriculture.....	71
7.3. Producteurs locaux et circuits courts.....	73
7.4. Tourisme.....	74
8. Services et équipements collectifs.....	77
8.1. Services collectifs	77
8.2. Commerces et HORECA.....	78
8.3. Services aux personnes et services marchands	80
8.4. Enseignement.....	84
8.5. Activités socio-culturelles	87
8.6. Besoins et carences éventuelles	90
8.7. Stratégies et projets.....	91
9. Mobilité	92
9.1. Réseaux de déplacements	92
9.2. Démarches de gestion et stratégie.....	97
10. Gestion des ressources naturelles	98
10.1. Principales caractéristiques.....	98
10.2. Actions entreprises	99
11. Synthèse.....	102
11.1. Les éléments significatifs : grille AFOM selon l'auteur de projet.....	102
12. Annexes.....	107
12.1. Présentation de l'auteur de projet.....	107
12.2. Déclaration de politique générale 2012-2018.....	108
12.3. Capacité d'emprunt de la commune.....	115
12.4. Carte Numérique des Sols – Légende	121
12.5. Inventaire des arbres et haies remarquables	122

Table des illustrations

Figure 1 : Cartographie générale de Brunehaut (IGN, IDETA)	9
Figure 2 : Localisation générale (source : IDETA)	11
Figure 3 : Extrait de la Carte Géologique de Wallonie (S.P.W.)	23
Figure 4 : extrait de la Carte Numérique des Sols de Wallonie – Légende en annexe (S.P.W.)	24
Figure 5 : Altimétrie et réseau hydrographique (IDETA)	25
Figure 6 : extrait de l'aléa d'inondation et des zones de prises d'eau (S.P.W.)	27
Figure 7 : Milieu naturel, faune et flore (IDETA)	28
Figure 8 : Sites de Grand Intérêt Biologique (IDETA)	29
Figure 9 : Entités paysagères (Atlas des Paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut)	31
Figure 10 : Points de vue remarquables (Atlas des Paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut)	32
Figure 11 : Bords de route – fauchage tardif (S.P.W.)	34
Figure 12 : Carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens (Ferraris, 1777)	35
Figure 13 : Carte de Vandermaelen (1850)	36
Figure 14 : Principales catégories d'utilisation du sol (CPDT, 2008)	37
Figure 15 : Principales catégories d'occupation du sol à Brunehaut et en Wallonie (Cadastre 2004, CPDT)	39
Figure 16 : Plan de Secteur (S.P.W.)	40
Figure 17 : Ventilation des affectations du plan de Secteur (IDETA)	41
Figure 18 : Structure urbaine (IDETA)	42
Figure 19 : Patrimoine classé (S.P.W.)	44
Figure 20 : Outils d'aménagement locaux (S.P.W.)	46
Figure 21 : Evolution démographique 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistiques)	49
Figure 22 : Evolution démographique comparée 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistique)	49
Figure 23 : Evolution du solde naturel et du solde migratoire 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)	49
Figure 24 : Pyramide des âges de Brunehaut 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistique)	50
Figure 25 : Pyramide des âges de la Wallonie 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistique)	51
Figure 26 : Population étrangère 2015 (SPF Economie – DG Statistique)	51
Figure 27 : Répartition des habitants par village 2015 (Données communales)	52
Figure 28 : Evolution de la population par village 2006-2015 (Données communales)	52
Figure 29 : Densité de la population par secteur statistique 2011 (SPF Economie – DG Statistique)	53
Figure 30 : Taille des ménages comparée 2011 (Census 2011)	54
Figure 31 : Evolution comparée du revenu moyen par habitant 2002-2012 (SPF Economie – DG Statistique)	55
Figure 32 : Evolution comparée du revenu moyen par habitant 2002-2012 – 2002 = indice 100 (SPF Economie – DG Statistique)	55
Figure 33 : Répartition des déclarations par classes de revenus 2012 (SPF Economie – DG Statistique)	56
Figure 34 : Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un (E)RIS comparée (SPF Economie – DG Statistiques, SPP-IS, calcul IWEPS)	57
Figure 35 : Evolution comparée du taux de chômage 2005-2015 (ONEM)	58
Figure 36 : Répartition par groupes d'âge comparée des demandeurs d'emploi Sept. 2015 (FOREM)	59
Figure 37 : Répartition par durée de chômage des demandeurs d'emploi Sept. 2015 (FOREM)	59
Figure 38 : Evolution du nombre et du type de permis de bâtir autorisés 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)	61
Figure 39 : Evolution comparée du prix de vente moyen des maisons ordinaires 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)	62
Figure 40 : Evolution comparée du prix de vente moyen des maisons ordinaires 2004-2014 – Indice 100 = 2004 (SPF Economie – DG Statistique)	63
Figure 41 : Evolution comparée du prix des terrains à bâtir 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)	63
Figure 42 : Evolution comparée du prix des terrains à bâtir 2004-2014 – Indice 100 = 2004 (SPF Economie – DG Statistique)	64
Figure 43 : Répartition de l'emploi salarié par secteurs d'activité principaux (ONSS, décembre 2013)	67
Figure 44 : Répartition des emplois salariés par type (ONSS, données 2013)	67
Figure 45 : Répartition des travailleurs indépendants par secteur d'activité, 2014 (INASTI)	68
Figure 46 : Evolution du nombre d'indépendant par secteur d'activité (INASTI)	69

Figure 47 : Origines et destinations des travailleurs (Census 2011).....	70
Figure 48 : Principales spéculations comparées 2014 (SPF Economie – DG Statistiques)	71
Figure 49 : Principaux élevages comparés 2014 (SPF Economie – DG Statistiques).....	72
Figure 50 : Age du chef d'exploitation comparé 2010 (SPF Economie – DG Statistique)	73
Figure 51 : Hébergements touristiques et réseau point nœud vélo (IDETA)	75
Figure 52 : Commerces et HORECA (IDETA)	78
Figure 53 : Services de santé et accueil de l'enfance (IDETA).....	80
Figure 54 : Nombre de médecins pour 1.000 habitants (INAMI – Observatoire de la santé en Hainaut)	81
Figure 55 : Implantations scolaires et Centre de Lecture Publique (Données communales).....	85
Figure 56 : Evolution de la population scolaire communale, par niveau et implantation (Données communales) .	86
Figure 58 : Infrastructures d'accueil associatif (IDETA)	90
Figure 59 : Principaux réseaux de transport et itinéraires doux (IDETA – Données S.P.W.)	93
Figure 60 : Extrait de l'étude des impacts de la N507 (STRATEC, 1998)	94
Figure 61 : Evolution du nombre et de la gravité des accidents de la route avec blessés (SPF Economie – DG Statistiques).....	95
Figure 62 : Principaux réseaux de transport collectif (IDETA – Données S.P.W., TEC).....	96
Figure 63 : Evolution comparée de la consommation moyenne en eau par habitant 2006-2012 (SWDE)	98
Figure 64 : Evolution comparée de la quantité de déchets collectés en porte-à-porte (S.P.W., DGO3).....	99

Préambule

Extrait du Décret relatif au Développement Rural du 11 avril 2014 [M.B. du 02/06/2014, p. 42291]

« Une Opération de Développement Rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire. L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie se basent sur un diagnostic partagé (...) et s'inscrivent dans la démarche du développement durable.

(...)

En outre, simultanément à son Programme Communal de Développement Rural, la commune peut décider de procéder à l'élaboration d'un Agenda 21 local. Celui-ci se définit dans le cadre d'une élaboration conjointe à un Programme Communal de Développement Rural comme étant marqué entre autres par des efforts accrus en termes de concertation et d'implication tant des parties prenantes que des différentes départements de l'administration locale, d'évaluation des impacts et de maîtrise de l'empreinte écologique. Dans ce cas, le Programme Communal de Développement Rural et l'Agenda 21 local font l'objet d'un seul et même document. »

Le Conseil Communal du 16/04/2012 a décidé de réviser son Programme Communal de Développement Rural. Il a en outre souhaité l'inscrire dans une démarche durable en y adjoignant un Agenda 21 local.

Dans la cadre de cette première partie consacrée à l'analyse des caractéristiques de la commune, la situation locale est comparée aux territoires de références que sont l'arrondissement de Tournai, la Wallonie picarde et la Wallonie, en fonction des niveaux d'agrégation de données disponibles. Ponctuellement, Brunehaut est comparé à Celles. Les dernières données statistiques disponibles ont été exploitées pour les différentes thématiques en veillant, dans la mesure du possible, à intégrer des données temporelles permettant de dégager les grandes tendances. Ce document est complété par des cartes thématiques dressées au 1/10.000^e (format A0), jointes à l'ensemble des documents.

Enfin, s'agissant d'une révision de PCDR, un bilan de l'opération de développement rural, menée depuis 1993, et des éléments d'analyse saillants sont intégrés dans le nouveau document afin de mettre en évidence les évolutions du territoire. Les références aux données statistiques issues des PCDR précédents sont intégrées sous la forme d'encarts « Dans le rétroviseur... » en introduction aux chapitres concernés, en fonction des sujets abordés à l'époque.

1. Carte d'identité

1.1. Caractéristiques générales

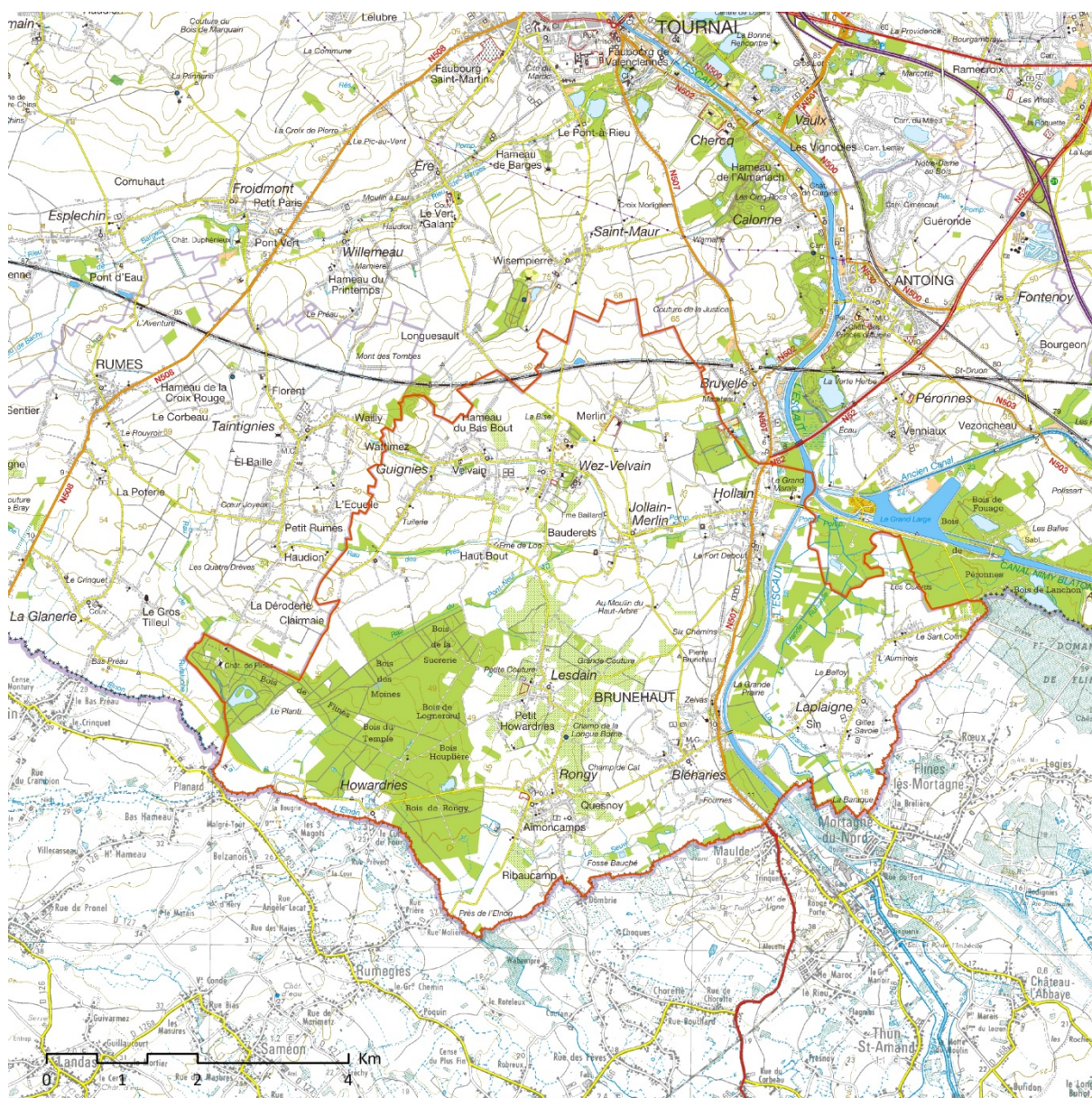


Figure 1 : Cartographie générale de Brunehaut (IGN, IDETA)

Brunehaut se situe au sud de la Wallonie picarde, à la frontière avec la France. Les pôles urbains les plus proches sont Tournai, Saint-Amand et la conurbation¹ lilloise. → Voir chapitre « Localisation générale : appartenances supra-territoriales », page 11 et suivantes

Brunehaut (Figure 1) est composé de 9 villages : Bléharies (1.242 habitants), Guignies (811 habitants), Hollain (1.304 habitants), Howardries (89 habitants), Jollain-Merlin (582 habitants), Laplaigne (1.347 habitants), Lesdain (486 habitants), Rongy (1.235 habitants) et Wez-Velvain (1.011 habitants).

¹ Une conurbation est un ensemble urbain constitué de plusieurs noyaux urbains dont les banlieues finissent par se rejoindre.

habitants). La croissance démographique de la commune est continue, principalement due à l'immigration mais également à la faveur d'un solde naturel souvent positif.

La plupart des indicateurs socio-économiques (revenus, chômage, revenus d'intégration sociale) sont plutôt favorables ou affichent des évolutions positives à Brunehaut. → Voir chapitre « Caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives », page 48 et suivantes

Commune du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, le milieu naturel de Brunehaut se caractérise principalement par deux zones boisées (le Bois d'Howardries et la plaine alluviale de l'Escaut, anciens marais asséchés par une peupleraie) ainsi que son plateau agricole. Ces deux zones, complétées et reliées par le réseau hydrographique local, sont d'importantes zones de développement écologique. Certains périmètres de la vallée de l'Escaut sont d'ailleurs classés Natura 2000 (« Vallée de l'Escaut en amont de Tournai ») : la coupure de Bléharies, les prés Monchelet et la coupure de Hollain. → Voir chapitre « Milieu physique, milieu naturel, paysages », page 23 et suivantes

Si chaque village a sa propre typologie d'urbanisation, on notera principalement la présence de continuums urbains (de Wez-Velvain aux confins de Guignies, entre Hollain et Jollain et entre Rongy et Lesdain) et les extensions linéaires des différents villages, notamment de Bléharies et Hollain le long de la RN507. → Voir chapitre « Structure du bâti », page 35 et suivantes

L'économie locale est caractérisée par la prédominance d'emplois dans le secteur tertiaire (fonctions publiques, services, commerces). Le secteur primaire (agriculture) est marqué par la spécificité horticole de la commune (pépinières et vergers marquent le paysage, l'économie et les festivités locales) tandis que le milieu agricole « traditionnel » montre les tendances conjoncturelles. Les artisans locaux sont très présents. → Voir chapitre « Secteurs économiques significatifs », page 66 et suivantes

En terme de mobilité, la vie brunehautoise est assez dépendante de la voiture dans la mesure où les pôles urbains sont distants mais sans être réellement loin : la N507 Tournai-Saint-Amand positionne la plupart des villages de l'entité à environ 15 minutes en voiture de ces deux pôles. Lille se situe à environ 30 minutes via le réseau autoroutier (E429 ou A23). Antoing se positionne comme un petit bourg qui exerce également une attractivité sur les villages de la commune.

Les transports collectifs sont peu performants. Néanmoins, l'aménagement récent de la Voie verte, la présence du RAVeL le long de l'Escaut et la mise en place du réseau points-nœuds offrent une visibilité et des infrastructures structurantes intéressantes pour les cyclistes. → Voir chapitre « Mobilité », page 92 et suivantes

L'empreinte environnementale est plutôt favorable à Brunehaut concernant la production de déchets et la consommation en eau. Par contre, l'absence de réseau de gaz de ville engendre une plus forte dépendance au mazout comme ressource énergétique. Depuis 2013, Brunehaut est signataire de la Convention des Maires pour une Energie Locale Durable et s'est engagée, via un plan d'action local. → Voir chapitre « Gestion des ressources naturelles », page 98 et suivantes.

1.2. Localisation générale : appartenances supra-territoriales

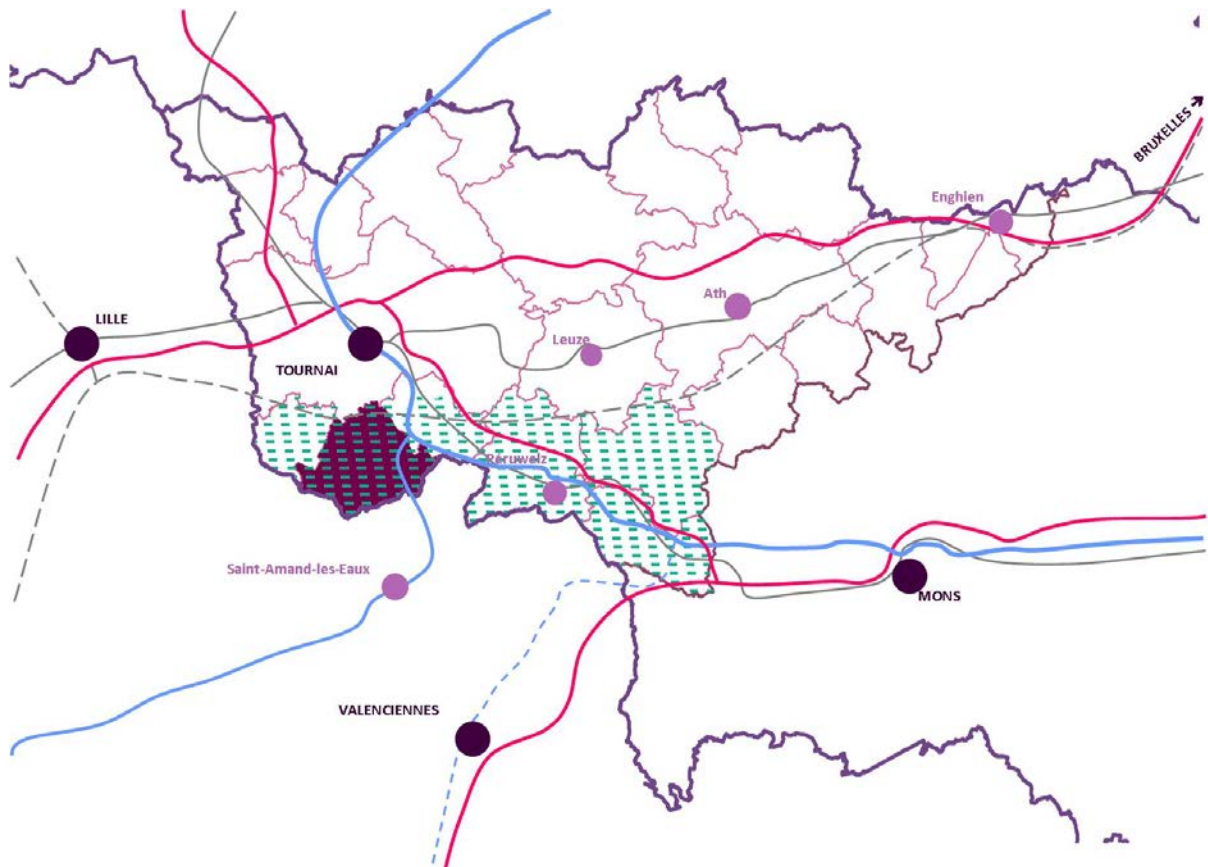


Figure 2 : Localisation générale (source : IDETA)

Brunehaut se situe au sud-ouest de la Wallonie picarde, à la limite avec la France. Les communes limitrophes sont du côté belge Antoing, Rumes et Tournai, du côté français Mouchin, Rumegies, Maulde, Mortagne et Flines-lès-Mortagne.

Brunehaut se situe au cœur de territoires et de bassins de vie imbriqués :

- **La Wallonie picarde** : à l'échelle du bassin de vie, le développement de la commune de Brunehaut est associé au Projet de Région de la Wallonie picarde adopté par le Conseil de développement de la Wallonie picarde en février 2008.
- **Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut** : les principaux domaines d'actions du Parc naturel, créé en 1996 (A.E.R.W. 13.06.1996), s'articulent autour de quatre thématiques :
 - o les ressources milieux naturels ;
 - o l'agri-environnement et le développement rural ;
 - o l'assistance architecturale et paysagère ;
 - o l'éducation au territoire et l'accueil du public.

Avec son homologue le Parc naturel régional Scarpe-Escaut côté français, il forme le Parc naturel Transfrontalier du Hainaut. Ils collaborent au quotidien.

Le **Groupe d'Action Locale des Plaines de l'Escaut**, dont la candidature a été retenu dans le cadre du programme européen LEADER 2015-2020, porte sur la création d'un *territoire rural d'innovation, initiateur d'un développement économique durable et porteur de dynamiques*. Les grands objectifs fixés sont :

- o la valorisation durable des ressources locales ;
- o la valorisation durable des patrimoines ;
- o le développement d'une identité rurale territoriale forte.

Dans ce cadre, sept projets sont proposés :

- o Des espaces verts à investir... différemment ;
- o Mobilité alternative : convivialité et réseau multimodal, une stratégie au service du citoyen
- o L'agriculture au service de l'intégration sociale et professionnelle
- o Nature et paysage au service de l'insertion socio-professionnelle
- o Un tourisme durable, reflet des ressources et des patrimoines du territoire
- o Des produits locaux accessibles pour tous
- o C'est qui mon village ?
- Le **Contrat de Rivière Escaut-Lys** : le Contrat de Rivière rassemble les gestionnaires et les usagers du réseau hydrographique autour d'un programme d'actions. Le Contrat Programme du CREL couvre la période 2014-2016 ; ses principaux champs d'actions sont :
 - o La lutte contre les atteintes et les nuisances liées aux cours d'eau ;
 - o L'amélioration de l'écologie des milieux naturels ;
 - o La redécouverte de la notion et du fonctionnement d'un cours d'eau ;
 - o La mise en œuvre des plans de gestion ;
 - o La concertation et les échanges transfrontaliers.
- L'**Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai** : la principale mission de ce Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) est de promouvoir et de soutenir une coopération transfrontalière efficace et cohérente au service du développement de son territoire.

Plusieurs villes périphériques exercent une attractivité sur les villages de Brunehaut :

- **Tournai** : capitale de la Wallonie picarde, Tournai est facilement accessible depuis Hollain (9km) et Bléharies (12km) pour les usagers motorisés et via la RN 507 et via le RAVeL pour la mobilité douce. La ville présente une offre attractive sur le plan commercial (centres commerciaux péri-urbains et commerces en centre-ville), professionnel (centre urbain et parcs d'activités), scolaire secondaire et supérieur (écoles et hautes écoles), culturel (Maison de la culture, cinéma, musées, etc.) et récréatif (équipements sportifs, HORECA, etc.).
- **Saint-Amand-les-Eaux** : cité thermale de la Communauté d'agglomération de la porte du Hainaut et du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la ville se situe à l'issue de la RN507. Elle est principalement attractive pour le sud de la Wallonie picarde sur le plan commercial (hyper-marchés français).
- **Antoing** : le petit bourg d'Antoing dispose d'une rue commerçante et d'équipements culturels et sportifs relativement attractifs pour les habitants de Brunehaut. Depuis peu, la Maison de l'Emploi y est également implantée. Ces prochaines années, le développement de l'éco-resort « Your Nature », aux abords du site du Grand Large de Péronnes, va renforcer l'offre et l'attractivité récréatives de la commune.
- **Lille** et sa conurbation : la métropole lilloise propose une très large offre commerciale et culturelle à proximité de l'est de la Wallonie picarde et facilement accessible en voiture ou en métro (à partir de la station '4 Cantons' à Villeneuve-d'Ascq).

1.3. Bilan de l'Opération de Développement Rural

1.3.1. Premier Programme Communal de Développement Rural – 1993-2001

Le premier Programme Communal de Développement Rural de Brunehaut a été validé par le Gouvernement wallon en novembre 1993.

Les éléments significatifs des statistiques de l'époque et du diagnostic sont repris sous la forme de focus « Dans de rétroviseur » au fil des chapitres de ce document. Les données injectées dans ces encarts sont fonction des thématiques abordées à l'époque. C'est pourquoi les deux années références (1993 et 2003) ne sont pas toujours présentes.

Les objectifs de 1993 s'appuient sur :

- 5 handicaps à réduire :
 - o La faiblesse du secteur économique
 - o Un parc résidentiel déficient
 - o La traversée par un axe routier important
 - o Un paysage bâti hétéroclite et banal
 - o Un équipement culturo-sportif insuffisant
- 4 atouts à exploiter :
 - o Une situation géographique particulièrement favorable
 - o Une image de marque embryonnaire
 - o L'insertion dans le Parc naturel transfrontalier
 - o Un paysage rural préservé

En découlent six objectifs déclinés en axes stratégiques :

1. Dynamiser et diversifier le tissu économique
 - o Favoriser l'essor du secteur de pointe que constitue l'horticulture
 - o Renforcer le secteur des P.M.E.
 - o Promouvoir les produits locaux
 - o Maintenir l'activité agricole
2. Jouer la carte du futur Parc naturel transfrontalier
 - o Créer deux points forts susceptibles de pallier l'absence de pôles de loisirs et de tourisme
 - o Prendre rang, dans le futur parc naturel, par des opérations ponctuelles d'ancrage
 - o S'intégrer dans le programme INTERREG
3. Pour un environnement amélioré
 - o Motiver et éduquer la génération montante
 - o Amorcer un réflexe de qualité par des actions ponctuelles exemplatives
 - o Résorber deux pollutions essentielles : l'eau et les déchets ménagers
4. Le village en tant que collectivité
 - o Fixer la population dans les villages en renforçant l'offre en logements
 - o Favoriser la vie associative des villages
 - o Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur village
5. Améliorer la sécurité des habitants
 - o Réduire l'impact négatif de la RN507
 - o Sécuriser la population scolaire
6. Informer-Associier-Animer
 - o Renforcer les équipements collectifs de base
 - o Encourager la création de structures porteuses
 - o Informer la population sur deux secteurs clés : la vie associative et le logement

Entre 1993 et 2003, 14 conventions ont pu être signées portant sur la mise en œuvre de 11 projets :

- L'aménagement du site des Six Chemins et des accès aux abords de la Pierre Brunehaut (en 3 phases) ;
- L'aménagement de la Place de Laplaigne (2 conventions) ;
- L'aménagement de la Place Verte de Hollain (subsides européens Objectif 1) ;
- L'aménagement du cœur de village de Guignies (2^e PCDR) ;
- L'aménagement des Maisons de village de Hollain, Guignies (+ création d'un logement), Bléharies ;
- L'aménagement de la Maison des Pépiniéristes à Lesdain (subsides européens Objectif 1) ;
- L'acquisition de la Maison de l'entité de Bléharies (DR) et aménagement de la Maison des Associations (subsides européens Phasing Out) ;
- L'aménagement des abords des écoles de Bléharies, Wez ;
- La construction de deux ateliers ruraux (subsides européens Objectif 1 et Phasing Out).

D'autres projets ont été menés via d'autres voies (fonds propres, S.P.W., autres) : la création d'une zone PME, la sécurisation de la RN507, la création de circuits touristiques, la valorisation des berges de l'Escaut, etc.

De nombreuses actions mobilisatrices ont été lancées en parallèle : un répertoire des associations, des campagnes de sensibilisation (environnement, énergie, déchets, etc.), le grenailage des chemins agricoles, l'édition de documents touristiques, l'élaboration d'un règlement d'utilisation des salles communales, l'opération « Commune fleurie », etc.

En 2003, la révision du PCDR dresse un bilan positif de la première Opération, celle-ci ayant réellement permis d'amorcer la redynamisation de l'économie locale, d'améliorer la sécurité routière, de soutenir les associations locales. Le rôle du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, alors récent, est également souligné dans l'émergence de l'image de marque de la commune et dans la préservation de ses paysages.

1.3.2. Deuxième Programme Communal de Développement Rural – 2003-2013

Le deuxième PCDR a été validé par le Gouvernement wallon en mars 2004.

Les éléments significatifs des statistiques de l'époque et du diagnostic sont repris sous la forme de focus au fil des chapitres de ce document.

Les atouts, les faiblesses et les enjeux identifiés au début des années 2000 sont :

- La continuité et la durabilité du développement rural :
 - o Pérenniser ce qui a été entrepris ;
 - o Développer coordonner, optimiser et valoriser les caractéristiques de Brunehaut ;
- Une position charnière à l'interface d'espaces multiples :
 - o Valoriser les caractéristiques locales ;
 - o Consolider et développer l'image de marque ;
 - o Améliorer son positionnement au sein des espaces supra-communaux (Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Tournaisis, métropole transfrontalière, etc.) ;
- Des paysages, un terroir :
 - o Améliorer le paysage bâti et conserver le paysage non-bâti ;
 - o Développer et promouvoir les produits locaux et les spécificités locales ;
 - o Développer un tourisme familial et proche de la nature, à l'image des valeurs de Brunehaut ;
 - o Préserver un environnement de qualité ;
- Une vie locale riche articulée autour d'activités économiques spécialisées :
 - o Optimiser et coordonner les services culturels et sportifs ;
 - o Pérenniser l'identité collective et la cohésion de la communauté locale ;
 - o Diversifier et renforcer le secteur des PME ;

- Lieu de passage, porte du Hainaut occidental :
 - o Optimiser la visibilité des PME et valoriser le potentiel d'accueil ;
 - o Développer et coordonner des services touristiques adaptés à la demande ;
 - o Optimiser et promouvoir une mobilité intégrée.

La stratégie du deuxième PCDR s'articule autour d'un slogan – « **Brunehaut... Encore mieux !** » - répartie dans 3 thèmes déclinés en objectifs :

- Se connaître (identité collective, communauté locale) :
 - o Renforcer l'identité collective et mobiliser les ressources identitaires :
 - Valoriser le patrimoine local
 - Soutenir l'ancrage local
 - o Entretenir la cohésion de la communauté locale et développer les réseaux d'échanges interpersonnels ainsi que les services à la population :
 - Accueillir les nouveaux habitants
 - Promouvoir l'utilisation par chacun des services offerts et soutenir la participation du plus grand nombre aux activités organisées
 - Rencontrer les besoins sociaux de chacun
 - Développer les modes d'implication de l'enfance et de la jeunesse dans la vie locale
 - Fédérer à partir de l'ASBL culturo-sportive
 - Améliorer l'offre en espaces publics destinés aux activités collectives
 - Optimiser la gestion des équipements collectifs
- S'y plaire (cadre de vie : milieu naturel, espaces collectifs, espaces bâtis) :
 - o Garantir la qualité du milieu naturel
 - Promouvoir un développement durable
 - Soutenir l'intégration des agriculteurs dans la dynamique de valorisation du paysage en tant qu'outil de travail
 - Assainir le réseau hydrographique
 - Elaborer des outils de valorisation du patrimoine tout en organisant sa préservation
 - o Renforcer la qualité des espaces collectifs
 - Garantir la sécurité de tous les usagers le long des voies de circulation automobile
 - Parfaire le réseau des espaces collectifs
 - Mettre en œuvre un réseau adapté aux différents usagers
 - o Développer l'attractivité de l'espace bâti
 - Optimiser le potentiel d'accueil d'habitants
 - Valoriser l'architecture locale
- S'ouvrir (dynamiques exogènes) :
 - o Développer le potentiel d'attractivité
 - S'appuyer sur la dynamique portée par les plans stratégiques de la Maison du Tourisme du Tournaisis et du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
 - Développer le réflexe « Produits locaux » auprès de la population locale
 - Préserver et diffuser l'image de marque spécifique de Brunehaut
 - Améliorer la capacité d'accueil de nouvelles PME.

Entre 2003 et 2013, 7 conventions ont pu être signées portant sur 6 projets:

- La construction d'une Maison de village à Laplaigne
- L'aménagement de l'ancienne ligne de chemin de fer L88 en voie verte (en deux phases)
- La requalification du cœur de village d'Howardries (en cours)
- L'aménagement d'une Maison de village à Wez (en cours)
- L'aménagement du Marais d'Espain (en cours)

- Requalification du cœur de village de Guignies

De nombreux projets ont été menés avec d'autres partenaires : sensibilisation aux déchets, au compostage et à l'énergie, accueil des nouveaux habitants et distribution d'un pack d'accueil, sensibilisation au réseau oro-hydrographique, création de la Maison de l'Emploi, le taxi social, la sécurisation des abords d'école, sécurisation de la RN507, plantation de haies, inventaire et valorisation des sentiers, etc.

Les actions mobilisatrices lancées durant la première opération ont été poursuivies et de nouvelles ont été lancées, notamment : le Conseil Communal des Enfants, le Service Communal du Logement, la communication via le bulletin communal, les actions du GT Tourisme (circuits touristiques thématiques, etc.), concours de commune fleurie (façades et jardins fleuris), etc.

Comme imaginé lors de son élaboration, les différents projets et actions du deuxième PCDR se sont inscrits dans la continuité du premier en soulignant l'identité et l'image locale, en favorisant les mobilités et la sécurité, en valorisant les paysages et le cadre de vie, en soutenant les dynamiques associatives.

La décennie écoulée a été riche de projets fondamentaux dans le développement et la qualité de vie de Brunehaut, contribuant à en faire une commune attractive.

2. Principaux moyens humains et financiers mobilisables

2.1. Conseil communal

Le Conseil communal de Brunehaut a été élu en 2012. Il est composé d'une majorité PS tandis que les conseillers de l'opposition sont rassemblés dans une liste IC (dont les membres sont apparentés soit au cdH, soit au MR) et d'une liste CEC dont le membre est apparenté au chH.

Conseil Communal 2012-2018	
Bourgmestre	
Pierre WACQUIER Bourgmestre	Finances, Police/Sécurité, Gestion du personnel, Cimetières, cultes, Coordination ATL, Communication
Echevins	
Daniel DETOURNAY 1 ^{er} Echevin	Travaux, développement rural, enseignement, sécurité routière
Pascal DETOURNAY 2 ^e Echevin	Urbanisme et aménagement du territoire, logement, voiries, patrimoine, environnement et énergies renouvelables, jumelage
Nadya HILALI 3 ^e Echevin	Etat civil et population, commerce, économie rurale, tourisme, produits locaux, associations patriotiques
Benjamin ROBETTE 4 ^e Echevin	Affaires sociales, aînés, personnes handicapées, jeunesse, culture, sport
Président du CPAS	
Marc HOUZE Président CPAS	Président de CPAS Santé Emploi
Conseillers communaux	
Daniel Schietse	Conseiller Communal
Cindy Quittelier	Conseillère Communale
Fabienne Dumazy	Conseillère Communale
Michel Urbain	Conseiller Communal
Philippe Vanuel	Conseiller Communal
Muriel Delcroix	Conseillère Communale
Pierre Legrain	Conseiller Communal
Christian De Ketele	Conseiller Communal
Yasmine Leseultre	Conseillère Communale
Daniel Bernard	Conseiller Communal
Maxime Schotte	Conseiller Communal
Alberte Vico	Conseillère Communale
François Lefebvre	Conseiller Communal
Ignazia Giardina	Conseillère Communale
Sandrine Buseyne	Conseillère Communale

Tableau 1 : Composition du Conseil Communal

Il existe 2 commissions communales consacrées aux finances et aux travaux.

2.2. Structures consultatives

Plusieurs conseils consultatifs permettent d'associer les citoyens à la gestion de la vie communale :

- Le Conseil consultatif des aînés : Initiation à Internet et aux nouvelles technologies, regroupement de personnes isolées,...
- La Commission consultative de la personne handicapée
- Le Conseil consultatif de l'Accueil Extra-Scolaire
- Le Conseil communal des Enfants
- La Commission Locale de Développement Rural

Le Collège complète ses échanges avec les habitants par des rencontres citoyennes organisées à intervalles réguliers dans chaque village.

2.3. Organigramme des services communaux

Sera ajouté dès réception

2.4. Déclaration de politique générale 2012-2018

Voir le document complet en annexe, page 108.

Lors de la mandature 2012-2018, le Conseil communal s'est fixé six grandes ambitions :

- Mettre l'homme et le citoyen au cœur des projets, via
 - o Le développement d'une offre en logements diversifiée : logements sociaux, logements moyens, réhabilitation, lutte contre l'insalubrité, partenariats avec la Société de Logements public et avec l'Agence Immobilière Sociale ;
 - o Le renforcement des services aux personnes handicapées ou plus démunies ;
 - o La prévention de la santé, notamment des personnes âgées, et la lutte contre la fracture numérique.
- Considérer le quotidien et la proximité comme des facteurs de bien-être collectif, via :
 - o Des travaux et aménagements publics ciblés : trottoirs, voiries, espaces de convivialité, entrées de village, etc. ;
 - o La sécurité des usagers doux (voie verte, sécurité routière) et la lutte contre la délinquance ;
 - o Le réseau des infrastructures de proximité créé avec les Maisons de village et avec la future Maison de village de Wez.
- Donner les moyens aux Brunehautois de grandir et de s'épanouir qualitativement, via :
 - o Un réseau d'infrastructures scolaires de qualité ;
 - o Des projets pédagogiques de qualité, y compris à dans l'Accueil Temps Libre ;
 - o L'accompagnement de la petite enfance et des enfants : loisirs adaptés, accueil de qualité, écoute du Conseil Communal des Enfants, encadrement des jeunes, collaboration avec les éducateurs de rue, etc.
- Faciliter l'ouverture aux autres, au travers des services et des activités proposés, via :
 - o La culture : ouverture numérique du Centre de Lecture Publique, partenariats supra-locaux, valorisation des artistes locaux, aménagement de la Stèle Brigade Piron ;
 - o Le sport : petites infrastructures sportives, animation et gestion du Brune'Hall via la Régie Communale Autonome, accompagnement des clubs locaux ;

- o Le développement de la citoyenneté et de la convivialité : soutien aux fêtes locales, encouragement à la participation citoyenne, création d'un Conseil Consultatif des Ados, intensification des jumelages.
- Rendre la commune attractive et moteur de développement, via :
 - o Une ruralité créatrice de richesse : création de Végétabilis, soutien à l'agriculture, valorisation des mesures agri-environnementales ;
 - o Le développement économique rural et commercial : création d'un pôle de loisirs et de promotion des produits locaux, soutien aux commerçants et entrepreneurs locaux, accès au numérique ;
 - o La valorisation touristique du territoire et du patrimoine : inventaire du petit patrimoine, circuits découverte.
- Construire aujourd'hui la commune de demain, via :
 - o La propreté publique : promotion du compostage, sensibilisation au tri (notamment lors des grandes manifestations), lutte contre les infractions environnementales ;
 - o L'écologie : sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, promotion du bâti durable, incitants financiers, implication dans des projets durables ;
 - o La mobilité douce : promotion, prêt de vélos.

2.5. Plan de Cohésion Sociale

Régi par les décrets du 6.11.2008, le Plan de Cohésion Sociale est un appel à projet lancé par la Wallonie auprès des communes afin de coordonner et de développer des initiatives locales visant à lutter contre la précarisation et l'exclusion sociale.

Le Plan de Cohésion Sociale de Brunehaut couvre la période 2014-2019. Il intègre différents types d'actions en matière de :

- Insertion socio-professionnelle : remobilisation vers l'emploi, aide pour le permis de conduire, prêt gratuit d'un véhicule (pour apprentissage), formation informatique, Maison des familles
- Logement : sensibilisation aux économies d'énergie (réunions type Tupperware®, journée de l'énergie), lutte contre l'insalubrité
- Santé : intégration de la personne handicapée (acquisition d'une joëlette et d'un fauteuil roulant), sensibilisation aux assuétudes, ateliers culinaires mensuels
- Liens sociaux : plateforme des associations, Eté solidaire (aide aux personnes âgées), création d'un Conseil des Ados, animations de quartier (Fête des Voisins), jardin communautaire à Wez encadré par un travailleur ALE, Espace Public Numérique à Lesdain, rencontres sur la parentalité pour les professionnels, ateliers parents-enfants (massage bébé, psychomotricité, lecture, balades portage), soutien scolaire, ateliers culturels (cours de guitare, ateliers d'improvisation) et stages sportifs, Carrefour des Générations et Journée de la Cohésion Sociale, après-midi des seniors, ateliers intergénérationnels (tricot, couture), recensement des ruisseaux avec le Cercle d'Histoire Locale et le Conseil des Enfants, transmission du patrimoine local (statue militaire à Rongy), rénovation de l'abri de Laplaigne (rassemblement des jeunes), action « Mon village, d'hier à aujourd'hui », collaboration avec le Centre Aurore Carlier (soins psychologiques).

Plusieurs nouvelles actions sont encore programmées jusque 2019 : la promotion du covoiturage, l'intégration des personnes souffrant d'un cancer (ateliers spécifiques), l'intégration d'équipements sportifs (type fitness) extérieurs et la création d'un espace de convivialité sur la place de Guignies, la création d'une plaine de jeux dans le parc communal à Bléharies, l'accompagnement d'un éco-jardin dans un projet d'ouverture au public (activités de quartier, intergénérationnel, culture), la création d'activités de quartier à Laplaigne, le développement de l'accueil des nouveaux habitants et de la Fête des Voisins, l'organisation du Printemps des Familles, l'organisation d'une balade vélo thématique.

Les éléments de diagnostic et les projets inclus dans le PCS ont été injectés dans les chapitres concernés, notamment « Actions en faveur des groupes les plus démunis » (page 60), « Services collectifs » (page 77) et « Activités socio-culturelles » (page 86).

2.6. Outils d'information

Afin d'assurer la communication vers ses citoyens, le Collège et l'Administration communale de Brunehaut exploitent le bulletin communal et le site Internet communal. Ces outils sont complétés par un agenda extra-scolaire et des toutes-boîtes au besoin.

Le site Internet, bien que graphiquement intéressant, permettant la commande de documents en ligne et le téléchargement de formulaires, et bien que régulièrement actualisé, présente une structure assez désordonnée compliquant les recherches d'information².

La commune organise chaque année une rencontre des nouveaux habitants qui permet à l'Autorité communale de présenter la commune et de fournir des informations quant aux services, aux activités et aux événements offerts à Brunehaut.

2.7. Patrimoine public

La carte annexe 1/10.000^{ème} « Patrimoine public » représente les propriétés publiques du territoire brunehautois de la Commune, du CPAS, des fabriques d'église et des domaines régional et de l'Etat.

2.8. Capacité financière

La note de politique communale 2013-2018 souligne la fragilité financière dans laquelle se trouve la commune, confrontée à des revenus plutôt faibles alors que les indicateurs socio-économiques évoluent plutôt favorablement (revenus, chômage). En dépit de cette situation, la commune souhaite garantir la qualité des services fournis aux citoyens, notamment en matière d'enseignement.

² Mise à jour 2018 : le site web communal a bénéficié d'un lifting en 2017.

2.8.1. Budget communal

Tableau de synthèse du service ordinaire, (classification économique)

Exercice budgétaire:		2016						
Année du dernier compte arrêté:		2014						
Modification no:								
DEPENSES ORDINAIRES								
Résultats des comptes d'exercice								
2009	2010	2011	2012	2013	2014	Budget initial N-1 réformé 2015	Budget initial 2016	Budget après dernière MB
Persone	1.895.176,27	2.023.544,93	2.232.249,52	2.476.557,20	2.541.449,65	2.663.297,15	3.099.472,90	3.201.972,58
Fonctionnement	1.093.083,90	999.935,51	1.089.216,54	1.115.503,76	1.206.173,77	1.199.390,15	1.569.170,66	1.557.198,58
Transferts	1.801.097,57	1.933.332,04	2.040.515,23	2.180.862,73	2.312.916,05	2.555.317,00	2.456.436,63	2.659.834,06
Dette	705.193,34	771.504,88	838.900,96	859.725,83	897.103,43	874.446,59	836.595,17	802.540,39
Prélèvements	-	-	30.000,00					140.307,41
Total (exercice propre)	5.494.551,08	5.728.317,36	6.230.882,25	6.632.849,52	6.957.642,90	7.292.450,89	7.961.675,36	8.361.853,02
Exercices antérieurs	157.839,66	403.964,65	562.360,30	511.418,76	650.301,51	873.358,10	5,00	26.476,53
Prélèvements	354.244,27	704.916,91	394.987,16	1.124.615,95	904.563,85	289.059,75	47.364,98	47.364,98
Total général	6.008.435,01	6.837.198,92	7.188.229,71	8.268.884,23	8.512.508,28	8.434.868,74	8.009.045,34	8.435.694,53
(*) : hors dépenses et recettes enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune								
RECETTES ORDINAIRES								
Résultats des comptes d'exercice								
2009	2010	2011	2012	2013	2014	Budget initial N-1 réformé 2015	Budget initial 2016	Budget après dernière MB
Prestation	205.051,13	213.505,91	395.755,77	409.855,57	342.207,05	318.396,65	331.731,02	320.962,93
Transferts (*)	5.761.855,26	6.110.627,44	6.482.828,13	6.440.347,99	6.417.595,84	7.324.852,35	7.879.340,30	8.396.712,81
Dette	146.272,49	123.973,73	132.390,78	131.026,22	114.424,03	123.023,22	143.364,00	126.630,82
Prélèvements	18.216,62	37.430,60	23.317,77	26.709,46	944,20			
Total (exercice propre)	6.131.395,50	6.485.537,68	7.014.292,45	7.007.939,24	6.875.171,12	7.766.272,22	8.354.435,32	8.844.306,56
Exercices antérieurs	917.677,16	1.593.070,74	1.916.647,18	2.392.601,24	1.868.367,07	1.141.545,34	47.955,06	297.435,76
Prélèvements	-	9.827,79				42.436,82		
Total général	7.049.072,66	8.088.436,21	8.930.939,63	9.400.540,48	8.743.538,19	8.950.254,38	8.402.390,38	9.141.742,32
Evolution des résultats								
Exercice propre	636.844	757.220	783.410	375.290	-	82.472	392.760	482.454
Global	1.042.638	1.251.237	1.742.710	1.131.856	231.030	515.386	393.345	706.048

Tableau 2 : Comptes et budgets communaux 2016 (Données communales)

2.8.2. Capacité d'emprunt

Voir annexe 3, page 115.

3. Milieu physique, milieu naturel, paysages³

3.1. Caractéristiques générales du sous-sol et des sols

3.1.1. Géologie

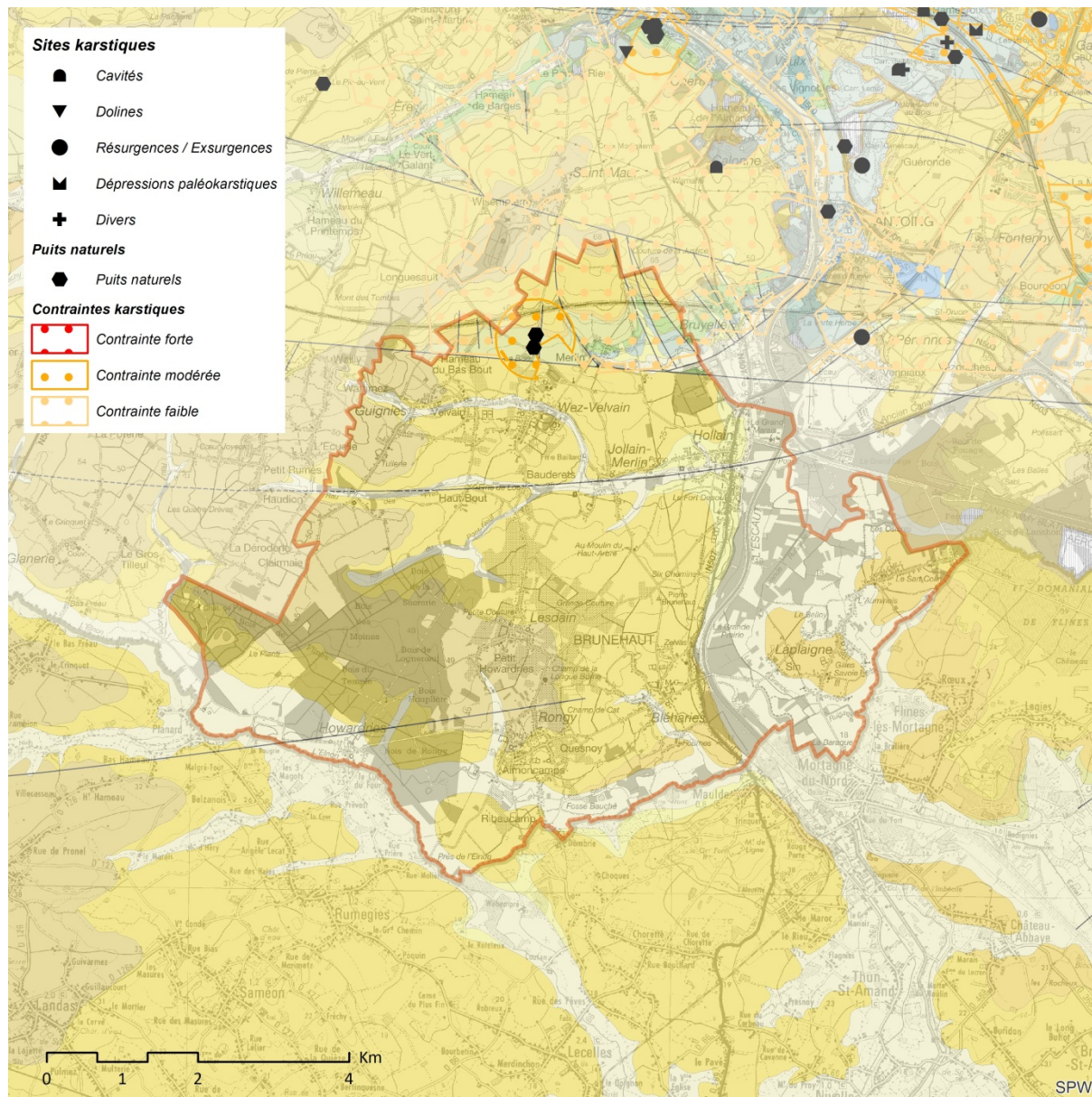


Figure 3 : Extrait de la Carte Géologique de Wallonie (S.P.W.)

La géologie de Brunehaut (Figure 3) détermine quatre territoires différents :

- En jaune pâle sur la Carte Géologique de Wallonie, le lit majeur de l'Escaut, qui présente une couche d'alluvions de plusieurs mètres d'épaisseur ;

³ Texte largement repris du PCDR 2 (2003), adapté ou mis à jour le cas échéant

- un ensemble comprenant Lesdain, le Bois des Moines et l'ouest de Guignies, de sous-sol tertiaire yprésien argileux gris foncé sous 1 à 5 mètres de limon argileux (en beige sur la carte) ;
- à l'extrême Nord, Merlin repose sur une assise primaire (étage tournaisien, assise de Hastière) faite de marnes du Crétacé supérieur, représentées en bleu pâle ;
- tout le reste de la commune (en jaune), de sous-sol tertiaire landénien, soit un sable vert fin et gris pâle glauconifère et un sable quartzeux avec grès, également sous un sol de limon argileux.

3.1.2. Pédologie

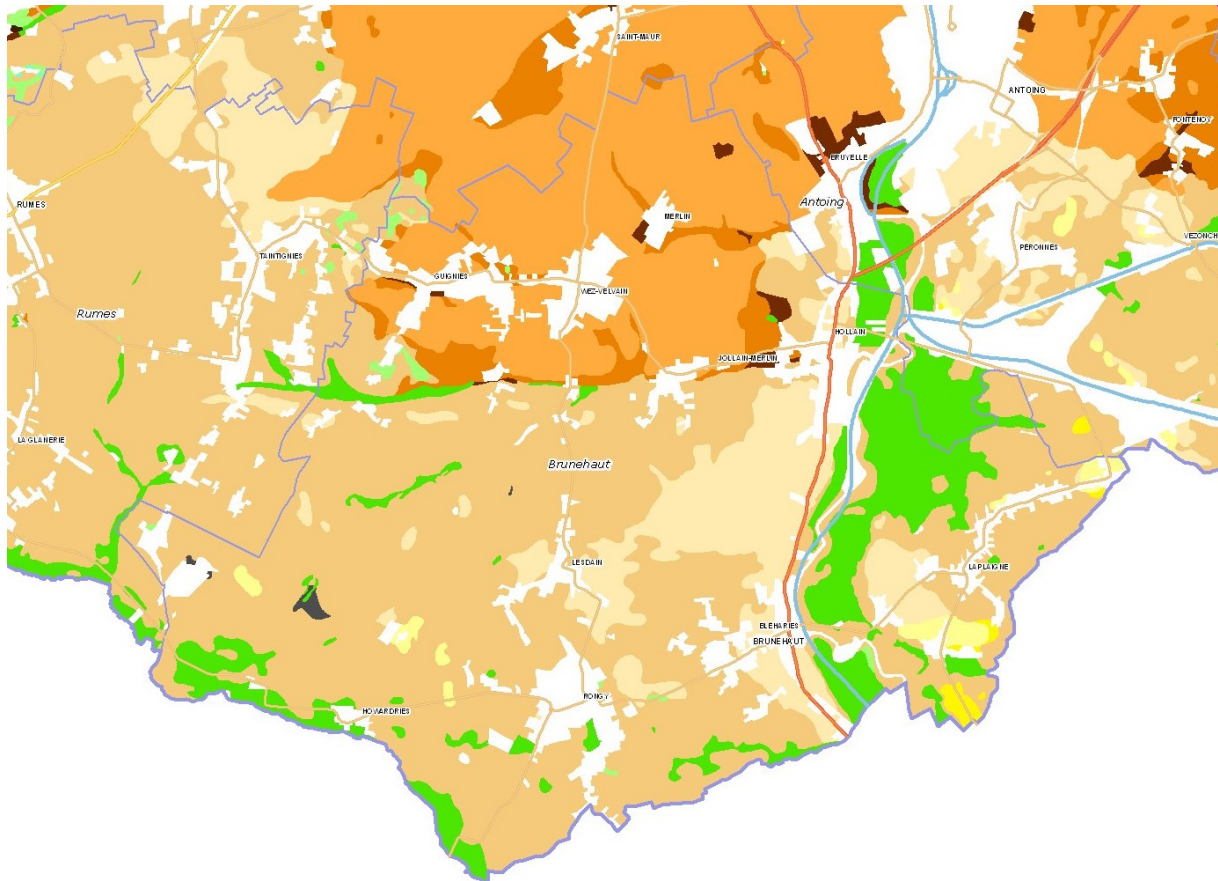


Figure 4 : extrait de la Carte Numérique des Sols de Wallonie – Légende en annexe (S.P.W.)

Les terres autour de Wez-Velvain, Guignies et Merlin sont limoneuses, très aptes à l'agriculture et considérées comme « assez aptes » à la construction. Autour de Rongy et Howardries, les étendues sont sablo-limoneuses sur sable ou argile ; elles sont considérées comme aptes pour l'agriculture et assez aptes à la construction. Les terres de Hollain, Bléharies, Lesdain, Jollain sont sablo-limoneuses ; elles sont très aptes à l'agriculture ainsi qu'à la construction sauf celles de Jollain qui sont assez aptes à la construction.

3.2. Relief et réseau hydrographique

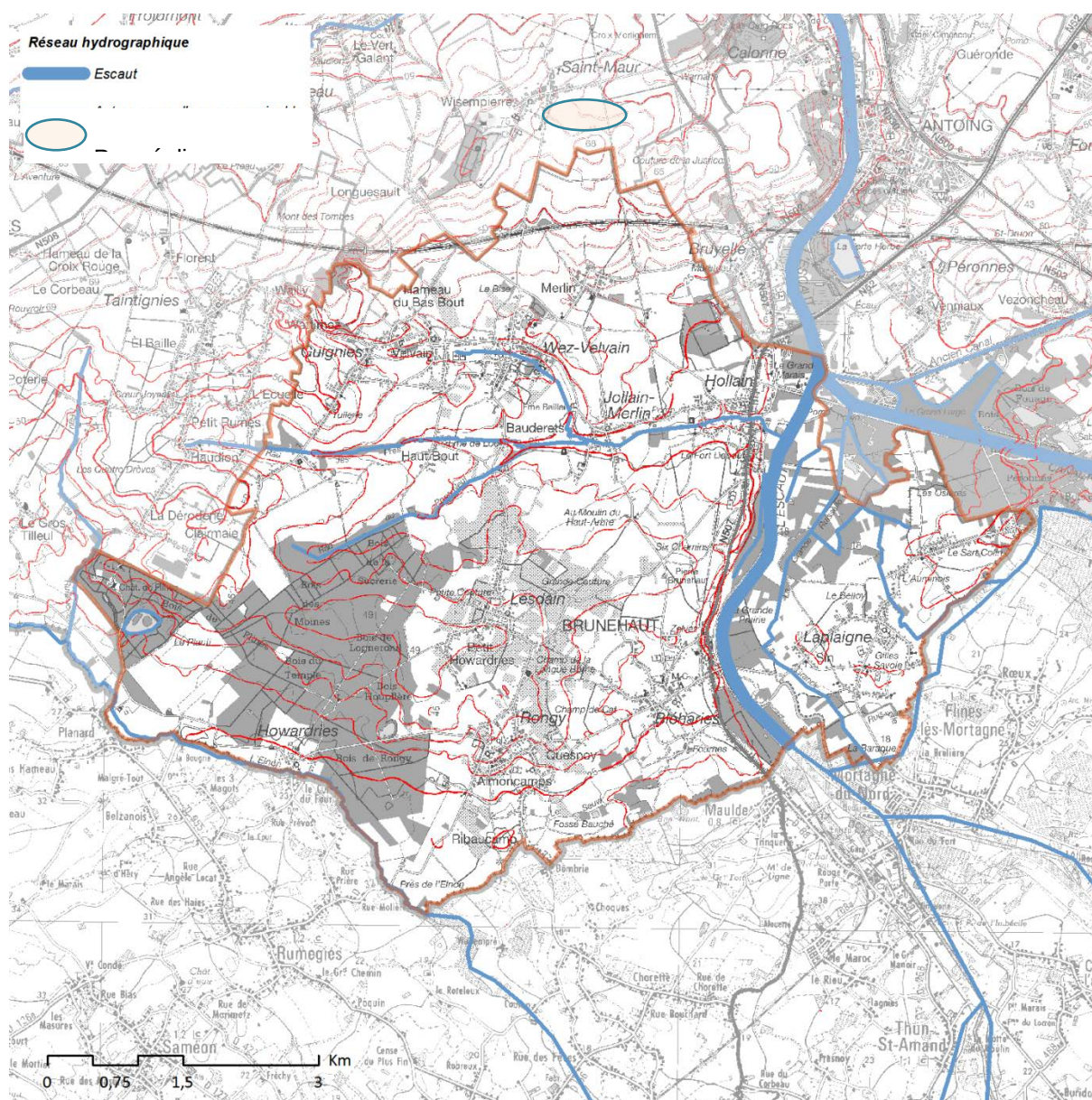


Figure 5 : Altimétrie et réseau hydrographique (IDETA)

Le relief de Brunehaut est structuré par l'Escaut qui le traverse du Sud vers le Nord (Figure 5). La vallée du fleuve se situe entre 15 et 17 mètres d'altitude.

Le point culminant du territoire affiche 60 mètres à l'extrême nord de la commune, au-delà de la Ligne à Grande Vitesse. Un parc éolien a d'ailleurs été installé sur le site, à cheval sur Saint-Maur (Tournai).

De manière globale, les pentes sont extrêmement douces : il s'agit d'un territoire de plaines ondulantes plus ou moins selon la rive du fleuve :

- L'est du territoire plafonne à 20 mètres d'altitude à peine (au niveau de Laplaigne) engendrant des terrains humides qui nécessitent un pompage et un drainage quotidien.
- L'ouest reste inférieur à 50 mètres, altitude atteinte entre Lesdain et le Bois de Howardries.

Le réseau hydrographique appartient au sous-bassin hydrographique « Escaut-Lys ». Le cours du fleuve a été lourdement rectifié afin de le rendre navigable pour des bateaux entre 1.500 et 3000 tonnes (classe Va). Il a été connecté au réseau hydrographique du bassin de la Haine via le Canal Nimy-Blaton-Péronnes à proximité de Hollain et Laplaigne. Dans le cadre du projet Seine-

Escaut, la mise à gabarit des ouvrages d'art et le curage de certains tronçons permettra d'augmenter significativement la capacité du fleuve. Les reliquats du cours naturel de l'Escaut et les zones humides adjacentes sont classés comme Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et les coupures de Hollain et de Bléharies sont quant à elles classées comme Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB) :

- La coupure de Hollain est propriété régionale et est gérée par le S.P.W.
- La coupure de Bléharies est propriété publique et est gérée par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

La wateringue de Hollain-Laplaigne couvre la rive droite de l'Escaut, autour de Laplaigne.

Les ruisseaux Elnon et Seuw matérialisent la frontière franco-belge et ont également été modifiés par l'Homme mais de manière plus modérée dans la mesure où il ne s'agit pas de voies navigables et où ils matérialisent la frontière franco-belge.

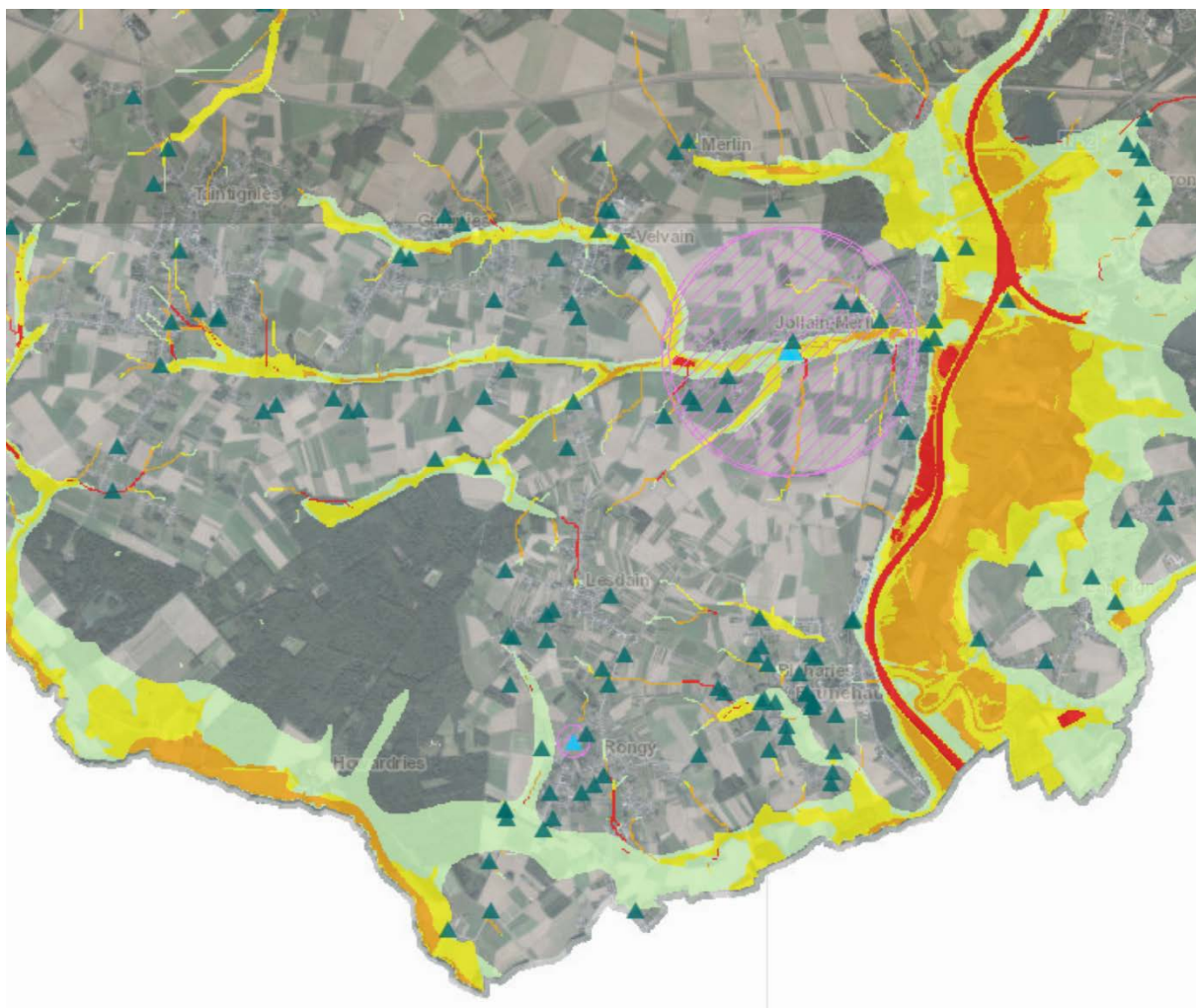
D'après les informations présentées dans le Contrat de Rivière, d'une manière globale, les eaux de surfaces de l'ensemble du sous-bassin sont de mauvaise qualité, principalement due aux rejets domestiques, industriels (récurrents ou accidentels), de quelques rejets agricoles et par l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des cours d'eau. Dans le cadre de son Contrat Programme 2017-2019, un état des lieux a été dressé. Pour Brunehaut, on y relève :

- La présence d'une quinzaine de rejets domestiques, de plusieurs dépôts illicites de déchets le long des cours d'eau ;
- Plusieurs problèmes d'érosion de berges, d'entraves à l'écoulement, d'ouvrages ou de protections de berges (tunage, gabion, mur) dégradés au niveau de l'Elnon, du Seuw et du ruisseau des Prés ;
- Cinq sites d'inondations ou de coulées de boues recensés ;
- De très nombreux foyers d'espèces invasives, particulièrement concentrés le long du réseau hydrographique (berce du Causase, renouée asiatique, buddléia, jussie, balsamine de l'Himalaya pour la flore ; pseudorasbowa et écrevisse américaine pour la faune aquatique) ;
- La qualité (relative) de la partie frontalière de l'Elnon.

L'aléa d'inondation (Figure 6) est particulièrement présent dans et à proximité du lit majeur de l'Escaut, dans la zone humide et plane de Laplaigne. Il est également présent le long de l'Elnon, en amont et à hauteur d'Howardries. On observe également un risque moyen le long du Ruisseau des Prés avec une zone de risque élevé à sa confluence avec le Ruisseau de la Place de Wé.

Deux prises d'eau localisées à Jollain-Merlin sont adjointes d'un périmètre de protection, en hachure rose sur la carte.

Les données ERRUISSOL, consultables sur le géoportail wallon « WalOnMap », montrent que le territoire de Brunehaut ne présente pas de risque d'érosion de ses sols par ruissellement.



Aléa d'inondation (Version 2016) - Série

Echelle supérieure à 1:25.000

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa élevé

Protection des captages - Série

Zones de prévention forfaitaires (II)

- Zone de prévention forfaitaire rapprochée (IIa)
- Zone de prévention forfaitaire éloignée (IIb)

Captages - Série

Captages en eaux souterraines

- ▲ Captages pour lesquels il existe une zone de prévention forfaitaire
- ▲ Captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention

Figure 6 : extrait de l'aléa d'inondation et des zones de prises d'eau (S.P.W.)

3.3. Milieu naturel et paysages

Dans le rétroviseur ...

En 1993 : le paysage est diversifié, c'est sa caractéristique et sa richesse. Il est préservé des grosses nuisances.

En 2003 : peu d'informations scientifiques sur la ZHIB 'coupure de Laplaigne', des aménagements ont été réalisés mais la zone reste discrète (pas de balisage ni de signalétique).

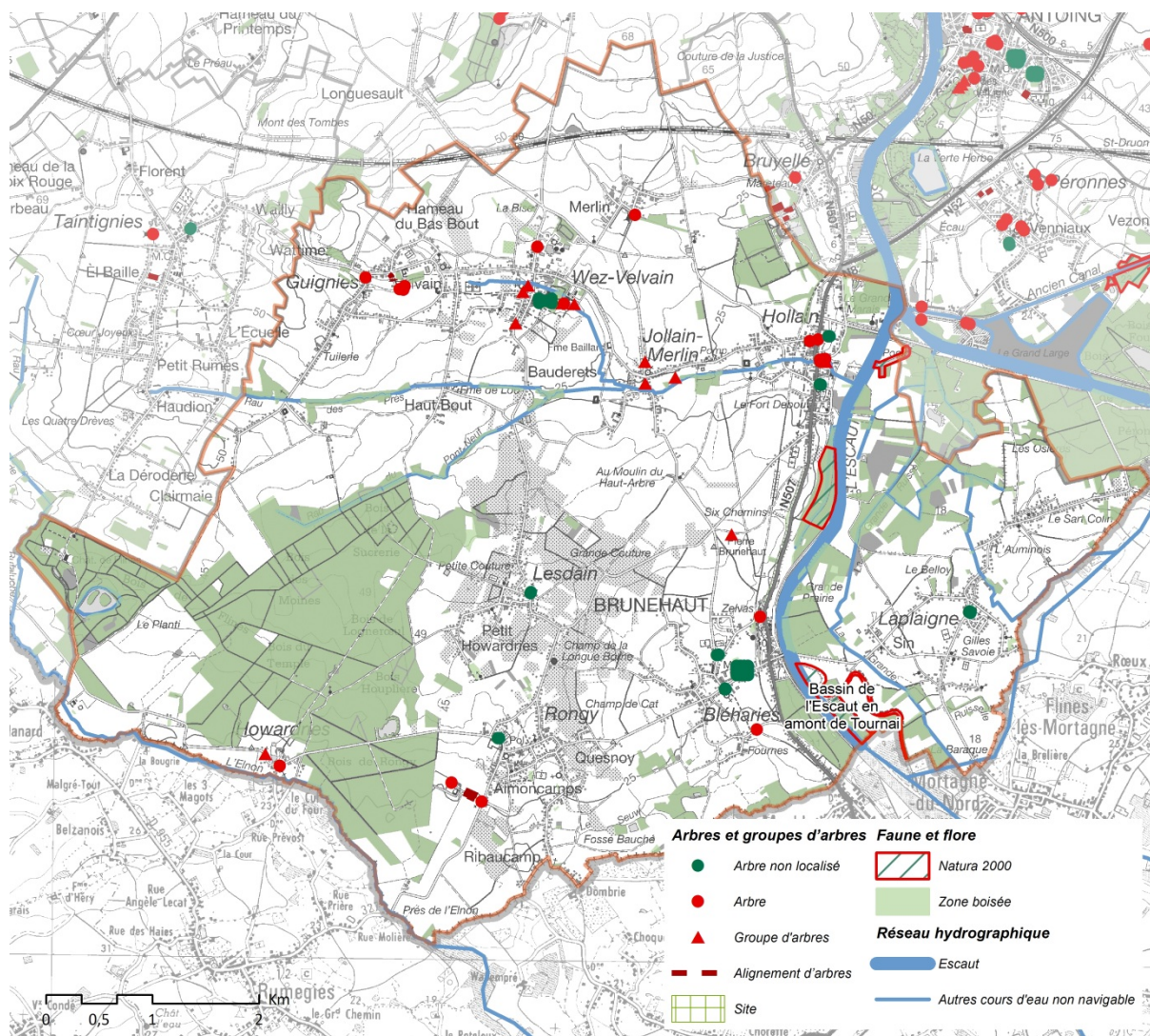


Figure 7 : Milieu naturel, faune et flore (IDETA)

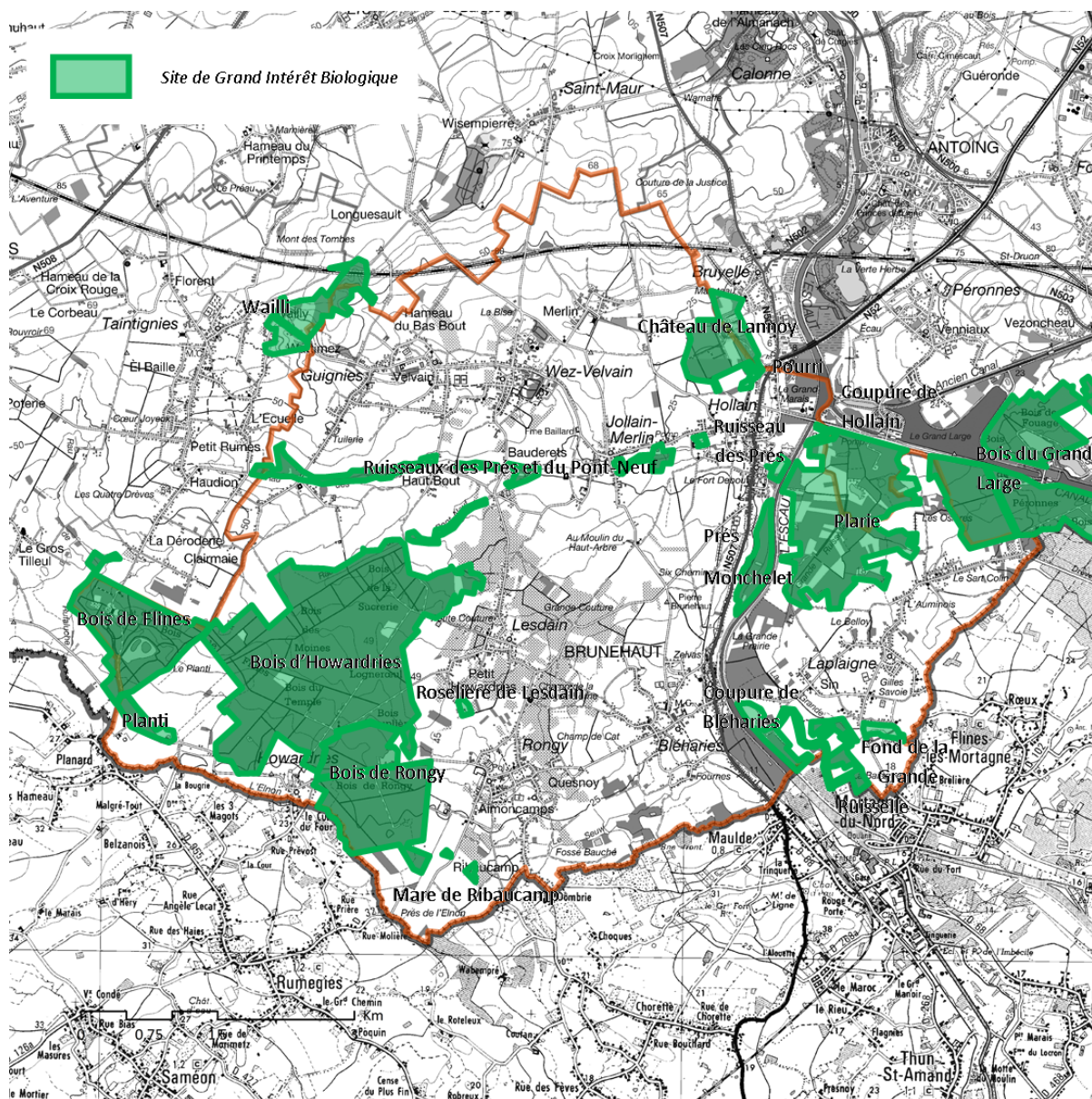


Figure 8 : Sites de Grand Intérêt Biologique (IDETA)

La diversité du sous-sol couplée à la présence d'une trame hydrologique bien présente offre à Brunehaut une richesse naturelle à souligner. Ainsi, 17 sites sont inventoriés dans les Sites de Grand Intérêt Biologique (Figure 8), pour un total de 906,67 hectares (soit 19,7% du territoire) :

- Le Bois de Howardries (410,49 ha)
- Le Bois de Rongy (133,83 ha)
- La Plarie (192,59 ha dont 125,55 sur Brunehaut)
- Le Bois de Flines (98,76 ha dont 93,92 ha sur Brunehaut)
- Le Château de Lannoy (49,69 ha dont 35,01 ha sur Brunehaut)
- Le Fond de la Grande Ruisselle (25 ha)
- Les Prés Monchelet (20,08 ha)
- Les Ruisseaux des Prés et du Pont Neuf (36,68 ha dont 18,23 ha sur Brunehaut)

- La coupure de Bléharies (15,70 ha) dont 15,64 ha en Zone Humide d'Intérêt Biologique, faisant partie de la zone Natura 2000 « Bassin de l'Escaut en amont de Tournai » (Figure 7). Le site appartient à la Wallonie et est gérée par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, notamment pour préserver son intérêt biologique (présence de groupements végétaux particuliers et du martin-pêcheur).
- Le Planti (8,73 ha) qui est géré par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- Wailli, en Guignies et Taintignies (43,19 ha dont 6,39 ha à Brunehaut)
- Le Bois du Grand Large (242,97 ha dont 5,91 ha sur Brunehaut)
- Le Pourri Camp (2,28 ha) dont les 1.300 m² de pâture sont gérés par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- Le Ruisseau des Prés (1,83 ha) est géré par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- La coupure de Hollain (2,50 ha dont 1,77 ha sur Brunehaut) dont 1,99 ha en Zone Humide d'Intérêt Biologique, faisant partie de la zone Natura 2000 « Bassin de l'Escaut en amont de Tournai ». Le site appartient à la Wallonie et est gérée par le S.P.W., notamment pour préserver son intérêt paysager
- La roselière de Lesdain (1,21 ha)
- La mare à l'ouest du lieu-dit 'Le Ribaucamp' (0,78 ha)

La coulée verte que constitue la voie verte entre Hollain et Bléharies présente également un potentiel écologique intéressant relevé par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

En 2011, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut a dressé un Atlas communal des paysages des six communes qui le composent. Cet outil rassemble les éléments forts et identitaires des paysages des Plaines de l'Escaut et formule des recommandations de préservation et de valorisation. L'analyse de terrain et cartographique du paysage est complétée par les éléments de cet Atlas.

Les paysages de Brunehaut sont principalement conditionnés par l'occupation du territoire du fait de son relief très peu accentué : les massifs boisés, les alignements d'arbres, les villages sont les principaux points d'appel visuel. Le cadre de vie est agréable, calme, végétal : du fait de l'absence de lignes de crêtes, il est délicat de définir des aires paysagères strictes. Dans l'Atlas des Paysages, deux bassins visuels sont identifiés (l'Escaut et l'Elnon) et six faciès paysagers (la plaine humide de l'Escaut, la campagne ouverte, les pépinières, la forêt d'Howardries, la vallée de l'Elnon et les bords du Seuw).

Les paysages de Brunehaut sont fortement structurés et thématiques (Figure 9) :

- La grande moitié ouest du territoire, à la morphologie d'un plateau, est dédiée à l'agriculture et ses spécialités locales que sont l'horticulture et l'arboriculture (pépinières, roseraies, fraisculture). La zone agricole de Lesdain, presque complètement couverte de pépinières, constitue une identité paysagère spécifique, d'ailleurs inscrite en Zone d'Intérêt Paysager au Plan de Secteur (voir page 47). Au sud de Rongy, ce sont les vergers qui prédominent. La Pierre Brunehaut, située au cœur de la plaine agricole à l'articulation avec les pépinières, constitue un point d'appel paysager et un point de vue privilégié sur la commune (voir paragraphe suivant) ; l'imposant et emblématique mégalithe a d'ailleurs pu faire l'objet d'aménagements de valorisation dans le cadre de l'opération de développement rural précédente.

L'Atlas des Paysages attribue cette partie de la commune à l'entité paysagère « Plateau de la Pévèle ».

- Deux zones boisées occupent ensemble le cinquième du territoire :
 - o Le Bois de Howardries, au sud-ouest, est formé par les bois de Rongy, de la Houplièrre, des Moines, du Temple et de Logneroeul. Il s'agit majoritairement de bois privés, composés de feuillus ;

- o L'ancienne zone de marais, le long de l'Escaut, a été arborée afin d'être asséchée. Il s'agit donc de peupleraies.

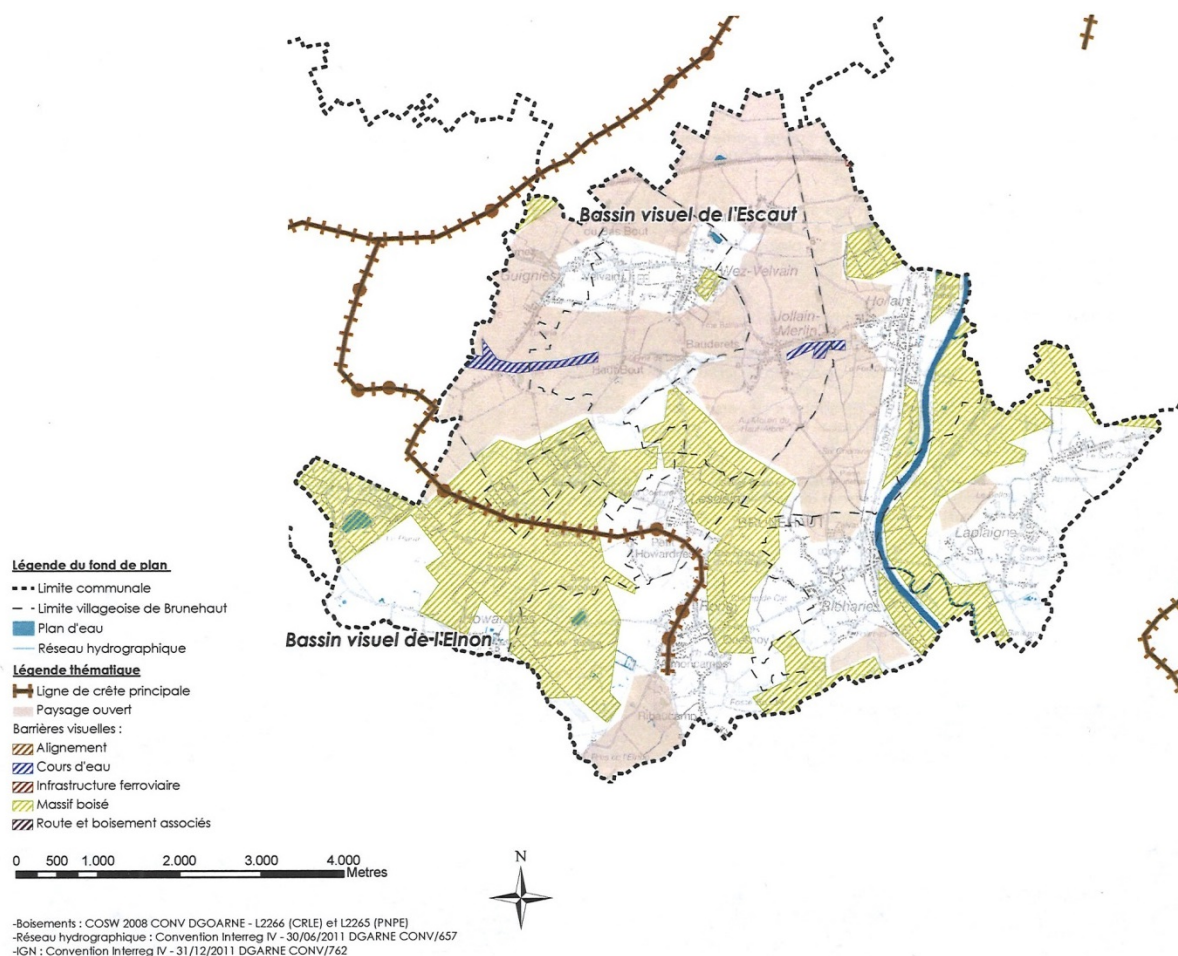


Figure 9 : Entités paysagères (Atlas des Paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut)

Ces deux espaces, en tant que zones de développement, structurent le réseau écologique local. Elles sont reliées entre elles via des zones de liaisons prenant appui sur le réseau hydrographique local situées entre Lesdain et Hollain (ruisseau des Prés) et au sud de Rongy (Elnon, Seuw).

L'Atlas des Paysages intègre le sud de la commune dans l'entité paysagère « Versant humide de la Pévèle » caractérisé par ses milieux humides et ses pâturages.

- La vallée de l'Escaut, avec ses méandres abandonnés (les « coupures » ou « noues ») et les zones humides hérités de son tracé naturel, constitue un couloir écologique important. Plusieurs périmètres sont inscrits au sein de la zone Nature 2000 « Bassin de l'Escaut en amont de Tournai » :
 - o La coupure de Bléharies, qui est d'ailleurs une zone centrale du réseau écologique ;
 - o Les Prés Monchelet ;
 - o La coupure de Hollain.

Six points de vue remarquables (Figure 10) sont identifiés dans l'Atlas à Brunehaut :

- Une vue sur Rongy depuis le chemin de Rumegies ;
- Une vue panoramique (à 360°) depuis la Pierre Brunehaut ;
- Depuis le lieu-dit « Champ de la long botte », une vue sur le clocher de Bléharies avec les pépinières en avant-plan ;
- Un paysage champêtre de Jollain-Merlin ;
- Depuis les hauteurs de Merlin :
 - o À partir de la rue du Grintier, une vue sur Bruyelle,
 - o Au nord de la LGV, une vue sur Bruyelle et Jollain-Merlin

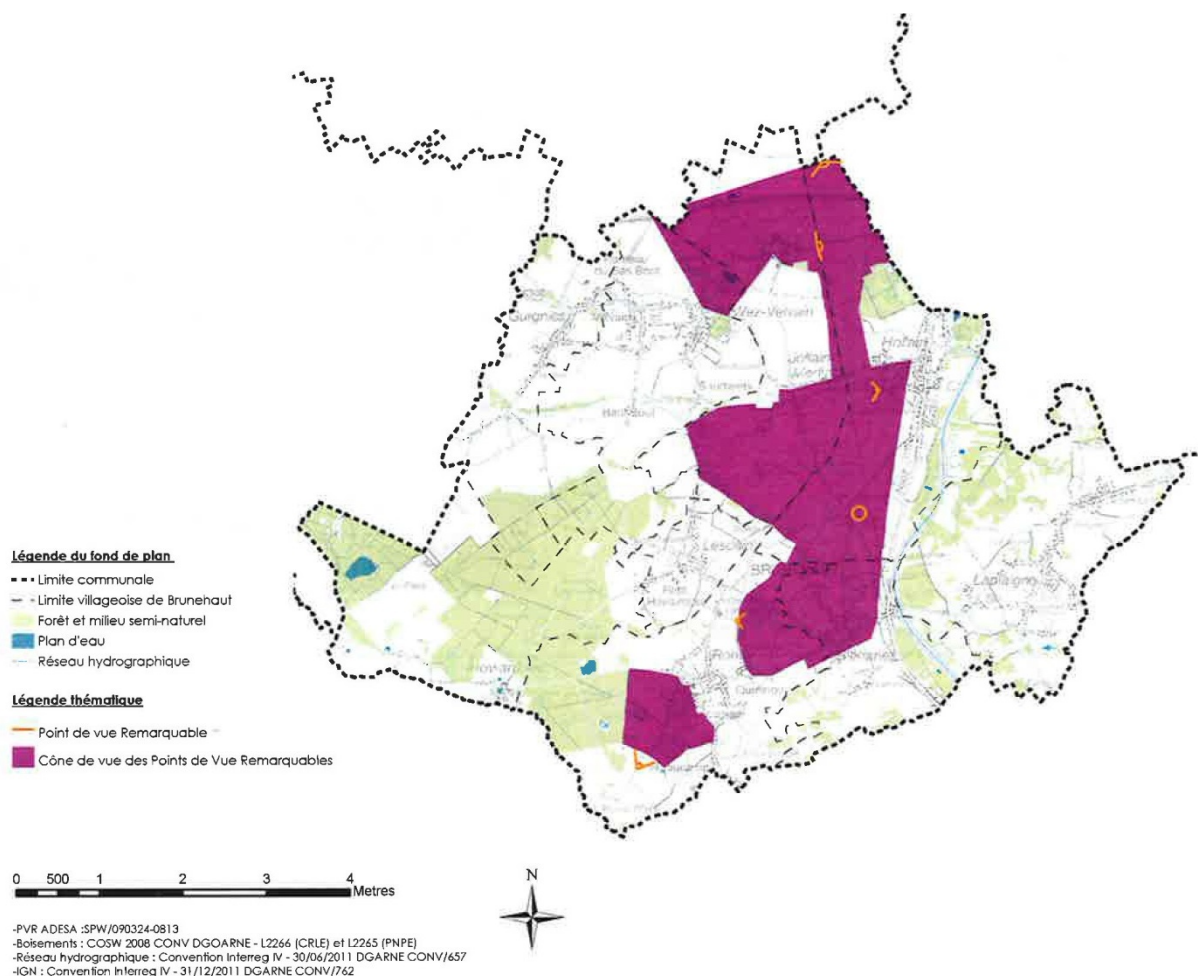


Figure 10 : Points de vue remarquables (Atlas des Paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut)

Le paysage de Brunehaut n'est que très faiblement impacté par les grandes infrastructures (transport, énergie) :

- La Ligne à Grande Vitesse, située à l'extrême nord du territoire et en déblai, n'impacte pas le paysage et se laisse oublier. Le champ éolien de Tournai-Antoing-Brunehaut (entre Saint-Maur et Merlin) est perceptible des principaux points de vue de la commune ;
- La RN507, quand elle n'est pas absorbée dans le couloir urbanisé de Hollain et Bléharies, effleure l'Escaut et ses alignements d'arbres. Elle impacte donc assez peu le paysage.

Le paysage de Brunehaut est ponctué par de nombreux arbres et haies remarquables (Figure 7), principalement au nord de l'entité, le long du Ruisseau des Prés. La liste complète est présentée en annexe (page 122).

La description de la structure du bâti (voir Structure du bâti, page 35) vient compléter l'analyse paysagère de Brunehaut. La liste des Périmètres d'Intérêt Paysager y est également intégrée.

3.4. Démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation

L'intégration de Brunehaut dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en 1996 (AERW 13.06.1996) démontre la volonté locale de valoriser les ressources locales, notamment les paysages, d'une part ; de préserver ses caractéristiques et de sensibiliser les habitants et des visiteurs d'autre part. A ce titre, des projets menés tels que l'Atlas des Paysages (largement exploité dans le présent rapport d'analyse), le réseau des Eco-Jardins, la gestion des coupures et toutes les autres actions menées par les équipes techniques du Parc naturel contribuent à valoriser et protéger les paysages brunehautois.

Concrètement, les équipes techniques du Parc mènent des projets :

- De restauration de sites Natura2000 et de Grand Intérêt Biologique.
- Le réseau des Eco-Jardins compte une dizaine de jardins à Brunehaut, dont un éco-jardin témoin à Laplaigne et un éco-jardinier relais.
- L'Observatoire de la biodiversité est une activité où les naturalistes (débutants ou confirmés) sont invités à participer et à inventorier des sites. Le bassin d'orage de Jollain, la Voie Verte sont des exemples de sites prospectés.
- L'organisation de l'opération « Sauvetage batraciens » en février-mars, à proximité de la coupure de Bléharies.
- L'organisation de l'opération « Vergers », notamment autour du verger conservatoire de Rongy

Le GAL des Plaines de l'Escaut, qui a reçu le soutien de la Wallonie et de l'Europe, va pouvoir se déployer dans les prochains mois. Quelques projets portent notamment sur la gestion différenciée des espaces publics et la création d'une « équipe de gestion du paysage et de la biodiversité » comme l'entretien des sentiers balisés et des sites en gestion par le Parc et la mise en œuvre d'actions intégrées dans d'autres programmes (LEADER, Life in Quarries, Variance, Combles et Clochers, lutte contre les plantes invasives, etc.).

Les équipes techniques du Contrat de rivière organisent et animent chaque année les Journées Wallonnes de l'Eau, qui permettent de sensibiliser le grand public à cette thématique souvent méconnues. Des actions et chantiers ciblés ainsi que des initiatives locales (privées ou publiques, via un appel à projets) sont également organisés annuellement.

Brunehaut est intégré dans les réflexions internationales du projet DOSTRADE (soutenu dans le cadre de INTERREG IVA), dont la finalité est la création d'une plateforme coopérative couvrant la Vallée du Haut-Escaut et le développement de son bassin.

La convention « Bords de Route – Fauchage tardif » (Figure 11) a été signée en avril 2000. Une grande partie du réseau routier local secondaire est inclus dans le plan de fauchage ; certains tronçons moins fréquentés ne prévoient pas de bande de sécurité : la traversée du bois d'Howardries et le chemin entre Wez et Merlin. Etant donné son ancienneté, une mise à jour du plan de fauchage est à envisager et cela de manière annuelle.

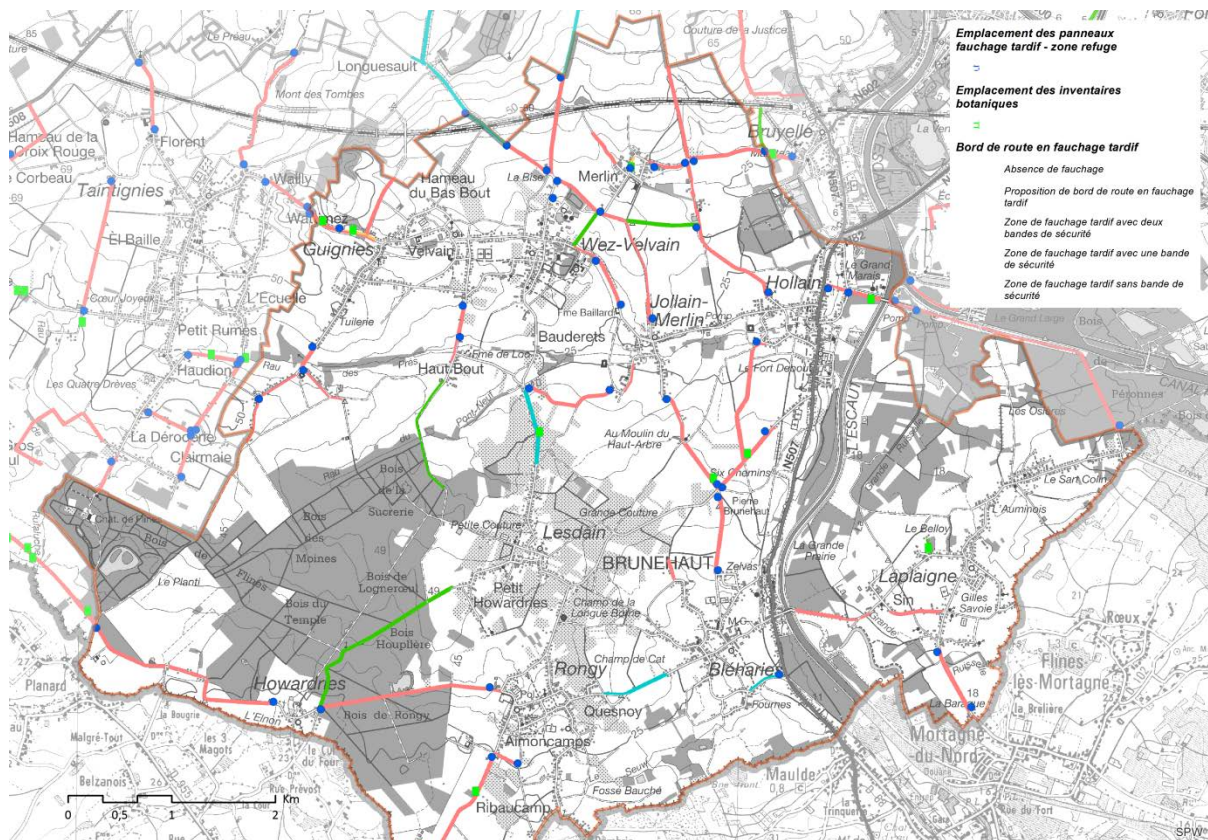


Figure 11 : Bords de route – fauchage tardif (S.P.W.)

La convention « Combles et clochers » (désormais suspendue) a été signée en mai 2000. Les églises de Hollain, de Howardries, de Lesdain et de Rongy ont fait l'objet d'aménagements spécifiques visant l'accueil des chiroptères, des rapaces nocturnes.

Des opérations ponctuelles telles que la traversée des batraciens, menée par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, ou « Commune propre » pilotée par l'intercommunale IPALLE sont organisées chaque année.

3.5. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

Le milieu naturel de Brunehaut révèle des atouts complémentaires :

- L'ancien cours de l'Escaut, aujourd'hui asséchés par des peupleraies, présente une valeur écologique remarquable et reconnue. Les 'coupures', qui sont des méandres abandonnés de l'Escaut, sont inscrits en zones Natura 2000 ;
- Ce territoire de plaines légèrement creusé par l'Escaut présente une valeur paysagère intéressante avec quelques thématiques identitaires spécifiques : les pépinières, les bois, l'Escaut. Ceux-ci sont très peu marqués par les grandes infrastructures.

A ce stade de l'élaboration du PCDR, la seule contrainte liée au milieu naturel réside en l'inscription du lit majeur de l'Escaut, du lit majeur de l'Elon et de quelques zones ponctuelles en zones inondables.

La présence et la mise en œuvre d'outils de développement a permis d'amorcer de nombreuses actions de protection et de valorisation des milieux naturels et des paysages : le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, le G.A.L. des Plaines de l'Escaut, le Contrat de Rivière Escaut-Lys, les conventions « Fauchage tardif » et « Combles et clochers » permettent de mettre en place des actions ciblées.

4. Structure du bâti

4.1. Occupation du sol de droit et de fait

Dans le rétroviseur ...

En 2003

- *Prédominance des terres agricoles (51,0%) sur les pâtures (15,9%)*
- *Part élevée de bois et pépinières (20,9%) et de vergers (1,2%) par rapport aux moyennes supra-territoriale*
- *Faible pression urbaine (6%) mais croissance de l'urbanisation (1995-2000 : +7%) principalement par de nouvelles constructions*

4.1.1. Eléments historiques⁴



Figure 12 : Carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens (Ferraris, 1777)

⁴ Texte largement repris du PCDR 2 (2003) et adapté le cas échéant

Pour comprendre le paysage et certaines activités d'aujourd'hui, il est intéressant d'observer l'occupation du sol à l'époque des premiers relevés cartographiques.

Les cartes de Ferraris (1777) nous apprennent que la morphologie de l'habitat est déjà bien dessinée et ressemble fortement à la structure actuelle (Figure 12). Les axes de communication sont eux aussi fort ressemblants à ceux qui fonctionnent aujourd'hui mais ne sont pas aussi densément bâtis qu'aujourd'hui. Les limites nationales sont différentes : Maulde est rattaché au pays alors que Howardries (« Haut Warderie ») ne l'est pas. Le bâti du petit village était plus étendu qu'aujourd'hui. Laplaigne n'est pas encore relié à Bléharies et cerné par les marécages dans lesquels sinue l'Escaut. La commune est fort agricole, parsemée de prairies et de champs, ponctués de quelques moulins, et des brasseries sont implantées dans les villages. Selon les notes accompagnant les cartes, le commerce du bois et la qualité agricole des terres font la prospérité des villages. Le Couvent de Wez est déjà présent. Velvain et « Merlain » sont des hameaux à part entière.

Au XIX^{ème} siècle, les cartes de Vandermaelen (Figure 13) montrent quelques évolutions notables :

- La frontière affiche désormais son tracé définitif ;
- La vallée de l'Escaut fait l'objet d'un drainage intensif et ses berges sont endiguées (mais son cours n'est pas encore redressé) ;
- Un bac au passage d'eau permet de relier Laplaigne à Bléharies ;
- Les bois de Howardries sont amputés de leur extension vers Lesdain.

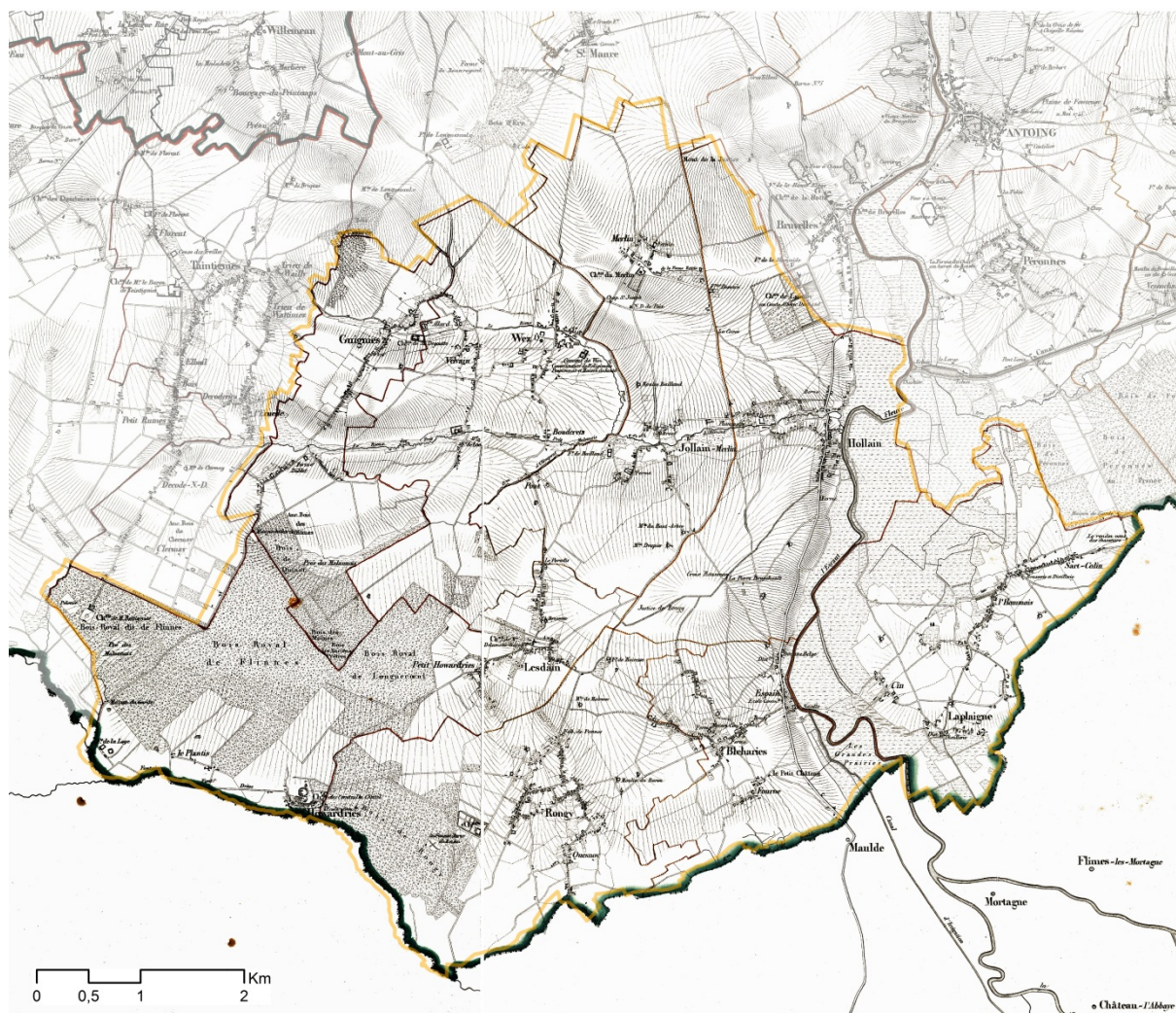


Figure 13 : Carte de Vandermaelen (1850)

C'est durant la première moitié du XX^{ème} siècle que se développent les pépinières de Lesdain et les vergers de Rongy. En terme de circulation, le pont entre Bléharies et Laplaigne est construit et la voie ferrée Tournai – Saint-Amand fait son apparition, avec plus tard un embranchement vers la sucrerie de Wez.

Progressivement, le cours de l'Escaut est remanié afin de s'adapter aux exigences du transport fluvial et, en corollaire, les zones humides sont asséchées : le risque de crue est réduit et les peupleraies font leur apparition. Durant le dernier quart du siècle, l'Escaut révèle son tracé actuel.

Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la démocratisation progressive de la voiture engendre la consolidation des chemins et l'étalement graduel de l'habitat le long de ceux-ci.

4.1.2. Carte d'utilisation des Sols de Wallonie

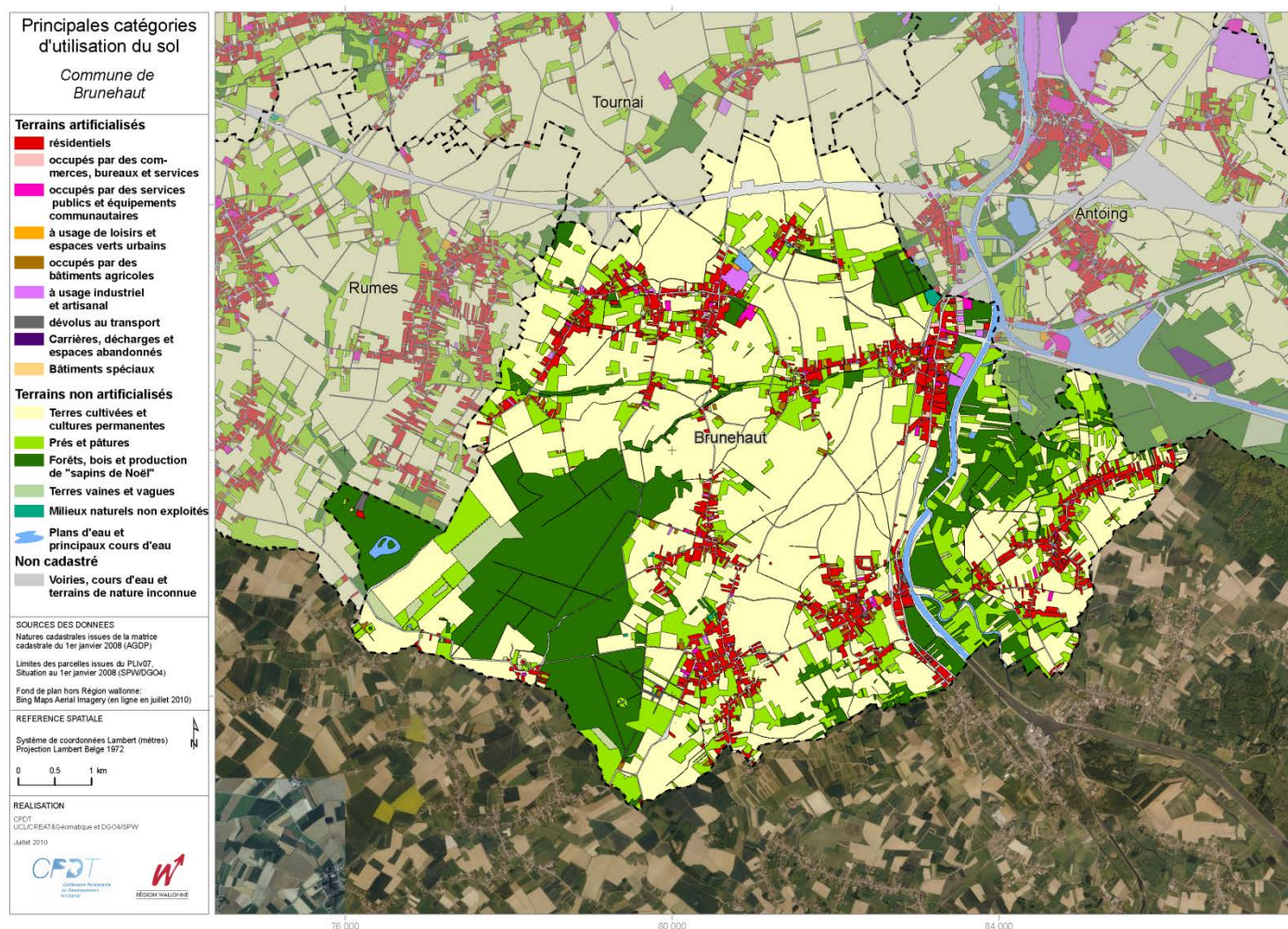


Figure 14 : Principales catégories d'utilisation du sol (CPDT, 2008)

La carte d'utilisation du sol (Figure 14) met en évidence les évolutions récentes du territoire par rapport aux cartes historiques de Ferraris et de Vandermaelen.

La répartition des occupations du sol est basée sur les données cadastrales (Figure 15) :

- Les terrains non artificialisés représentent l'essentiel du territoire communal, à savoir 86,1% (dont 65,0% sont des terres cultivées, prés et pâtures), avec deux spécificités :
 - o Comme c'est le cas pour l'ensemble du territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, le territoire est caractérisé par la présence de massifs boisés (19,6%), au sud-ouest et le long de l'Escaut.
 - o La très forte présence de pépinières autour de Lesdain et de zones de vergers au sud de Rongy marque les spécificités de l'agriculture locale (voir chapitre Agriculture).
- Les terrains artificialisés représentent 9,3% :
 - o Un élément fort repose en l'emprise du bâti, en particulier ses extensions linéaires le long de la RN507 à Hollain et à Bléharies (du hameau d'Espain jusqu'au Pont de Maulde). L'analyse de l'espace rural fournie dans l'Atlas des Paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut met en évidence l'importance des noyaux de Bléharies et de Hollain, le continuum bâti formé par les villages de Wez, Velvain et Guignies et, ces dernières années, par Hollain et Jollain ainsi que par Rongy et Lesdain. Laplaigne présente un faciès linéaire historique qui s'est renforcé durant les dernières années. Les villages conservent une configuration traditionnelle avec les pâtures implantées en couronne autour de ceux-ci et l'espace agricole qui s'implante en seconde couronne.
 - o Les grandes voies de communication sont extérieures à la commune ou très intégrées : la Ligne à Grande Vitesse est en déblai, l'Escaut est en fond de vallée arborée. Il n'y a pas non plus de grande plage dédiée à l'activité économique ; seule marque de l'activité économique locale : le site de « coupletsugars » à Wez. La zone d'activités de la rue du Marais n'apparaît pas encore dans ces statistiques car elle a été investie par les entreprises ces dernières années.
 - o A une échelle plus fine, la Carte d'Occupation des Sols met en évidence des îlots urbains dans les cœurs de Bléharies (place et Espain), Hollain, Lesdain, Wez et Velvain.
- 4,9% du territoire est non cadastré ou de nature inconnue.

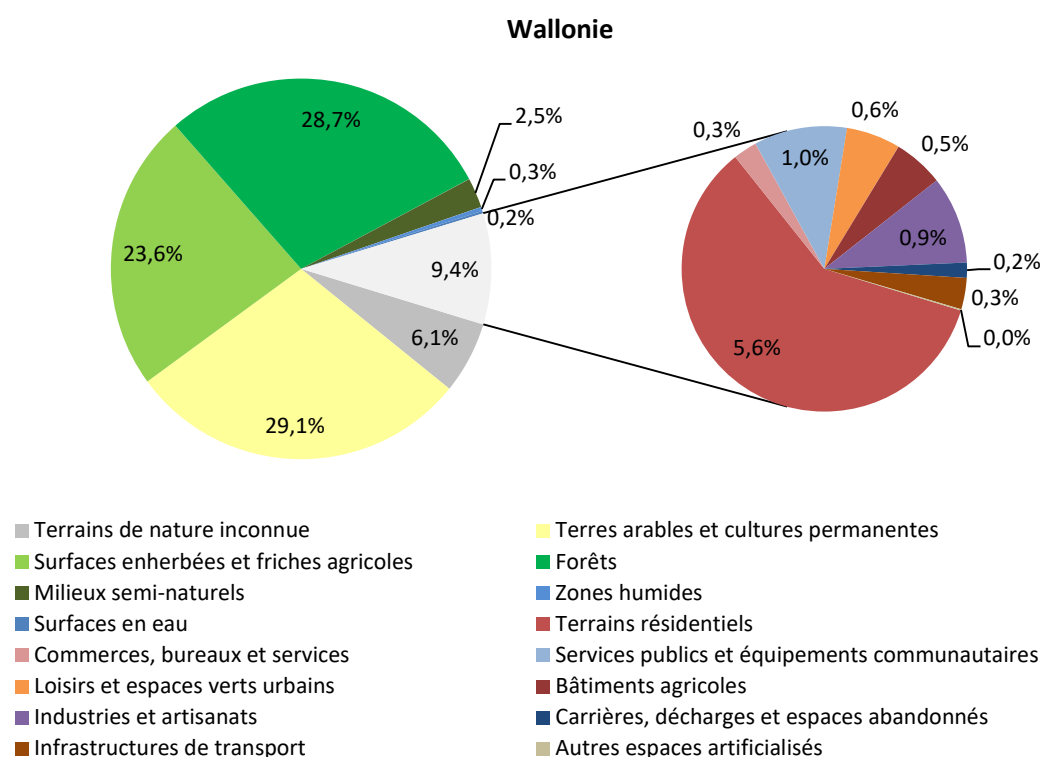
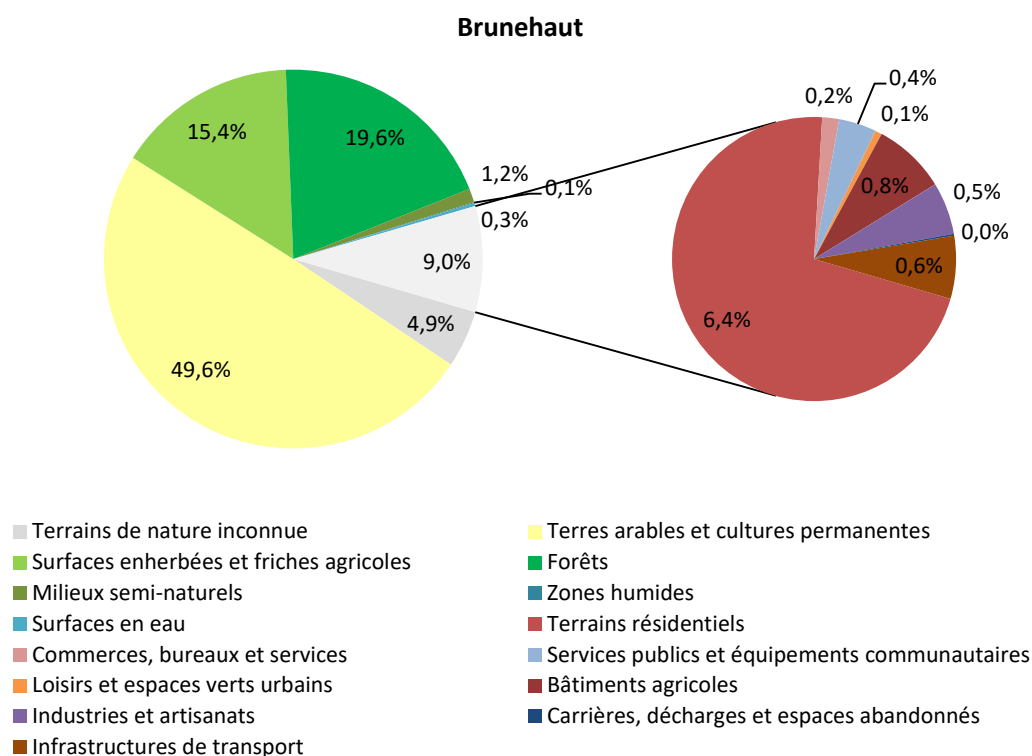


Figure 15 : Principales catégories d'occupation du sol à Brunehaut et en Wallonie (Cadastre 2004, CPDT)

4.1.3. Situation juridique

Voir carte annexe « Plan de secteur, périmètres de protection »

Conformément au Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), l'affectation des sols de Brunehaut est régie par le Plan de Secteur Tournai-Leuze-Péruwelz (AERW 24.07.1981). Des modifications partielles ont permis l'inscription du TGV (AERW 25.07.1991) et du futur centre de loisirs « Your Nature » (AERW 01.04.2010).

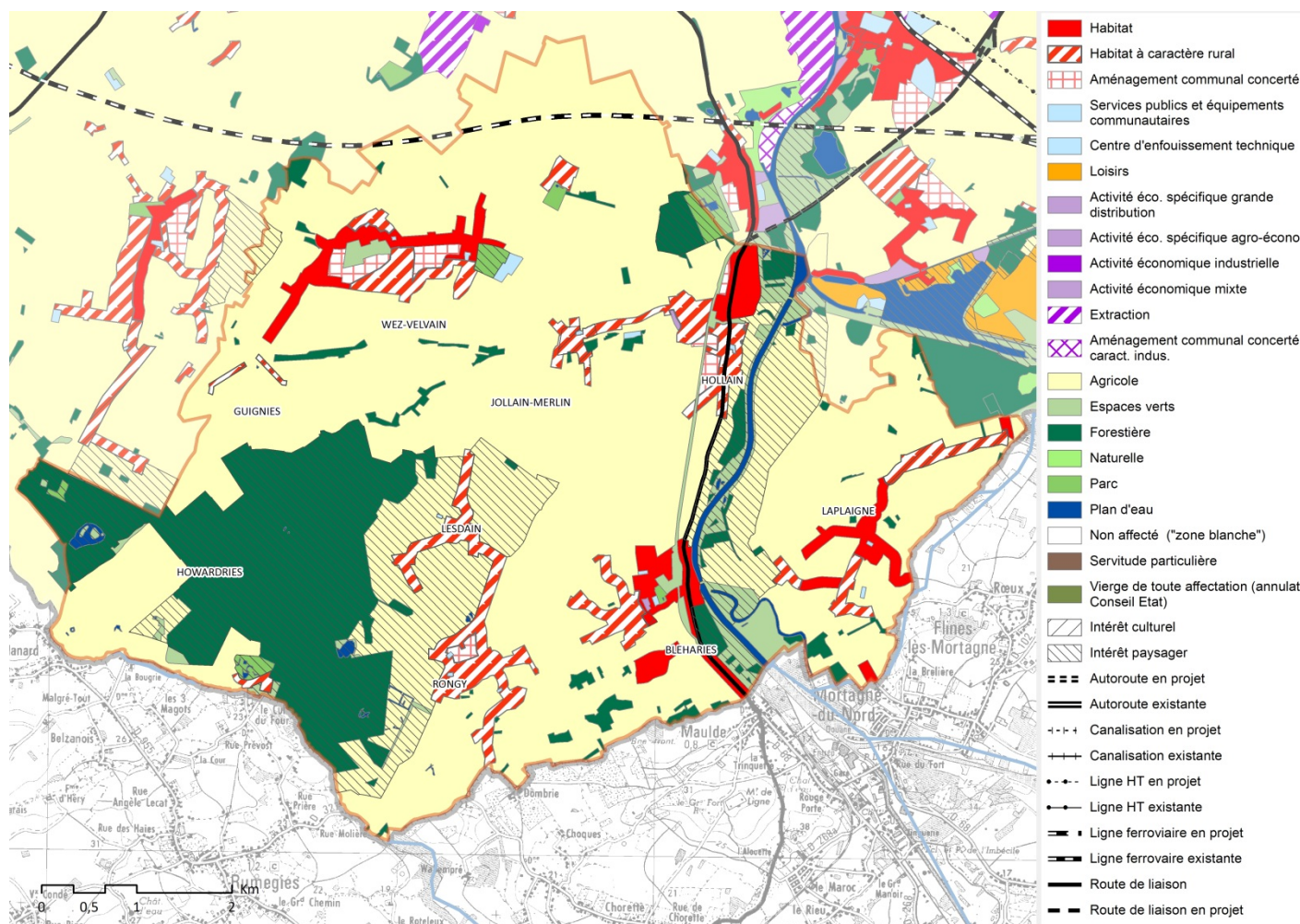


Figure 16 : Plan de Secteur (S.P.W.)

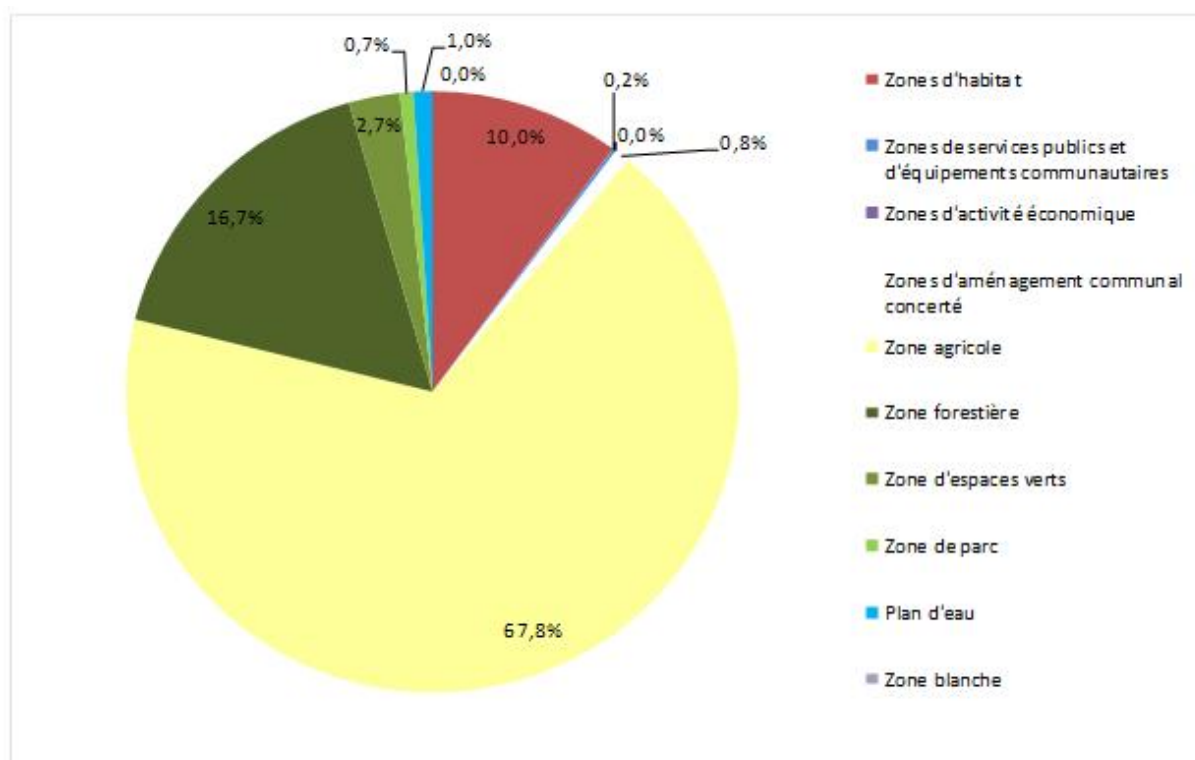


Figure 17 : Ventilation des affectations du plan de Secteur (IDETA)

On constate qu'un dixième du territoire (Figure 17) est destiné à l'urbanisation, presque exclusivement de l'habitat et de l'habitat à caractère rural (466 ha) :

- En zone d'habitat : le continuum bâti Guignies, Velvain, Wez, le cœur d'Hollain, le cœur de Laplaigne et ses lieux-dits 'la Baraque' (à la frontière avec Mortagne), 'Sart Colin' (extrémité vers le bois de Péronnes) et 'Sin', le cœur de Bléharies, son lieu-dit 'Fournes' et ses hameaux Espain et Pont de Bléharies ;
- L'intégralité du continuum formé par Lesdain et Rongy, Jollain et son hameau Merlin, Howardries ainsi que les extensions des villages précités sont inscrits en zone d'habitat à caractère rural.

La part dévolue à l'urbanisation à Brunehaut est faible par rapport aux territoires de référence (17,3% en Wallonie picarde et 16,4% en Wallonie). La place occupée par la zone forestière (16,7%) et par l'aire agricole (16,7%+67,8%=84,5%), qui sont plus importantes que dans le reste de la Wallonie Picarde (...%) et la Wallonie (29,1%+ 49,5%=78,6%), sont une partie de l'explication à ce constat.

Les réserves potentielles d'urbanisation (zones d'aménagement communal concerté, ZACC, Figure 16) concernent 38 hectares (soit 0,8%) réparties en 7 zones : à Guignies (11,9 ha), Wez-Velvain (9,7 ha), Hollain (2 ha ; 1,8 ha ; 1,0 ha ; 6,4 ha) et Rongy (5,2 ha). Selon les documents de l'Ancrage communal, la superficie globale des terrains encore constructibles est évaluée à 34 ha dans les ZACC.

L'activité économique est dotée de 1,8 ha (soit 0,0004%).

Voir également 'Démarches de gestion du bâti et d'urbanisation', page 46.

4.2. Principales caractéristiques urbanistiques

Voir carte annexe « Structure du bâti, espaces publics structurants, équipements publics et commerces principaux »

Dans le rétroviseur ...

En 1993 : le patrimoine bâti est basé sur un style de maisons typiques, sur quelques éléments remarquables, et au moins, un ensemble ayant conservé une homogénéité architecturale.

4.2.1. Morphologie urbaine et hiérarchie

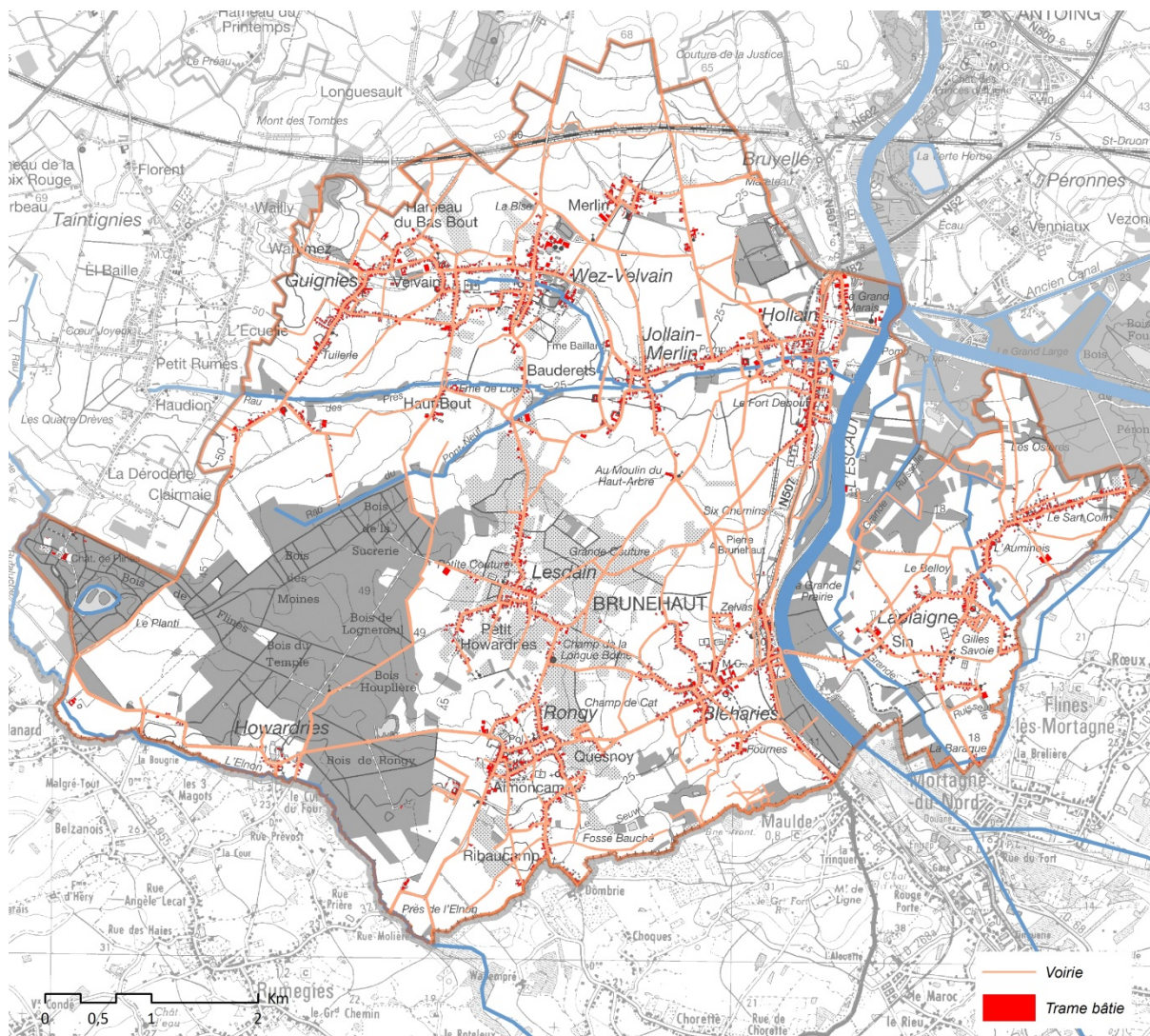


Figure 18 : Structure urbaine (IDETA)

Selon l'Atlas des Paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, les villages de la commune offrent différents faciès :

- Laplaigne, Lesdain, Jollain et Hollain sont de structure linéaire ;
- Rongy et Merlin présentent une structure groupée ;
- Deux zones de continuum bâti de Guignies à Wez et de Jollain à Hollain ;
- Bléharies est de constitution groupée autour de la place et de constitution linéaire le long de la RN507 (Espain).

Les extensions récentes du bâti ont partout renforcé la linéarité des noyaux villageois, induisant notamment entre Jollain et Hollain, un continuum bâti qui n'existait pas historiquement.

Bléharies est le centre administratif, culturel (Centre de Lecture) et sportif (complexe sportif) de la commune, Hollain en est le centre plus commercial et économique.

4.2.2. Typologie du bâti

L'Atlas des Paysages dresse une analyse des typologies du bâti sur base de la Carte d'Occupation des Sols :

- Le tissu « urbain » dense est identifié au centre de Hollain (et s'étire le long de la RN507), au centre de Bléharies (place et Espain), à Wez et à Rongy.
- Le reste de l'urbanisation brunehautoise se présente sous la forme de bâti discontinu
- A l'exception des emprises plus fortes de la sucrerie de Wez et de la petite zone artisanale de Hollain, l'activité économique, les services et les équipements sont disséminés dans la trame bâtie.

4.3. Principales caractéristiques patrimoniales

Dans le rétroviseur ...

En 2003, il existe plusieurs outils de valorisation et de préservation du patrimoine local :

- *Guides découvertes (Pierre Brunehault, pépinières, habitat rural, chaussée romaine Tournai-Bavay) + carte communale*
- *Itinéraires de valorisation réalisés dans le cadre du premier PCDR : « Brunehaut : une pierre, une bière, des pépinières »*

L'analyse met également en évidence la qualité esthétique d'Howardries et les spécificités du bâti vernaculaire

La commune compte 6 biens classés (Figure 19) :

- L'église Saint-Aybert à Bléharies (classée en 1993) ;
- Le mobilier de l'église de Rongy (classé en 1977) ;
- Le transept de l'église paroissiale à Jollain-Merlin (classé en 1943) ;
- Le chœur de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Howardries (classé en 1936) ;
- Le Château de Lannoy à Hollain (classé en 1950) ;
- La Pierre Brunehault (menhir classé en 1934).

La Pierre Brunehault, située au cœur de la commune, lui a donné son nom lors de la fusion des communes : seul le « L » a dû être abandonné afin de respecter le nom protégé du mégalithe. Elle est rapidement devenue l'emblème de la commune et est aujourd'hui valorisée dans le logo communal (profil avec texture de feuille). Durant les précédentes opérations de développement rural, elle a fait l'objet de plusieurs chantiers de valorisation et s'inscrit dans les itinéraires de randonnée touristique.

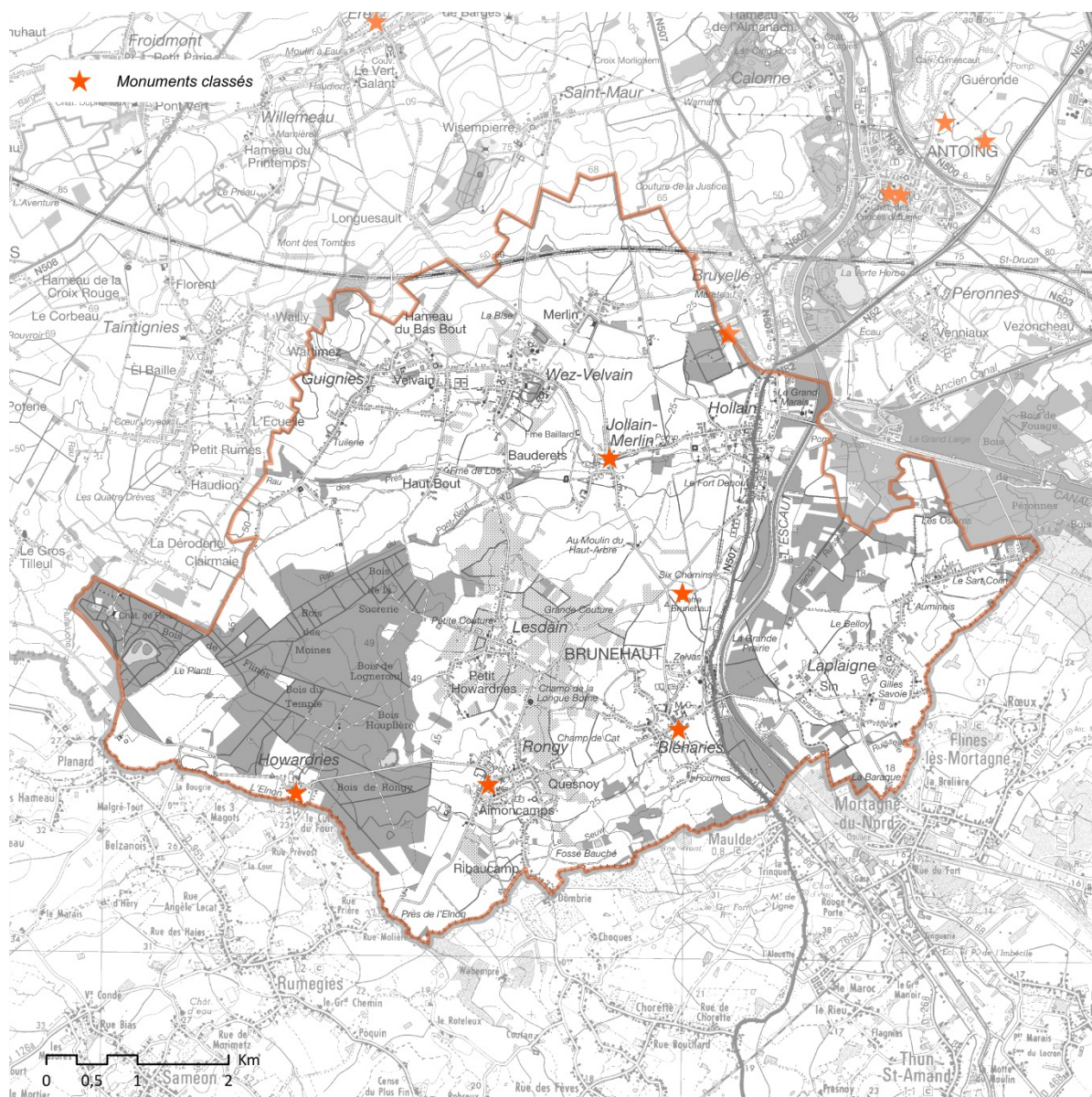


Figure 19 : Patrimoine classé (S.P.W.)

En complément, l'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) identifie les éléments de patrimoine présents : les églises, de nombreuses fermes, les châteaux de Merlin et de Wez et l'ancien château du Chastel de la Howardries, la chapelle Saint-Joseph sont quelques-uns des éléments de cet inventaire. Le solde est principalement constitué d'éléments du bâti vernaculaire.

La liste des arbres et haies remarquables est jointe en annexe (page 122).

4.4. Espaces publics structurants

Dans le rétroviseur ...

En 2003 :

- *Aménagements de place : Bléharies, Hollain, Laplaigne, Wez-Velvain, Lesdain, Guignies*
- *Rénovation des anciennes maisons communales : Hollain, Bléharies*

La structure bâtie de Brunehaut s'articule autour des principaux espaces publics. Une particularité locale réside en la présence d'espaces publics secondaires, par rapport aux places, présents dans les hameaux et les anciens villages :

- A Bléharies : la place et le Quai de l'Escaut (Espain)
- A Guignies : la place
- A Hollain : la place et la place Verte et la rue du marais
- A Howardries : la place
- A Jollain-Merlin : la place de Jollain
- A Laplaigne : la place
- A Lesdain : la place
- A Rongy : la place
- A Wez-Velvain : la place de Wez et la place de Velvain

La place de Bléharies, Guignies, la place et la rue du Marais d'Hollain, Laplaigne, Lesdain et Wez ont fait l'objet d'une requalification de leur espace public dans le cadre des Opérations de Développement Rural précédentes.

L'opération 'Commune fleurie', lancée dans le cadre du deuxième PCDR et menée pour la 13^{ème} année en 2016, contribue à valoriser le bâti et le cadre de vie des citoyens.

4.4.1. Plan d'investissement / Fond d'investissement

En attente des infos de la commune

4.5. Démarches de gestion du bâti et d'urbanisation

Dans le rétroviseur ...

En 2003 :

- SAED : ferme Declercq (Rongy), la tuilerie (Rongy), brasserie Wibault (Bléharies), ligne 88 Bléharies-Antoing
- Sites désaffectés signalés par la commune : « SuperBernard¹ » (rue du Pont de Maulde, Bléharies), brasserie Allard (rue du Bas Bout), petit bâtiment (45a, rue de la Tuilerie à Guignies)

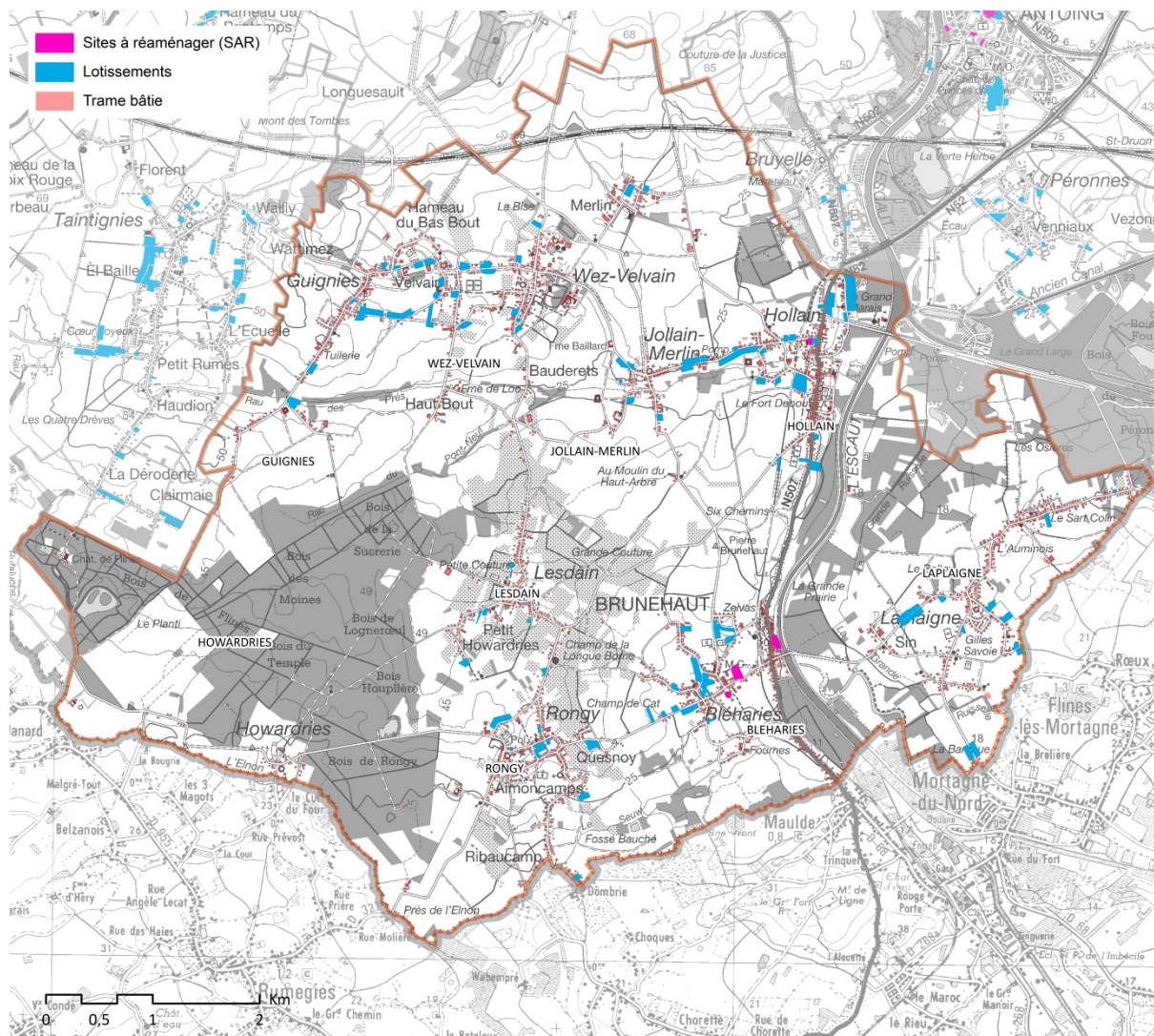


Figure 20 : Outils d'aménagement locaux (S.P.W.)

4.5.1. Outils de planification

La commune ne compte pas de Schéma de Structure Communal (SSC), pas de Rapport Urbanistique et Environnemental, pas de Règlement Communal d'Urbanisme ni de Plan Communal d'Aménagement (PCA).

4.5.2. Outils d'aménagement opérationnel

Quatre périmètres 'Sites à Réaménager' (SAR) sont inscrits sur le territoire de Brunehaut (Figure 20) :

- A Hollain : la maison du chef d'école, propriété communale ;
- A Bléharies : le bureau des douanes (propriété de la Commune et de la Direction des voies hydrauliques de Tournai), la brasserie Wibault (qui héberge aujourd'hui le centre administratif), le presbytère (propriété de la Commune).

L'Administration communale identifie le site Schlumf et l'Estaminet d'Howardries dans la liste des sites qui pourraient être inscrits en SAR.

4.5.3. Périmètres de protection

Certaines parties du territoire sont couvertes par des périmètres de protection spécifiques au Plan de Secteur :

- Des périmètres d'intérêt paysager (PIP) couvrent les abords de Lesdain et toute la zone entre Rongy et le Bois de Howardries, les abords de Howardries et une petite zone en lisière, la vallée de l'Escaut et la zone dite de la « Petite Suisse » de Taintignies qui s'étend sur le territoire de Brunehaut, près de Guignies. Les parcs de l'Institut Saint-Charles (Wez) et du Château de Lannoy (à Hollain, à la limite avec Bruyelle) sont également couverts par un PIP.
- Des périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE) couvrent le cœur de Jollain, la place de Bléharies, les zones d'habitat de la rue Basse et de la rue des Bois (Guignies), la zone d'habitat du Sart Colin (Laplaigne).

L'Atlas des Paysages du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut fournit une analyse systématique de ces périmètres.

Par contre, Brunehaut ne compte ni Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) ni zone protégée en matière d'urbanisme (RGB/ZPU).

La commune n'est pas dotée d'une C.C.A.T.M.

Plusieurs lotissements sont actifs sur le territoire.

5. Caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives

5.1. Démographie

Dans le rétroviseur ...

En 1993

- Environ 7.500 habitants
- Depuis 1977 (population : 8.000 habitants), solde naturel négatif, solde migratoire négatif : la population diminue. Situation moins favorable que dans le Hainaut
- Le nombre de jeunes diminue (comme ailleurs) et le nombre d'aînés diminue également. Seule la tranche 25-44 ans augmente fortement.

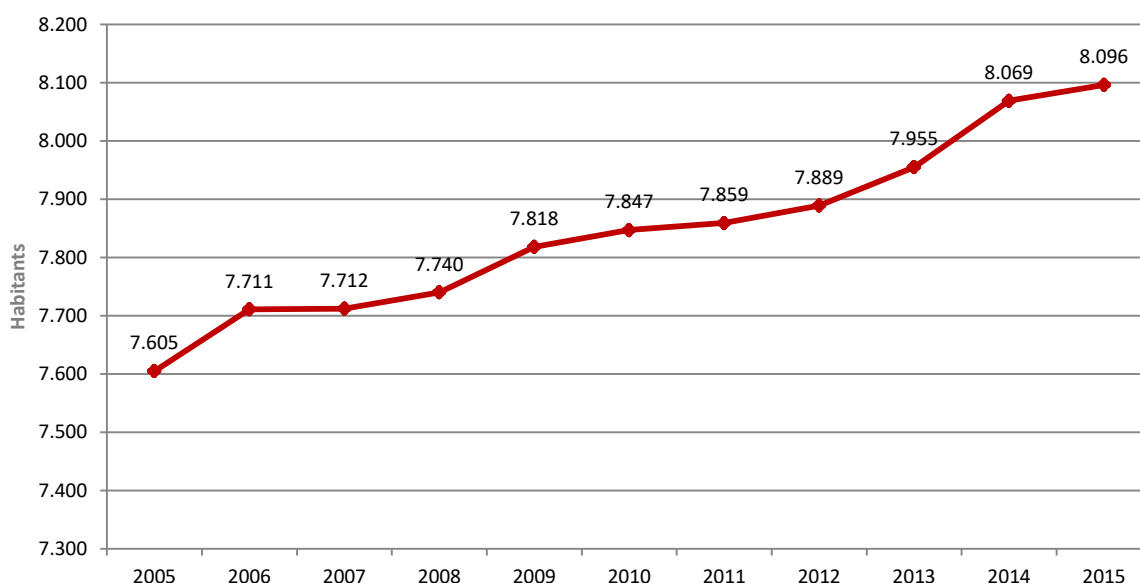
En 2003

- 7.500 habitants, 160 habitants/km²
- Bilan naturel en équilibre, bilan migratoire positif
- Taille moyenne des ménages : 2,7 personnes
- 8.5% d'étrangers. majoritairement français

Au 01.01.2015, Brunehaut compte une population de 8.096 habitants⁵ (4.098 femmes et 3.998 hommes) sur un territoire de 46 km².

Avec 176,0 habitants par km², Brunehaut se situe dans le milieu de classement parmi les communes de l'arrondissement de Tournai dont la moyenne globale est de 241,1 habitants par km². La densité d'habitants de Brunehaut est également inférieure à celles de Wallonie picarde (253,2 hab./km²) et de Wallonie (213,1 hab./km²).

5.1.1. Evolution globale



⁵ Mise à jour 2018 : au 01.01.2017, Brunehaut compte 8.127 habitants (4.111 femmes et 4.016 hommes)

Figure 21 : Evolution démographique 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistiques)

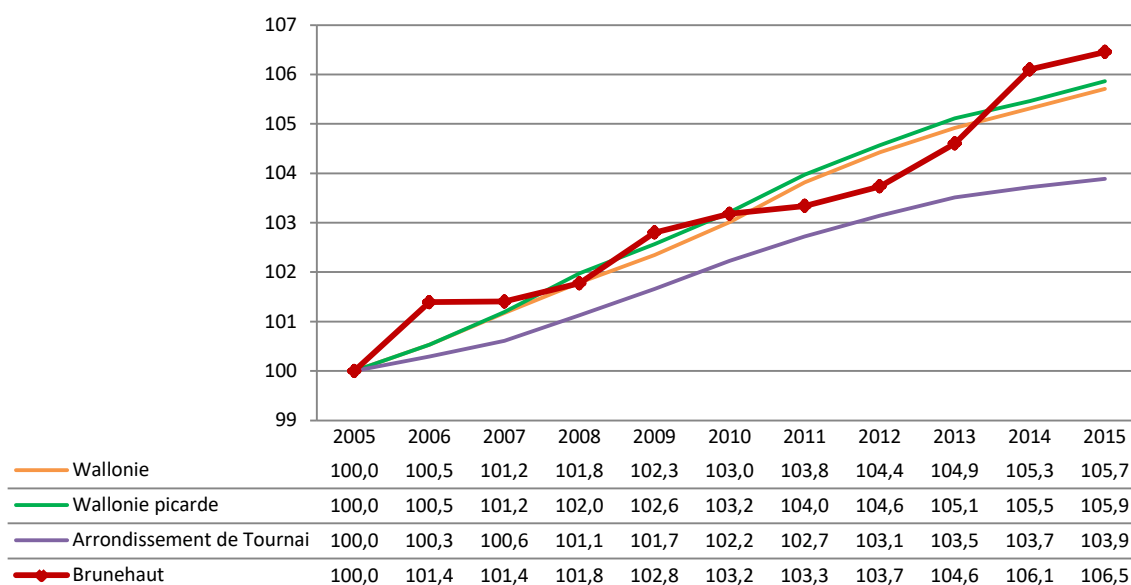


Figure 22 : Evolution démographique comparée 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistique)

Depuis 2005, la population brunehautoise n'a cessé d'augmenter (Figure 21), alors qu'entre 1993 et 2003, elle était plutôt stable (voir focus). En 10 ans, la commune a accueilli près de 500 habitants supplémentaires, soit un taux de croissance démographique décennal de 6,5% (Figure 22). Sur la même période, c'est sensiblement plus que les territoires de référence. Cependant, le graphique comparatif met en évidence que cette croissance supérieure provient principalement de la croissance démographique de 2012 à 2014.

5.1.2. Mouvements

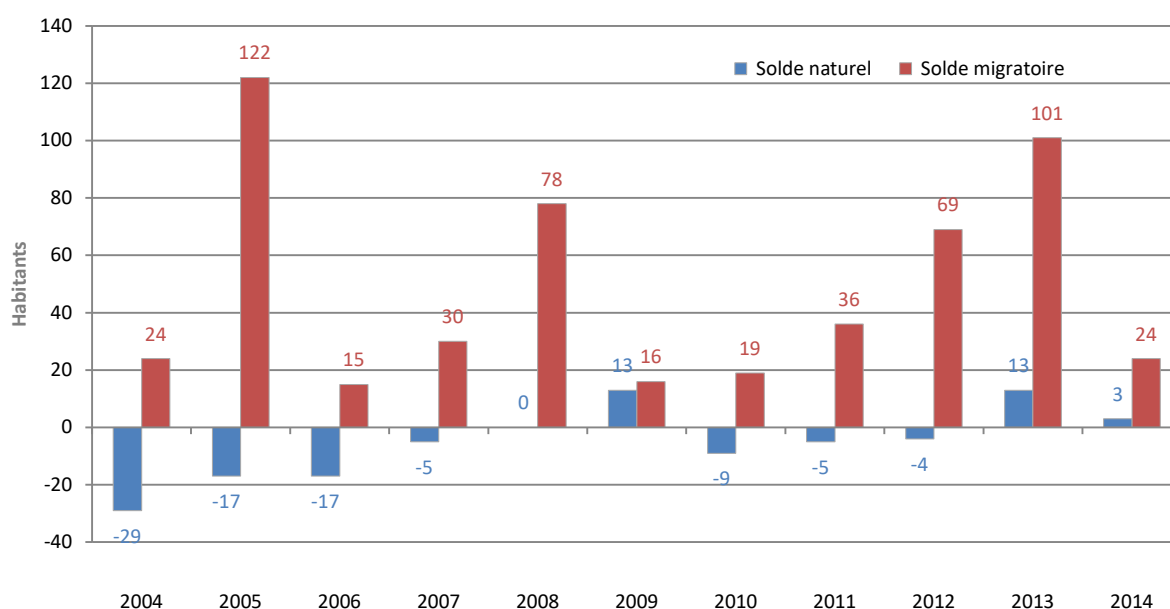


Figure 23 : Evolution du solde naturel et du solde migratoire 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)

L'observation de l'évolution du solde démographique (Figure 23) montre que la croissance de population est presque exclusivement due à l'arrivée de nouveaux habitants. Les plus fortes

croissances de population observées en 2012 et 2013 trouvent donc leur origine dans l'arrivée importante de nouveaux habitants (+69 en 2012 et +101 en 2013), couplée à un solde naturel à peine négatif en 2012 et même positif en 2013.

Contrairement à ce qui avait été observé dans le PCDR 2003, l'impact négatif du solde naturel est désormais de moins en moins souvent néfaste dans le profil démographique de Brunehaut : cette évolution se perçoit nettement sur la figure. L'analyse de la structure démographique ci-après permet d'expliquer ce constat.

5.1.3. Structure

La pyramide des âges de Brunehaut (Figure 24) présente un profil assez carré jusqu'à 69 ans. Un léger resserrement chez les jeunes adultes, entre 20 et 35 ans, correspond à la période des études supérieures et de la recherche d'un premier emploi, durant lesquelles les jeunes ont tendance à quitter les milieux ruraux. Par contre, l'élargissement des plus de 35 ans et des moins de 15 ans indiquerait plutôt que les nouveaux habitants sont de jeunes familles avec enfants, période de vie plus stable où nombreux souhaitent s'installer en milieu rural. Ce constat confirmerait l'évolution favorable du solde naturel ces dernières années.

En comparaison, la pyramide wallonne (Figure 25) présente un profil jusqu'à 69 ans plutôt trapézoïdal renversé, signe d'un vieillissement prononcé de la population.

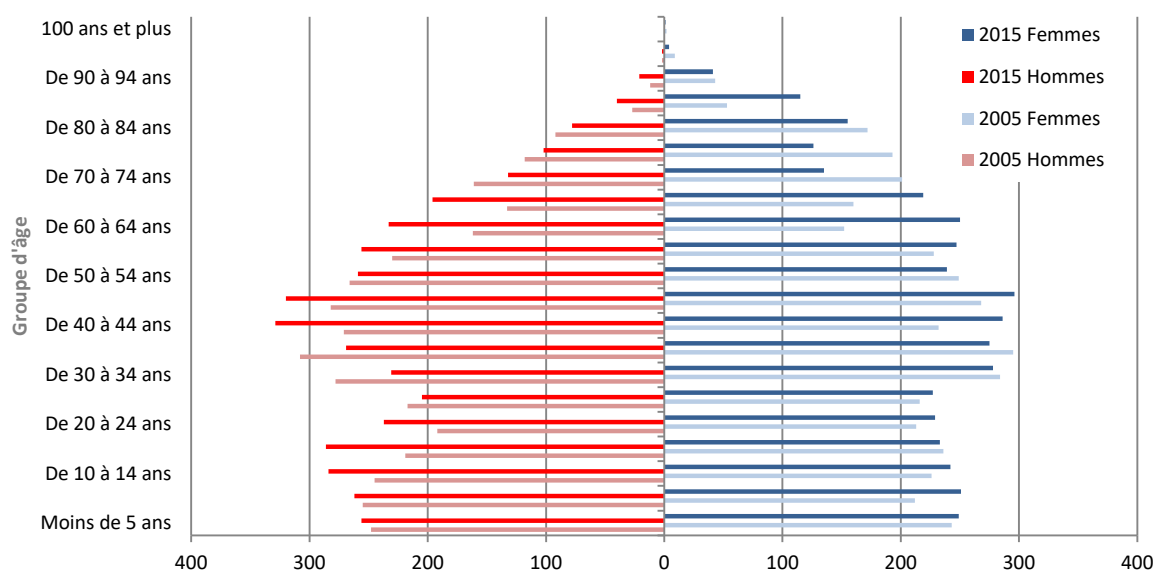


Figure 24 : Pyramide des âges de Brunehaut 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistique)

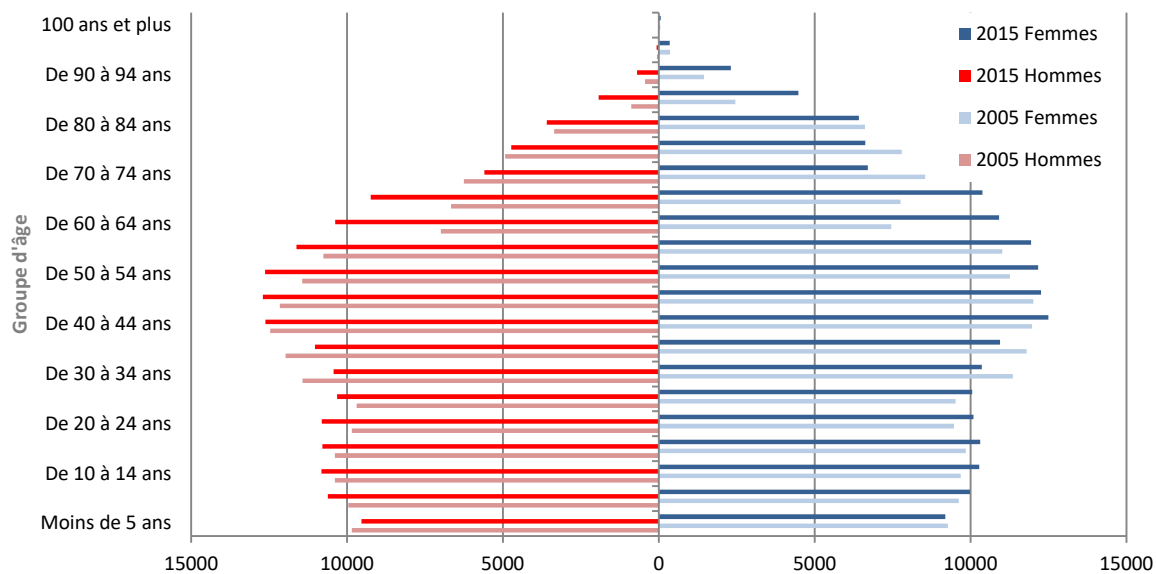


Figure 25 : Pyramide des âges de la Wallonie 2005-2015 (SPF Economie – DG Statistique)

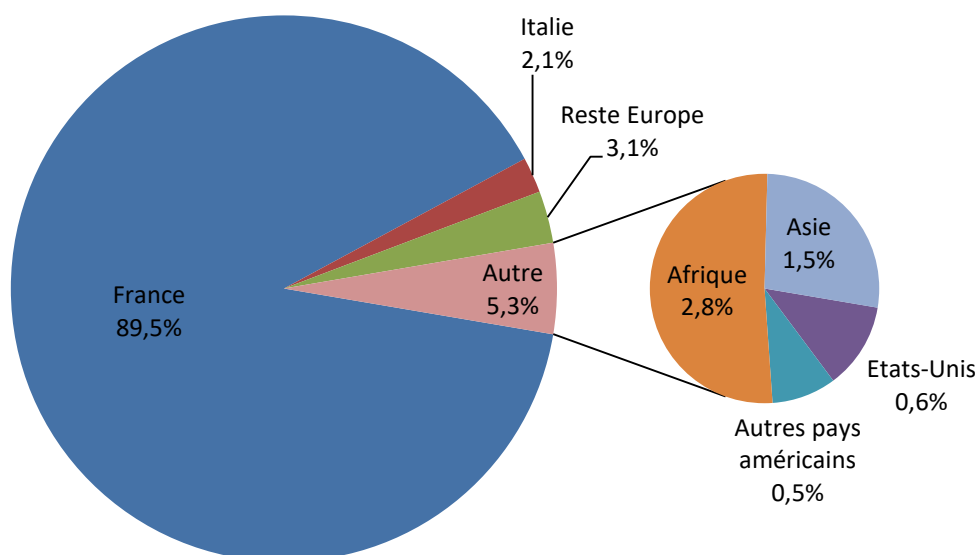


Figure 26 : Population étrangère 2015 (SPF Economie – DG Statistique)

En 2015, la population étrangère (Figure 26) domiciliée à Brunehaut représente 7,6% de la population totale. Dans près de 90% des cas, il s'agit de Français.

5.1.4. Répartition spatiale

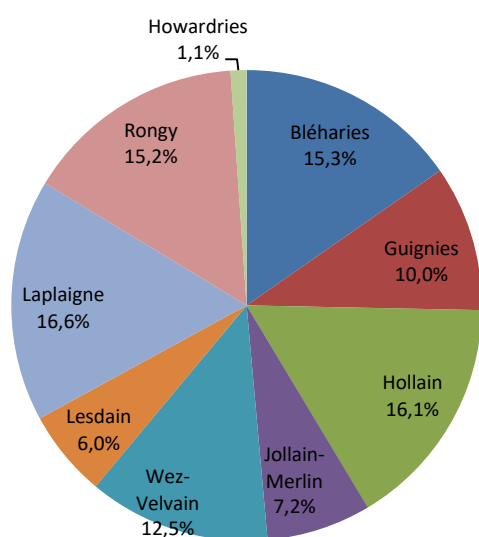


Figure 27 : Répartition des habitants par village 2015 (Données communales)

En termes de volume démographique des différents villages (Figure 27), on constate que, mis à part Howardries et dans une certaine mesure Lesdain, le poids de chacun des sept autres villages de la commune est relativement équilibré, chacun représentant entre 7,2% (Jollain-Merlin, 582 habitants) et 16,6% (Laplaigne, 1.347 habitants). Avec 89 habitants en 2015, Howardries est un des plus petits villages de Wallonie picarde.

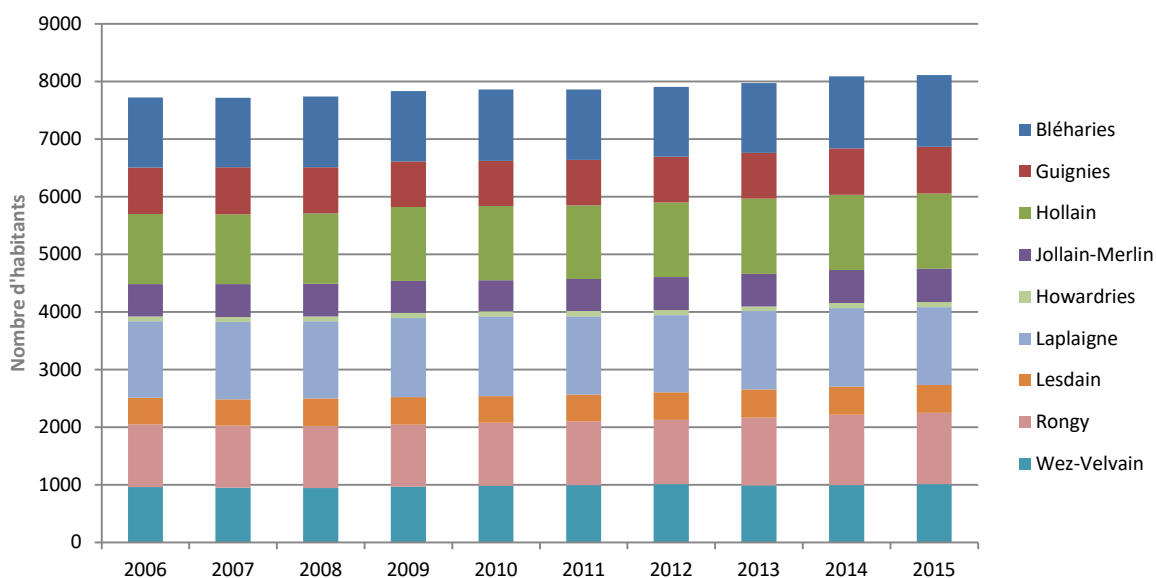


Figure 28 : Evolution de la population par village 2006-2015 (Données communales)

Sur la décennie, chaque village a contribué à cette croissance démographique (Figure 28) mais ce sont Rongy (+13,4% soit 146 habitants) et Hollain (+7,1%, soit 86 habitants) qui affichent les plus fortes croissances de population. Laplaigne (+1,5%), Howardries (+1,1%) et Guignies (0,9%) sont beaucoup plus stables.

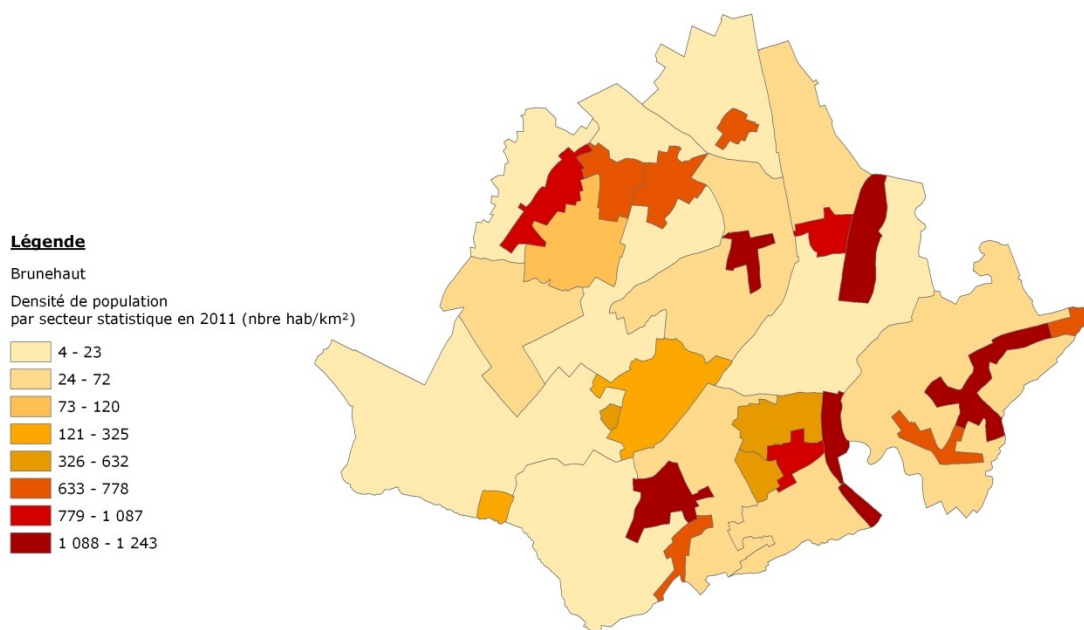


Figure 29 : Densité de la population par secteur statistique 2011 (SPF Economie – DG Statistique)

La carte de répartition de la population (Figure 29) montre que les centres des villages sont les lieux principaux de résidence des habitants. Cependant, le centre de Lesdain présente une densité d'habitants particulièrement faible, comparable aux périphéries de Guignies ou de Bléharies. Ceci s'explique par la proximité, voire même l'imbrication, des pépinières et des exploitations horticoles associées dans la structure urbaine du village.

5.2. Ménages et noyaux familiaux

En 2011, Brunehaut compte 3.131 ménages d'une taille moyenne de 2,5 personnes⁶, chiffre très légèrement supérieur aux moyennes de référence (2,0 personnes dans l'arrondissement de Tournai, 2,3 personnes en Wallonie). La taille moyenne des ménages est en légère diminution depuis 2003 (2,7 personnes). Les isolés représentent 28,1% des ménages, ce qui est par contre sensiblement inférieur aux moyennes (Figure 30).

Selon la statistiques des « noyaux familiaux », concernant les familles (2.263 unités à Brunehaut), 36,4% sont des couples sans enfant et 14,3% sont des familles monoparentales, dont 4 sur 5 sont des mères isolées.

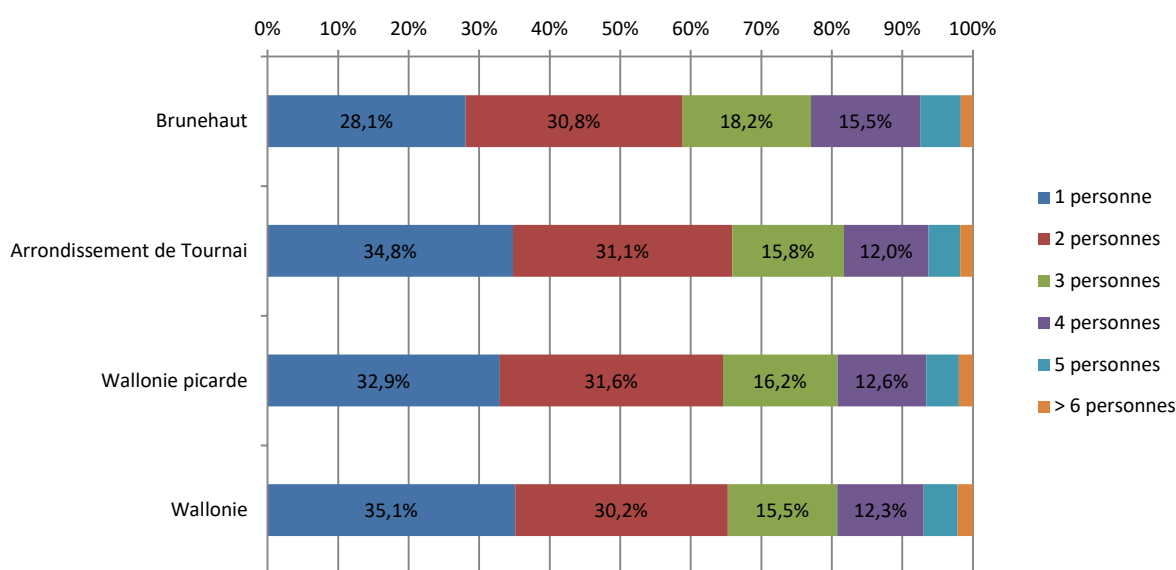


Figure 30 : Taille des ménages comparée 2011 (Census 2011)

⁶ Mise à jour 2018 : au 01.01.2017, la taille moyenne des ménages brunehautois est passée à 2.44 personnes.

5.3. Revenus

Dans le rétroviseur ...

En 1993

- Evolue à la hausse plus rapidement qu'ailleurs du fait d'un plus grand nombre de personnes au travail et par le remplacement d'anciens métiers par d'autres plus modernes et plus rentables.

En 2003

- Revenu moyen par déclaration 2000 : 834.000FB (soit 20.674,36 €)
- 30% des déclarations inférieures à 500.000FB (soit 12.394,70€)

5.3.1. Revenu moyen par habitant

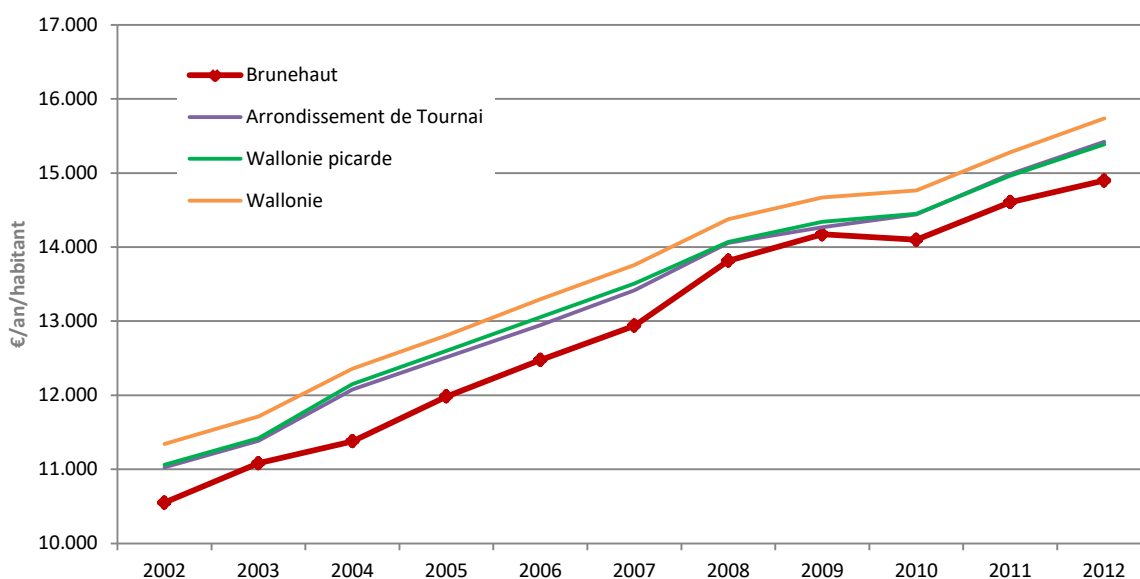


Figure 31 : Evolution comparée du revenu moyen par habitant 2002-2012 (SPF Economie – DG Statistique)

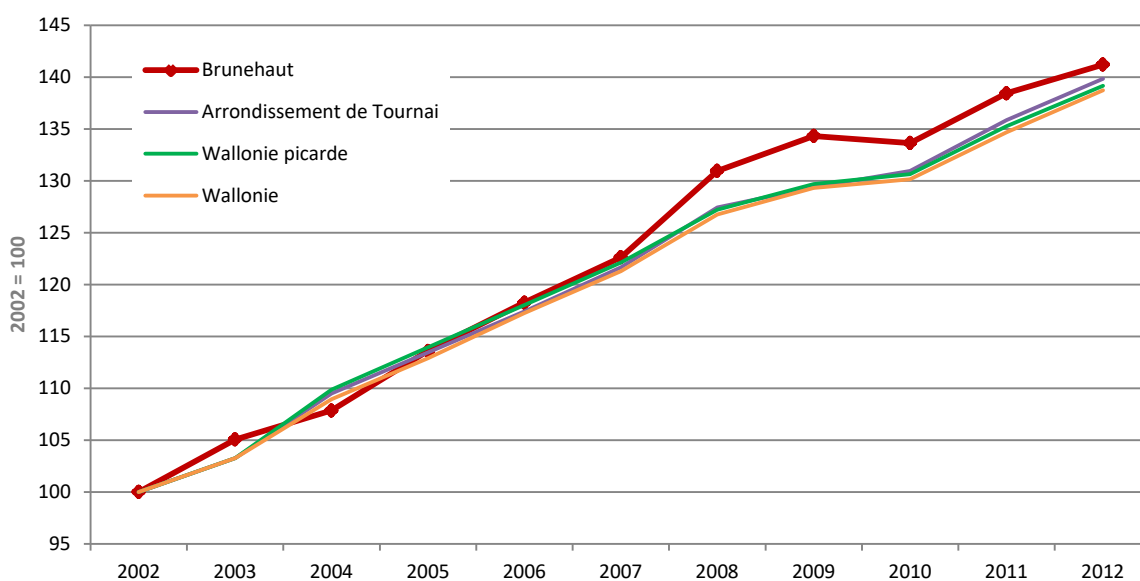


Figure 32 : Evolution comparée du revenu moyen par habitant 2002-2012 – 2002 = indice 100 (SPF Economie – DG Statistique)

En 2012 (exercice 2011), le revenu moyen par habitant est de 14.897€ à Brunehaut⁷ (Figure 31). Ce chiffre est nettement inférieur aux moyennes supra-territoriales. Il s'agit du troisième revenu moyen par habitant le plus faible de l'arrondissement de Tournai, après Péruwelz (14.096€) et Antoing (14.300€). Ce chiffre est en partie lié au fait que la taille moyenne des ménages est légèrement supérieure.

En termes d'évolution, on constate néanmoins que le revenu moyen par habitant a augmenté de manière légèrement plus soutenue à Brunehaut (Figure 32) que dans les territoires de référence entre 2002 et 2012 : +41% à Brunehaut, +40% dans l'arrondissement de Tournai et +39% en Wallonie picarde et en Wallonie.

5.3.2. Classes de revenus

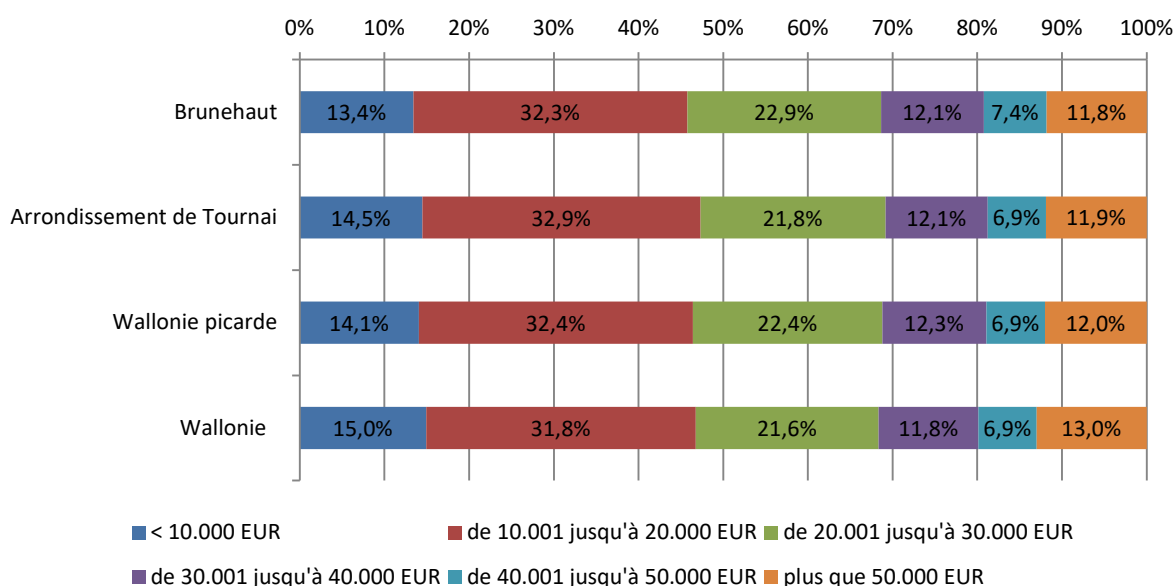


Figure 33 : Répartition des déclarations par classes de revenus 2012 (SPF Economie – DG Statistique)

Comme le montre la figure pour tous les territoires (Figure 33), la plus grande part des revenus déclarés à Brunehaut se situe dans la tranche 10.001 à 20.000€ (32,3%). Par rapport aux territoires de référence, Brunehaut compte la plus faible part de revenus de moins de 10.000€ (13,4% contre 14,5% dans l'arrondissement, 14,1% en Wallonie picarde et 15,0% en Wallonie) et une proportion plutôt légèrement surélevée de revenus de plus de 40.000€ (19,2% contre 18,8% dans l'arrondissement, 18,9% en Wallonie picarde mais 19,9% en Wallonie).

⁷ Mise à jour 2018 : alors que le revenu moyen par déclaration était de 26.110€ en 2011, il est passé à 28.907€ en 2015.

5.3.3. Revenu d'intégration sociale (RIS)

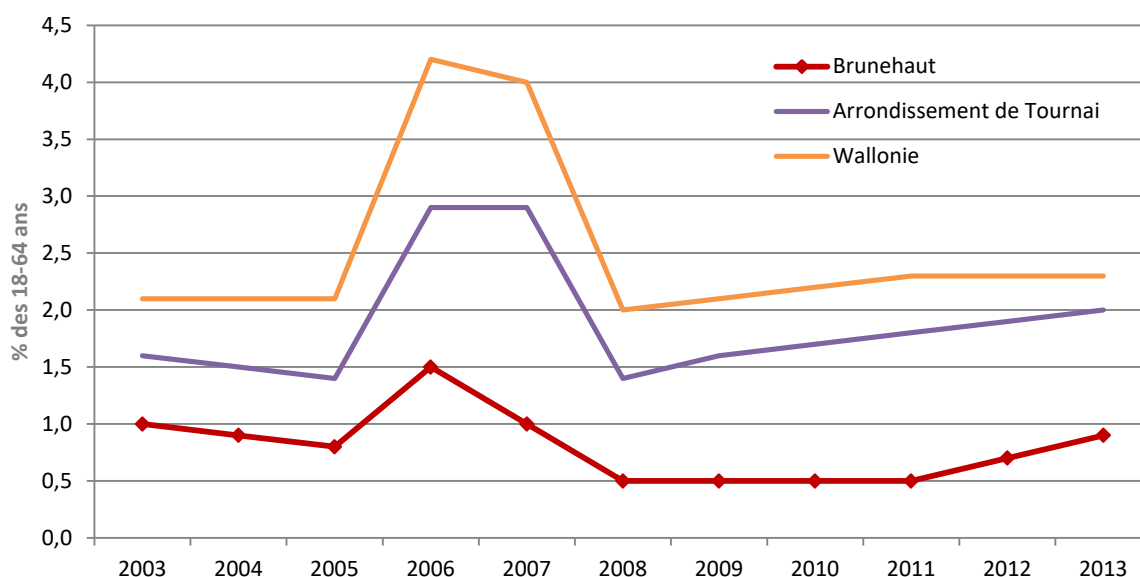


Figure 34 : Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un (E)RIS comparée (SPF Economie – DG Statistiques, SPP-IS, calcul IWEPS)

Le taux de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou d'un équivalent est sensiblement inférieur à la moyenne régionale et à la moyenne de l'arrondissement (Figure 34). Sa fluctuation dans le temps n'a que légèrement suivi les tendances, marquées par un sursaut général du nombre de bénéficiaires en 2006 et 2007 (probablement expliqué par des évolutions législatives).

5.4. Chômage

Dans le rétroviseur ...

En 1993

- *Même évolution qu'ailleurs : augmentation jusqu'en 1986, baisse jusqu'en 1990 et reprise en 1991*

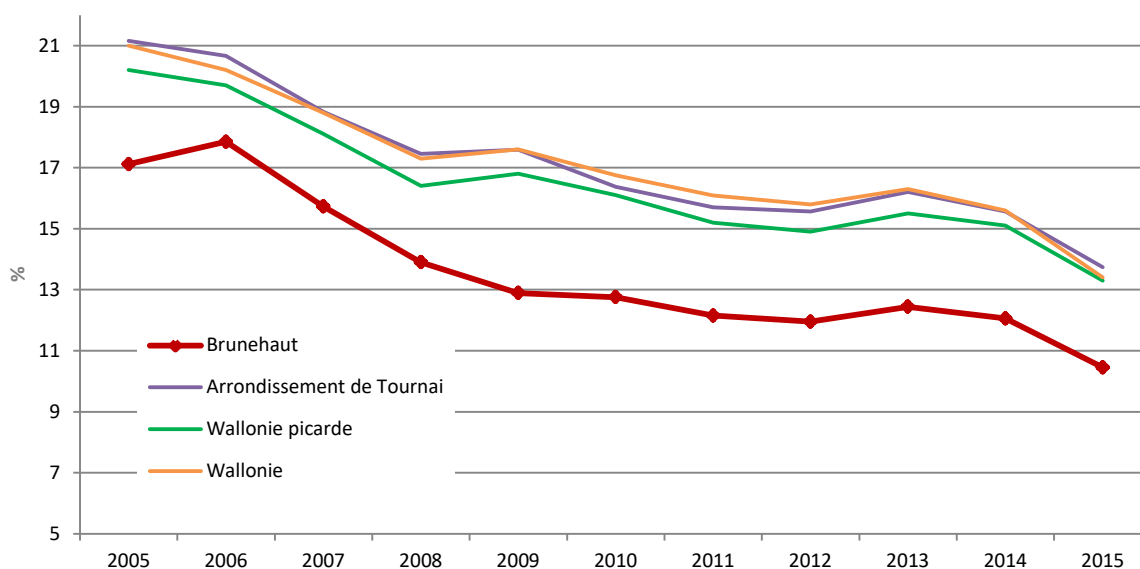


Figure 35 : Evolution comparée du taux de chômage 2005-2015 (ONEM)

Avec un taux de chômage moyen annuel de 10,5% en 2015⁸, Brunehaut est parmi les mieux situées de Wallonie picarde et troisième derrière Mont-de-l'Enclus (6,6%) et Celles (9,2%), tandis que les moyennes de référence dépassent les 13% (Figure 35). En outre, la figure montre que la courbe suit malgré tout la même tendance globale à la baisse.

Concernant la typologie des demandeurs d'emplois de Brunehaut (Figure 36), on constate qu'il y a plus de jeunes de moins de 25 ans et de quadragénaires, alors que les quinquagénaires restent tout aussi représentés.

⁸ Mise à jour 2018 : en 2016, le taux de chômage moyen annuel est de 9,0%.

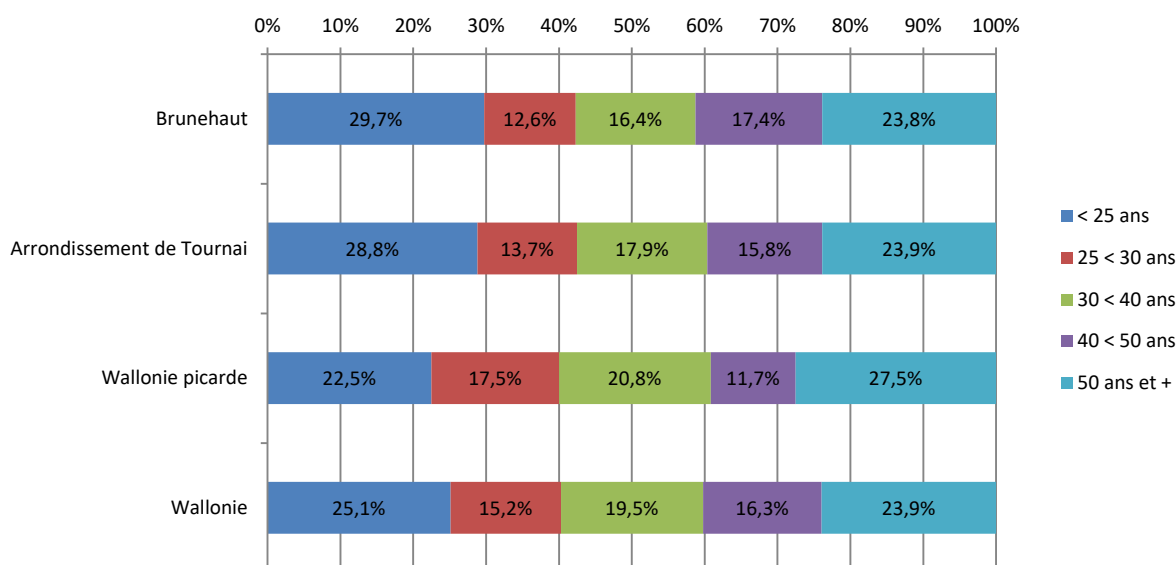


Figure 36 : Répartition par groupes d'âge comparée des demandeurs d'emploi Sept. 2015 (FOREM)

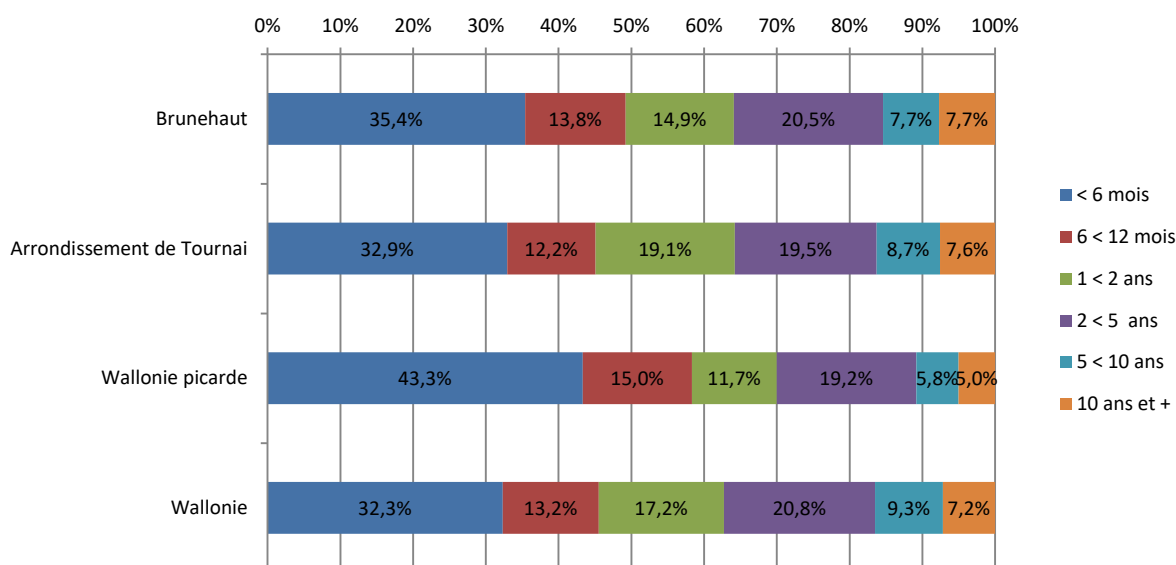


Figure 37 : Répartition par durée de chômage des demandeurs d'emploi Sept. 2015 (FOREM)

Le chômage de longue durée (entre 2 et 5 ans) et le chômage de courte durée (moins de 6 mois) sont légèrement surreprésentés par rapport à l'arrondissement et à la Wallonie (Figure 37). Au sein de la commune, c'est le chômage de courte durée qui reste le cas le plus courant.

Différents outils sont à la disposition des demandeurs d'emploi afin de les accompagner dans leur réinsertion professionnelle :

- La Maison de l'Emploi, partagée avec Antoing et Rumes, est implantée à Antoing depuis 2013. Elle propose aux demandeurs un accompagnement personnalisé et des formations.
- Le Carrefour-Emploi-Formation-Orientation à Tournai
- Le Centre Public de l'Action Sociale accompagne la réinsertion socio-professionnelle en partenariat avec les CPAS de Rumes, Antoing et Tournai.
- L'ASBL Multimobil, active en Wallonie picarde, est active dans le repositionnement socioprofessionnel par l'amélioration de la mobilité (location de scooters, formation au permis de conduire théorique). Elle collabore activement avec le Plan de Cohésion Sociale.

5.5. Actions en faveur des groupes les plus démunis

De nombreuses initiatives sont mises en place au sein de la commune afin d'accompagner les catégories de la population les plus sensibles et afin de lutter autant que faire se peut contre l'isolement social :

- Le Plan de Cohésion Sociale agit sur plusieurs axes : l'insertion socioprofessionnelle, la santé, le logement, les liens sociaux afin de lutter contre l'isolement social. Ses actions, énumérées au point y consacré (voir page 19), sont principalement axées sur les demandeurs d'emploi, l'intégration de la personne handicapée, sur les jeunes, sur la création du lien social, sur la mobilisation des personnes âgées et sur l'intergénérationnel.
- La Maison des Familles de Tournai, dispose d'une antenne à Wez (ouverte les mardis et jeudis matin). Elle propose des colis alimentaires, des vêtements de seconde main et une épicerie communautaire.
- L'AMO Graine cible les jeunes (voir page 82).
- La Commune organise des animations, des formations, des stages pour les jeunes (rédaction CV, recherche documentaire sur Internet) et pour les aînés (informatique et Internet).
- Depuis 2007, le taxi social est destiné aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Il ne fonctionne cependant pas le week-end.
- Le Tuteur Energie du CPAS⁹ organise un accompagnement destiné à limiter l'impact financier de l'énergie.

5.6. Estimation des besoins futurs de la population en terme d'équipements et de services

Les besoins futurs présumés à ce stade de l'élaboration du PCDR dépendent des groupes sociodémographiques en croissance :

- Les personnes âgées : logements adaptés, services spécifiques, lutte contre l'isolement social et numérique, mobilité ;
- Les familles monoparentales : services adaptés ;
- Les jeunes : mobilité, activités et équipements adaptés ;
- Les personnes fragilisées : mobilité, lutte contre l'isolement social.

⁹ Mise à jour 2018 : le poste a été supprimé.

6. Logement

Dans le rétroviseur ...

En 1993

- Valeur inégale des logements : certains sont de bonnes factures, d'autres sont vieillissants
- Répartition des maisons récentes inégales entre les villages
- Les bons logements sont rares, donc chers
- Âge moyen très élevé : > 50% antérieurs à 1900, beaucoup de constructions récentes à Guignies, très peu à Howardries, Lesdain et Jollain-Merlin

En 2003

- Nombre de permis de bâtir (logement neuf) en hausse mais nombres de parcelles disponibles dans des lotissements quasi nul
- Vente de logements ordinaires stable, autour d'une soixantaine/an, prix de vente peu élevé
- Parc de logement plutôt ancien (mais assez bien de rénovation entre 1981 et 1991), plutôt sous-équipé.
- Société de Logement du Haut Escaut, 172 logements sociaux
- Constat d'un manque de logements moyens confortables, plan triennal d'action en matière de logement

6.1. Principales caractéristiques

6.1.1. Typologie

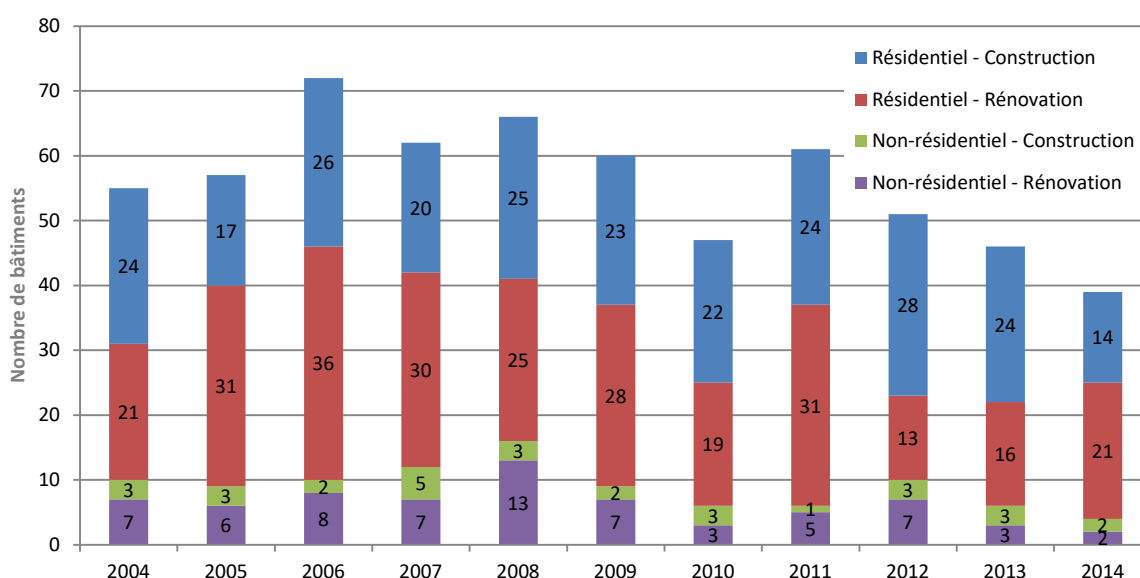


Figure 38 : Evolution du nombre et du type de permis de bâtir autorisés 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)

D'après les résultats de l'enquête Censur 2011 (Figure 38), Brunehaut comptait à cette date 3.102 logements classiques occupés et 4 locaux d'habitation collectifs. Parmi les logements classiques, 94,1% sont le seul logement du bâtiment : les immeubles à appartement sont donc assez rares dans la commune.

D'après la statistique cadastrale du parc de bâtiments 2015, la plupart des indicateurs sont plus favorables à Brunehaut comparés à ceux de l'arrondissement de Tournai. En effet, les logements sont nettement plus grands en moyenne, il y a plus de logements relativement récents (construits après 1981) et ils sont plutôt mieux équipés, à l'exception de ceux dotés d'une salle de bains, plus nombreux dans l'arrondissement.

La commune ne connaît pas de résidentialisation en camping (puisque pas de camping) ni de phénomène de marchand de sommeil.

6.1.2. Coûts

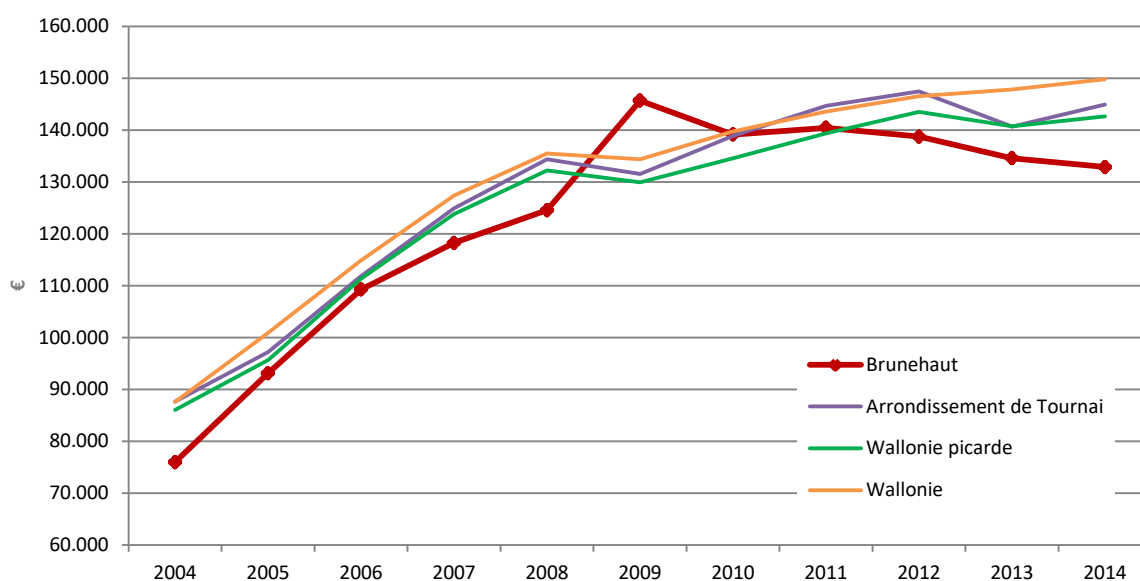


Figure 39 : Evolution comparée du prix de vente moyen des maisons ordinaires 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)

Coûtant en moyenne 75.949€ en 2004, une maison d'habitation ordinaire¹⁰ coûte 132.852€¹¹ en moyenne en 2014, soit une augmentation d'environ 75% en 10 ans (Figure 39), augmentation comparable à la moyenne de l'arrondissement (+74%), bien inférieur à la moyenne de la Wallonie picarde (+96%) mais nettement supérieur à la moyenne wallonne (+65%). Le prix de vente moyen a même atteint 145.667€ en 2009. A l'exception de cette année particulière, le coût moyen de vente d'une maison est toujours bien inférieur aux moyennes de référence (Figure 40) : en 2015, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation est de 144.899€ dans l'arrondissement de Tournai, de 142.613€ en Wallonie picarde et de 149.808€ en Wallonie.

¹⁰ Maisons d'habitation ordinaires : comprennent les maisons ouvrières, d'employé, de rentier, les maisons bourgeoises mais aussi les maisons rurales, d'agriculteurs ... pour autant que la superficie ne dépasse pas 5 ares (INS).

¹¹ Mise à jour 2018 : en 2016, le prix moyen de vente des maisons d'habitations ordinaires est de 124.919€ (143.815€ en 2015). Ces chiffres confirment le caractère relativement fluctuant de l'immobilier de Brunehaut.

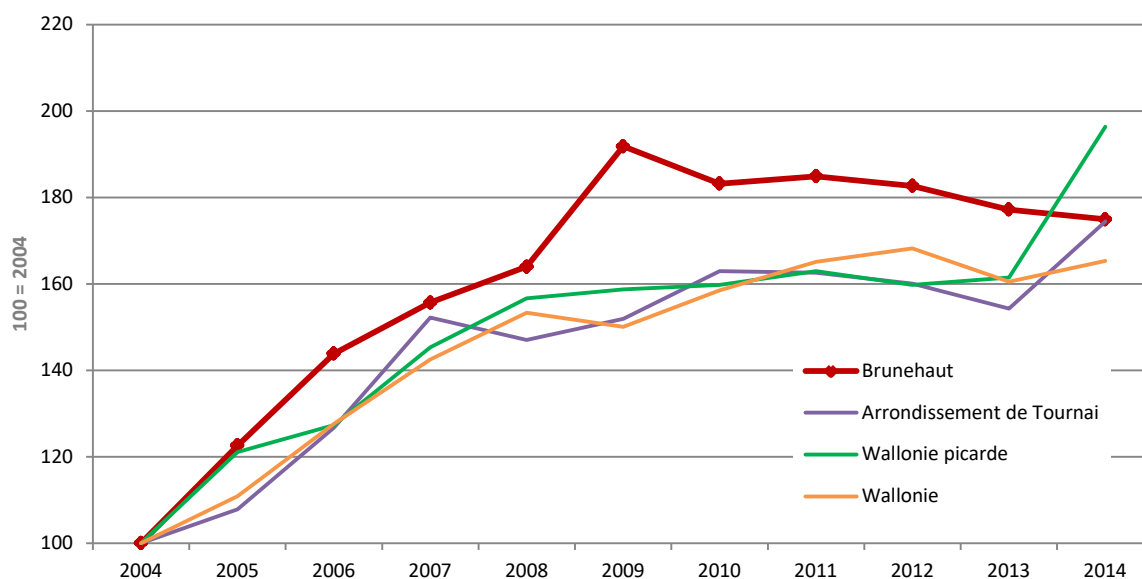


Figure 40 : Evolution comparée du prix de vente moyen des maisons ordinaires 2004-2014 – Indice 100 = 2004 (SPF Economie – DG Statistique)

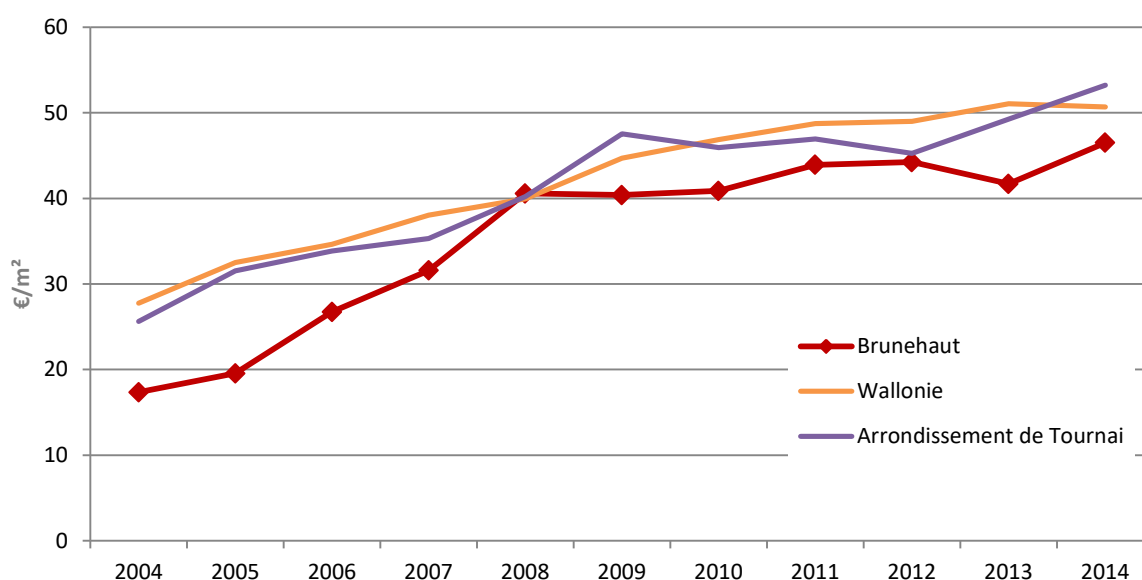


Figure 41 : Evolution comparée du prix des terrains à bâtir 2004-2014 (SPF Economie – DG Statistique)

En 2004, le prix de vente moyen au m² du terrain à bâtir (Figure 42) s'élevait à 17,36 €/m² à Brunehaut, contre 25,63 €/m² dans l'arrondissement de Tournai et 27,75 €/m² en Wallonie. Si le prix du terrain à bâtir est toujours plus attractif à Brunehaut, l'écart s'est néanmoins atténué durant la période. En 2014, le coût du m² urbanisable est de 46,5 €/m² (+167,9%) à Brunehaut¹², de 53,2 €/m² dans l'arrondissement de Tournai (+107,7%) et de 50,7€ en Wallonie (+82,6%).

¹² Mise à jour 2018 : les données plus récentes ne sont pas disponibles.

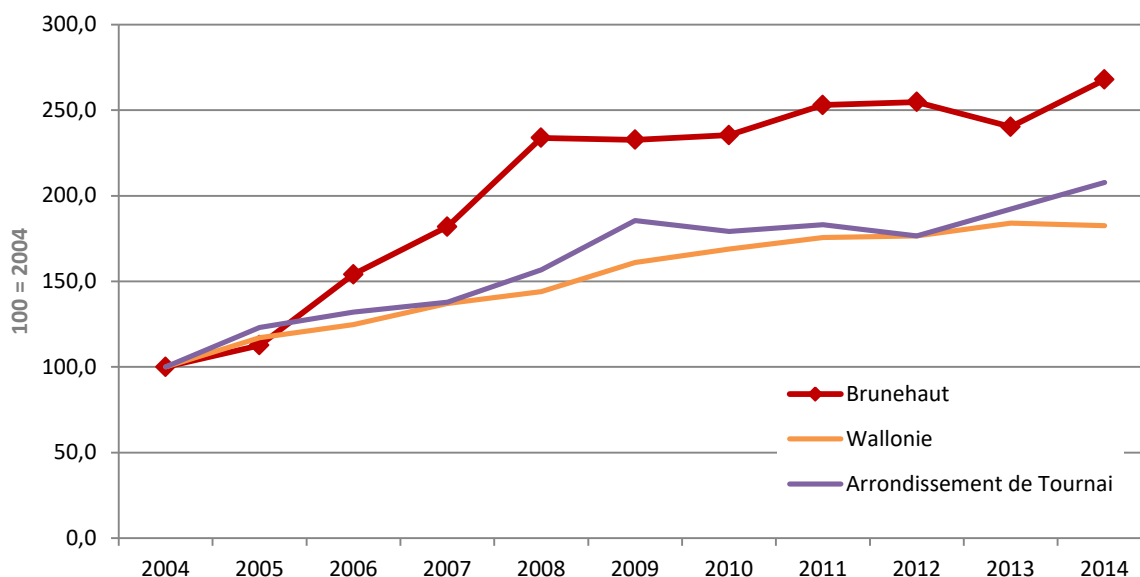


Figure 42 : Evolution comparée du prix des terrains à bâtir 2004-2014 – Indice 100 = 2004 (SPF Economie – DG Statistique)

6.2. Politiques communales

6.2.1. Service communal du Logement

Fondé en 2004 avec un équivalent-temps-plein, le service communal du Logement a permis de mettre en place différentes actions ciblées : recensement des logements inoccupés et abandonnés, des logements publics, des terrains à bâtir, règlement communal en matière d'inoccupation, gestion des logements insalubres, information des citoyens, suivi de l'Ancrage communal, suivi des permis de location. Depuis 2009, le service fonctionne avec un conseiller logement à temps plein. Le Service communal collabore avec l'Agence Immobilière Sociale (rénovation et mise en location de logements privés).

En 2012, 24 logements inoccupés étaient recensés et 3 immeubles soumis à la taxation sur les immeubles inoccupés (source : Ancrage communal 2014-2016). Dix-neuf terrains à bâtir sont également recensés dans des lotissements non périmés. Un bâtiment public est inoccupé.

La commune applique une taxe sur les logements inoccupés ou insalubres et offre une prime lors de l'installation d'un chauffe-eau solaire (200€).

6.2.2. Ancrage communal

Les programmes précédents ont permis de réaliser 13 logements, dont deux logements de transit et un logement d'insertion, sur la place de Bléharies.

Dans sa programmation 2014-2016, Brunehaut identifie un besoin prioritaire de logements locatifs pour les familles et en particulier les familles nombreuses, dû à l'augmentation des familles recomposées, à la précarisation de certains ménages et à la pression foncière que la commune subit. Le besoin semble nettement moins fort pour les logements pour personnes âgées et pour personnes à mobilité réduite.

La Politique Communale du Logement cible 8 objectifs dont l'intégration de l'aménagement du territoire et des paysages, la réalisation d'un programme d'investissement foncier, l'importance de l'intégration sociale et enfin l'optimisation des performances environnementales des logements.

Les projets inscrits dans l'Ancrage communal 2014-2016 sont :

- La réhabilitation d'un logement en logement d'insertion à Bléharies (rue Lucien Delfosse) par le CPAS
- La réhabilitation d'un logement en logement de transit à Guignies (rue de la Place) par la Commune
- La création de 2 logements PMR à Rongy (ancienne gendarmerie) par la Société de Logement du Haut Escaut
- La création de 4 logements (4 chambres) à Wez-Velvain (rue de la Bize) par le CPAS
- La réhabilitation de 4 logements à Wez-Velvain par l'Agence Immobilière Sociale
- L'acquisition de terrains urbanisables (intention).

6.2.3. Centre Public d'Action Sociale

Parmi les différentes actions menées par le CPAS, certaines sont ciblées sur le logement. Depuis 2008, un Tuteur Energie¹³ accompagne les personnes demandeuses dans la réduction de l'impact financier des énergies via l'adaptation des comportements, des contrats avec les fournisseurs et l'aménagement du logement, notamment.

Le Plan d'Actions et de Prévention en matière d'Energie (PAPE) vise l'accompagnement des ménages en difficultés, l'information et la sensibilisation.

Enfin, des ateliers thématiques sur les économies d'énergie sont ouverts à tous.

6.2.4. Logements publics

Brunehaut compte un total de 188 logements publics (source : ancrage communal 2014-2016) dont 15 gérés par l'Agence Immobilière Sociale (AIS). Ils sont répartis suivant les différents opérateurs :

- Commune :
 - o 2 logements mis à la disposition de la commune par la SLSP (Société de Logement de Service Public) du Haut Escaut
 - o 6 logements sociaux
 - o Logements d'urgence : 2 logements de transit (1 chambre et 3 chambres) et 1 logement d'insertion (2 chambres)
 - o 13 logements sont en projet : 1 à Wez-Velvain (rue de la Sucrerie) et 12 à Guignies (rue de Taintignies)
- CPAS :
 - o 9 logements sociaux
- SLSP du Haut-Escaut :
 - o 153 logements sociaux

A cela s'ajoutent les 8 projets de logement introduits dans l'Ancrage communal 2014-2016.

¹³ Mise à jour 2018 : le poste a été supprimé.

7. Secteurs économiques significatifs

7.1. Economie locale

Dans le rétroviseur ...

En 1993

- *Emploi peu spectaculaire car disséminé dans un très grand nombre de petites unités, à l'exception de la sucrerie Couplet, de taille moyenne*
- *Augmentation du nombre d'emplois entre 1982 et 1988. Les emplois se sont déplacés massivement des secteurs primaires et secondaires vers le tertiaire (services)*
- *Les exploitations agricoles sont de type mixte, culture et élevage viandeux. L'agriculture est très influencée par la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne.*
- *L'horticulture est épargnée par les contraintes du milieu agricole et développe une activité correspondant bien à l'image de marque que souhaite développer Brunehaut*

En 2003

- *Environ 1.100 postes salariés et indépendants, dont 700 occupés par des habitants de Brunehaut*
- *Part très importante de l'emploi agricole et sylvicole (20%, 139 indépendants, 100 salariés, 25 exploitations, 36 pépiniéristes principalement à Lesdain et Rongy) mais en forte diminution dans les années 1990*
- *Diminution de l'emploi salarié (secteur manufacturier surtout) dans les années 1990*
- *Importance des bateliers (55 indépendants) domiciliés à Hollain*

Cette section est consacrée à l'activité économique locale et à l'activité professionnelle des Brunehautois.

Le premier point aborde les secteurs d'activités, le nombre de poste, les entreprises implantées à Brunehaut tandis que le second point développe les secteurs d'activité des Brunehautois, quel que soit le lieu de travail.

7.1.1. Emploi local et secteurs d'activités

Environ 1.400 postes de travail, salariés et indépendants confondus, sont présents à Brunehaut. Par rapport aux données du PCDR précédent, cela représente une croissance de 27,3%.

- **Emploi salarié**

En décembre 2013 (données ONSS), Brunehaut occupe 764 travailleurs assujettis à la sécurité sociale, répartis dans 124 établissements¹⁴. Parmi ceux-ci (Figure 43), 75,0% relèvent du secteur tertiaire. Le secteur secondaire représente 22,4% des postes de travail et le secteur primaire encore 2,6% des postes de travail.

¹⁴ Mise à jour 2018 : au 30.06.2016, Brunehaut compte 790 travailleurs, dans 142 établissements.

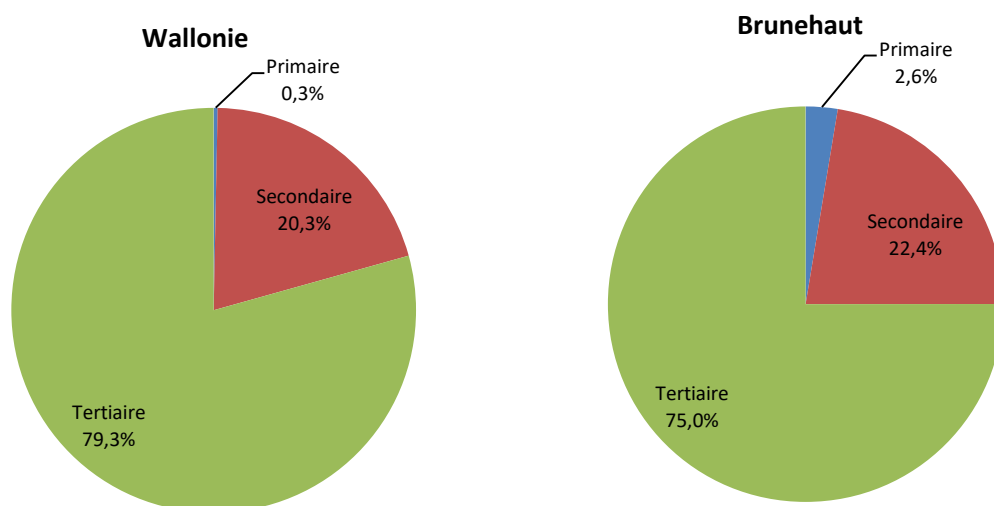


Figure 43 : Répartition de l'emploi salarié par secteurs d'activité principaux (ONSS, décembre 2013)

Par rapport à la Wallonie, les secteurs primaire et secondaire sont plus représentés (Figure 43). En comparaison avec d'autres communes de l'arrondissement, et en particulier avec la commune de Celles, reconnue comme l'une des communes les plus rurales de Wallonie picarde mais où la part du secteur primaire dans l'emploi salarié ne représente que 0,6% des postes de travail, le nombre d'emplois salariés du secteur primaire présents à Brunehaut est particulièrement significatif. Ceci peut probablement s'expliquer par la forte présence d'entreprises horticoles, spécificité locale, qui nécessite plus de main d'œuvre que l'agriculture traditionnelle.

Les emplois de Brunehaut (Figure 44) sont principalement de type ouvrier (47,9%), actifs dans le secteur primaire, dans le secteur secondaire (industries alimentaires, construction) et surtout dans le secteur tertiaire (administration, activités médico-sociales et pour la santé humaine). Les emplois de type employés représentent 42,0% des postes, principalement dans le secteur tertiaire (activités médico-sociales et pour la santé humaine, commerce de détail, enseignement, administration).

Par rapport à la Wallonie, la figure montre que le secteur ouvrier est beaucoup plus important à Brunehaut.

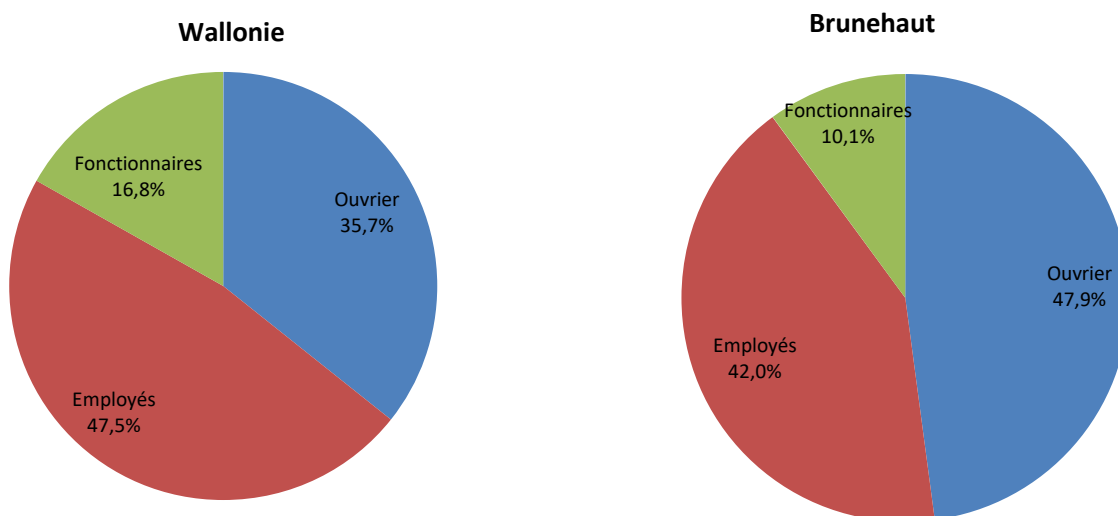


Figure 44 : Répartition des emplois salariés par type (ONSS, données 2013)

En termes de sous-secteurs forts, on relève la forte part d'emplois dans les secteurs du service tels que l'administration (13,1%), les activités médico-sociales et sociales avec hébergement (12,8%), l'enseignement (12,4%), la construction (10,3%), la santé humaine, les industries alimentaires (7,9%, 60 postes dans 3 établissements), le commerce de détail (7,3%, 56 postes dans 13 établissements).

Dans le secteur secondaire, la société 'coupletsugars' est spécialisée dans la production de spécialités sucrières à destination des industriels (sucres perlés, sucre glace, sucre brun, fondant). La sucrerie Couplet est implantée à Wez depuis 1890 et s'est spécialisée dans les produits dérivés du sucre cristallisé depuis la fin du XXème siècle. Elle emploie une soixantaine de personnes.

Les nonante entreprises les plus petites de la commune offrent presque autant d'emplois que les 3 plus importantes. En effet, parmi les 124 établissements implantés à Brunehaut, 72,6% comptent moins de 5 travailleurs et représentent 21,7% des postes de travail (166 postes). A l'opposé, 3 établissements (soit 2,4% des établissements implantés à Brunehaut) rassemblent 24,1% des postes de travail (184 postes) de la commune.

Le diagnostic 2003 soulignait la présence de nombreux bateliers domiciliés à Brunehaut. Les données communales récentes font état de 33 familles toujours domiciliées à Brunehaut (Laplagne et surtout Bléharies).

• Emploi indépendant

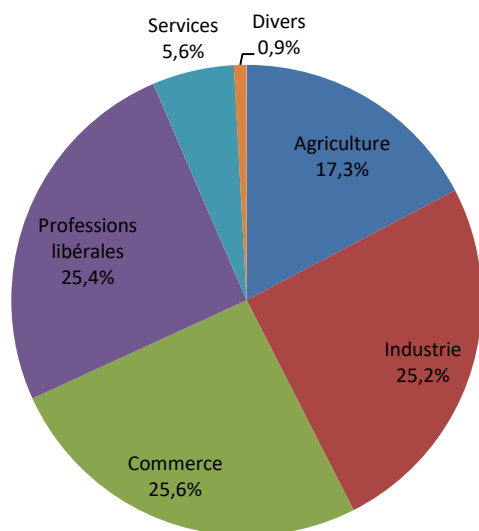


Figure 45 : Répartition des travailleurs indépendants par secteur d'activité, 2014 (INASTI)

Au 31.12.2014, Brunehaut recense 694 travailleurs indépendants¹⁵.

Le secteur primaire y occupe 17,3% des indépendants, le secondaire 25,2% et le tertiaire 57,5%. La part des professions libérales est de 25,4%. La part encore relativement élevée d'indépendants dans le secteur primaire est liée à la présence des pépinières. En 2014, six pépiniéristes se sont rassemblés au sein du groupement de producteurs 'Végétabilis' dans le but d'améliorer sa visibilité commerciale. Le groupement rassemble les forces et les atouts des pépiniéristes en rassemblant leurs productions au sein d'un unique catalogue au service du secteur public, des entreprises de jardinage/espaces verts et des jardineries.

¹⁵ Mise à jour 2018 : au 31.12.2016, Brunehaut compte 719 indépendants.

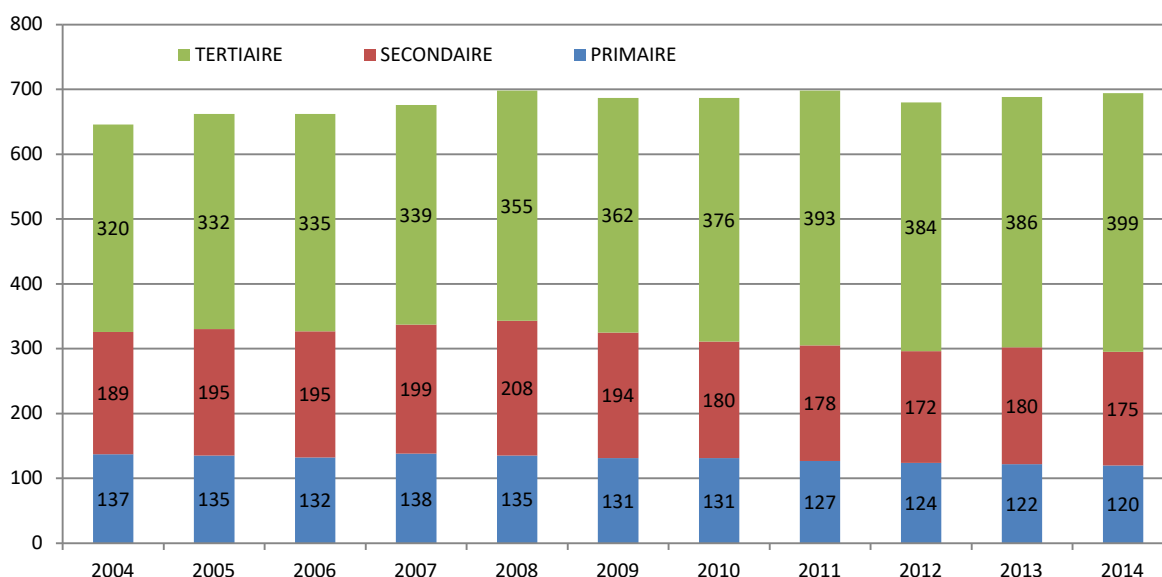


Figure 46 : Evolution du nombre d'indépendant par secteur d'activité (INASTI)

L'illustration (Figure 46) montre que le secteur tertiaire progresse assez régulièrement alors que le secteur primaire connaît une érosion continue de ses effectifs. Le secteur secondaire semble lui aussi diminuer depuis le début de la décennie.

7.1.2. Activité de la population

Ce point aborde le profil des Brunehautois actifs, que ce soit à Brunehaut ou ailleurs.

En décembre 2014, il y a 2.530 travailleurs assujettis à la sécurité sociale, domiciliés à Brunehaut¹⁶. Parmi ceux-ci, 79,3% relèvent du secteur tertiaire. Le secteur secondaire représente 20,1% et le secteur primaire seulement 0,6% des emplois des Brunehautois.

En termes de sous-secteurs forts, on relève la forte part de travailleurs dans l'enseignement (13,9%) et des activités pour la santé humaine (12,1%), le commerce de détail (7,4%), l'administration (7,0%) et les activités médico-sociales et sociales avec hébergement (5,9%).

Les emplois des Brunehautois sont principalement employés (46,1%). Les ouvriers représentent 37,1% et les fonctionnaires 16,8% des emplois occupés.

Comme évoqué au chapitre « Appartenances supra-territoriales », les principaux pôles d'emplois périphériques sont les parcs d'activités de Tournai-Ouest et le centre de Tournai, le bassin carier. Prochainement, le développement de l'éco-resort « Your Nature » et du parc d'activités Polaris à Péruwelz devraient avoir un impact favorable sur l'emploi des habitants de Brunehaut.

7.1.3. Mobilité des travailleurs

D'après les données de Censur 2011 (Figure 47), on apprend que 24,1% des actifs brunehautois (soit 790 personnes) travaillent dans Brunehaut-même, contre 700 dix ans plus tôt.

L'arrondissement de Tournai est la polarité professionnelle principale, attirant 48,8% des actifs locaux (37,8% rien qu'à Tournai : pôle urbain, pôle commercial et parcs d'activités).

¹⁶ Mise à jour 2018 : en 2016, Brunehaut compte en moyenne 2.831 travailleurs assujettis à la sécurité sociale.

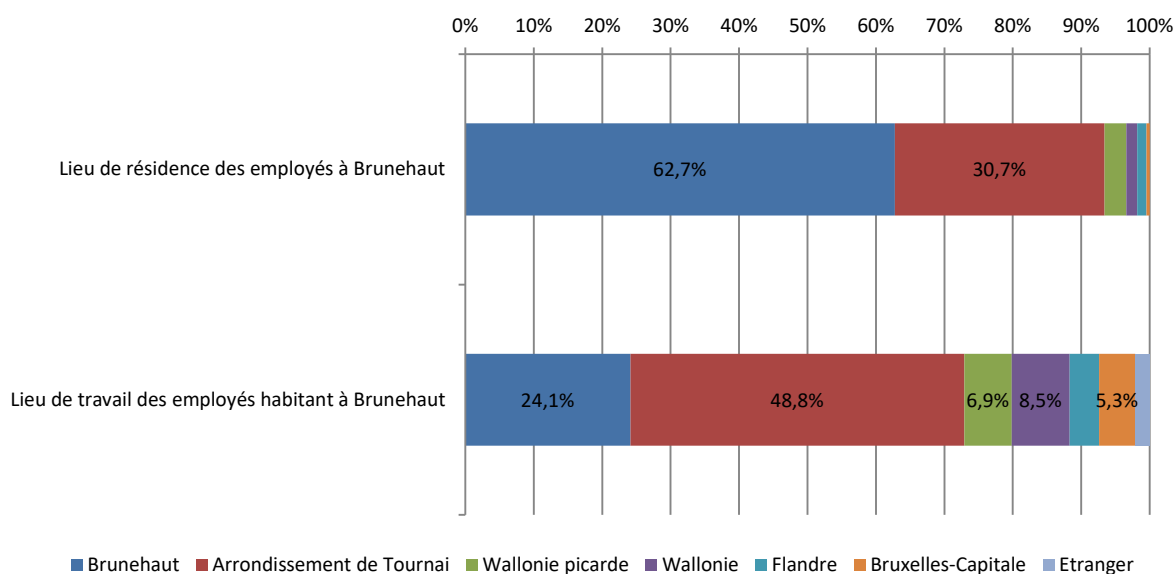


Figure 47 : Origines et destinations des travailleurs (Census 2011)

On apprend également que plus de 62% des postes de travail salariés existant à Brunehaut sont occupés par des habitants de la commune.

7.1.4. Economie sociale

Il n'existe pas d'entreprise d'économie sociale à Brunehaut mais le CPAS collabore avec la Ressourcerie et Age d'Or Services.

7.2. Agriculture

Précisions au lecteur

La collecte des données agricoles a récemment évolué, impliquant notamment la suppression du recensement général annuel de mai au profit de l'exploitation des données administratives.

En 2014, il n'y a pas eu d'enquête agricole. Les données sont issues des bases de données administratives qui sont combinées à des données d'enquêtes ciblées. En 2015, les statistiques ont été établies sur la même procédure qu'en 2014.

Les statistiques complètes seront à nouveau diffusées à toutes les échelles en 2016, année d'une nouvelle enquête agricole auprès de toutes les exploitations agricoles.

Du fait du changement de la source et de la période de référence pour les statistiques animales, les comparaisons des effectifs de 2014 avec les années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

7.2.1. Principales caractéristiques des exploitations

En 2014, les statistiques fédérales indiquent 62 exploitations agricoles en activité à Brunehaut¹⁷. Leur taille moyenne est de 35,5 hectares. Si on calcule un taux d'exploitations agricoles pour 1.000 habitants, Brunehaut obtient un score de 10,5‰ alors que la moyenne de l'arrondissement est de 6,64‰ et de 6,35‰ pour la Wallonie.

Si la rupture statistique s'observe pour l'évolution du nombre d'exploitations agricoles, Brunehaut n'échappe certainement pas à la conjoncture : leur nombre ne cesse de chuter, accompagné par une augmentation inversement proportionnelle de leur superficie moyenne.

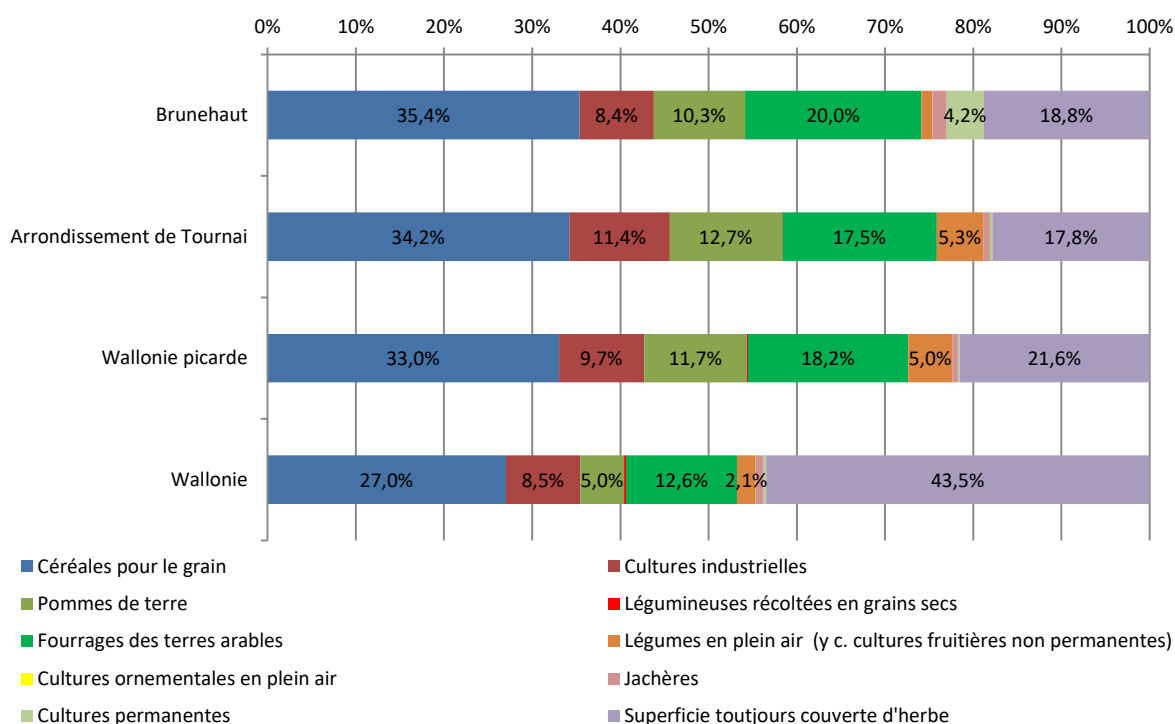


Figure 48 : Principales spéculations comparées 2014 (SPF Economie – DG Statistiques)

En termes de spéculations, les céréales occupent 35,4% des terres cultivées. Contrairement à de nombreuses autres communes de Wallonie picarde, les cultures industrielles et les pommes de terre

¹⁷ Mise à jour 2018 : en 2016, Brunehaut compte 61 exploitations agricoles en activité.

apparaissent moins présentes (18,7% à Brunehaut contre 24,1% dans l'arrondissement ou 21,4% en Wallonie picarde), au profit des cultures permanentes.

Malgré la rupture statistique évoquée en préambule de chapitre, une évolution entre 2010 et 2014 à Brunehaut interpelle en comparaison de la stabilité apparente des indicateurs pour les territoires de référence : la part des cultures permanentes, marqueur des spécificités horticoles de Brunehaut, a fortement baissé dans l'intervalle, passant de 7,7% en 2010 à 4,2% en 2014, au profit exclusif des fourrages des terres arables.

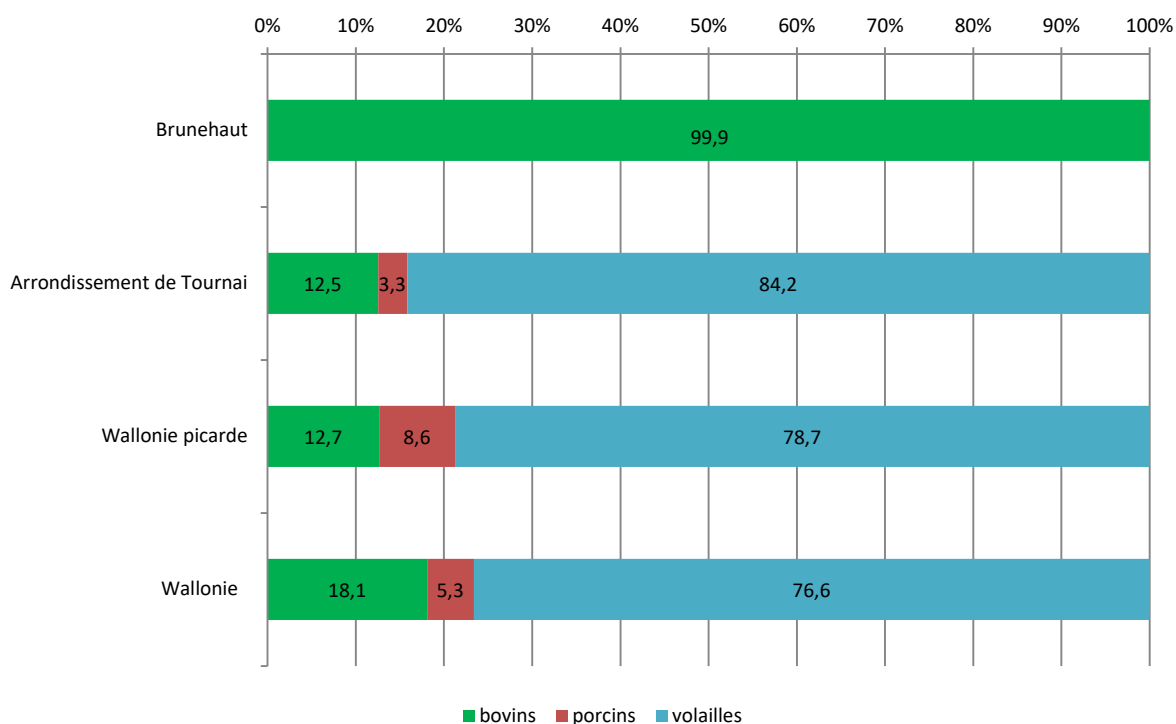


Figure 49 : Principaux élevages comparés 2014 (SPF Economie – DG Statistiques)

En matière d'élevage, les chiffres disponibles (Figure 49) montrent que quasiment l'intégralité des exploitations avec élevage soient axées sur les bovins.

7.2.2. Emplois

En 2012, l'activité agricole génère 127 emplois dont 85,8% émanent de la cellule familiale.

7.2.3. Intégration environnementale

En 2010, 23,9% des exploitations appliquent au moins une mesure agro-environnementale.

Aucun agriculteur n'est certifié bio. Néanmoins, les Vergers de Brunehaut sont certifiés 'Fruitnet' et sont donc engagés dans une démarche de production intégrée (limitation des pesticides, entretien des sols, etc.).

7.2.4. Perspectives



Figure 50 : Age du chef d'exploitation comparé 2010 (SPF Economie – DG Statistique)

L'indicateur « Age du chef d'exploitation » n'étant plus disponible dans les dernières données 2014, nous nous sommes basés sur les chiffres du dernier recensement agricole de 2010. Comme pour la plupart des informations relatives à l'agriculture, l'on peut considérer que la situation s'est aggravée depuis lors.

En 2010 (Figure 50), les exploitants agricoles sont plutôt plus jeunes que les territoires de référence : 35,3% des chefs d'exploitation ont moins de 45 ans, contre 26% dans l'arrondissement de Tournai, 23% en Wallonie picarde et 21% en Wallonie. A l'autre extrémité, les plus âgés (>55 ans) y représentent seulement 28,0% à Brunehaut contre plus de 40% dans les territoires de référence. Cette situation est nettement plus favorable que la commune de Celles (3,5% des exploitants ont moins de 35 ans et 43% ont plus de 55 ans), parmi les plus agricoles de Wallonie picarde.

La succession ne semble assurée que dans 13,1% des exploitations de Brunehaut dont le chef est âgé de plus de 50 ans. Ce chiffre est néanmoins comparable aux moyennes de référence (12,1% dans l'arrondissement de Tournai, 13,6% en Wallonie picarde et 14,8% en Wallonie).

7.3. Producteurs locaux et circuits courts

Du fait des implications diverses de la commune dans différentes politiques de développement, dont le parc naturel et le développement rural, la thématique des « produits locaux » dépasse ici bien largement la thématique de l'agriculture, même si celle-ci semble participer assez bien au mouvement.

Plusieurs catégories de producteurs sont identifiées :

- **Les pépiniéristes et les horticulteurs¹⁸**

Depuis les années 1950, les Vergers de Brunehaut (Jacques Dewaele) développent des produits dérivés de leurs productions et des circuits courts diversifiés afin d'atteindre les consommateurs du Tournaisis.

¹⁸ Mise à jour 2018 : un maraîcher s'est installé, à titre complémentaire, à Laplagne et vend ses légumes en direct au particulier.

A Lesdain, un agriculteur (Norbert Verbeure) a diversifié sa gamme de fruits, s'orientant vers les fruits rouges et leurs produits dérivés (vinaigre de framboise, confitures, coulis).

Six pépiniéristes de Lesdain se sont associés en une coopérative afin de rassembler leurs énergies, de valoriser leur savoir-faire et de pérenniser leur activité au sein de Végétabilis, coopérative ayant pour vocation d'être leur interface commerciale.

- **Les agriculteurs**

Deux agriculteurs de Laplaigne transforment leur production : fromage et beurre (Hans Verbauwheide, vente via magasins et la coopérative CoProSain), produits dérivés du lapin, canard et foie gras (Cense du Maire, vente directe).

- **Les produits de bouche**

Plusieurs artisans proposent des produits de bouche :

- o La Brasserie de Brunehaut présente une gamme de cinq bières d'Abbaye, quatre bières bio (dont trois sans gluten) et une bière régionale, dont l'orge est produit dans le Tournaisis (Domaine de Graux) et malté à Belœil.
- o A Hollain, 'Délice et chocolats' fabrique et vend des pralines, chocolats, etc.
- o A Lesdain, 'Mystère et boule de glace' est une glacerie artisanale.
- o Plusieurs bouchers et boulangers 'artisans' sont encore installés dans la commune :
 - A Bléharies : la boulangerie Simon, la boucherie Sulmon
 - A Hollain : la boulangerie-pâtisserie Bruynooghe, la boulangerie Geiregat et la boucherie Delval
 - A Jollain-Merlin : la boulangerie Lecomte (ambulant)
 - A Laplaigne : la boulangerie « Au pain de L'Plaine », la boucherie Devillers
 - A Rongy : la boulangerie Pennequin et la boucherie Lorthioir.

Dans le rétroviseur ...

En 2003

- *Quai de Bléharies aménagé pour les motor-homes (sans borne)*

7.4. Tourisme

La commune de Brunehaut ne dispose pas de pôle ou d'équipement touristique proprement dit ; néanmoins, elle offre quelques ressources intéressantes dans le domaine des loisirs de plein air et en hébergements touristiques, complétés par la belle attractivité de festivités emblématiques telles que l'Artifoire, la Marche des Jonquilles ou la Fête de la Pomme (voir Festivités locales, page 87).

7.4.1. Ressources

Comme le montre la carte (Figure 51), les ressources touristiques de Brunehaut sont principalement basées sur les loisirs, la randonnée, la découverte de la nature, des paysages, du petit patrimoine local.

La récente Voie Verte et les berges de l'Escaut aménagées en RAVeL créent un axe fort pour la randonnée et permettent la connexion vers les ressources voisines d'Antoing, Tournai et au-delà. La commune est complètement maillée par le Réseau Vélo de la Wallonie picarde qui prend appui sur ces deux grands axes. Elle est également traversée par le GR. La Route paysagère du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut passe également par Guignies, Wez, Merlin, Hollain, la Pierre Brunehaut, Lesdain, Rongy et Howardries.

A Bléharies, le Quai de l'Escaut permet la halte des motor-homes mais il n'offre aucun service spécifique.

Les retombées économiques issues du tourisme restent néanmoins infimes.

A Antoing, le projet d'envergure 'Your Nature' (ancien Centre Nature et Sports) doit prochainement voir le jour sur le site du Grand Large de Péronnes : à terme, un vaste complexe d'équipements sportifs (y compris une piscine), de structures d'accueil, de promenade et d'hébergements sera implanté autour du plan d'eau.

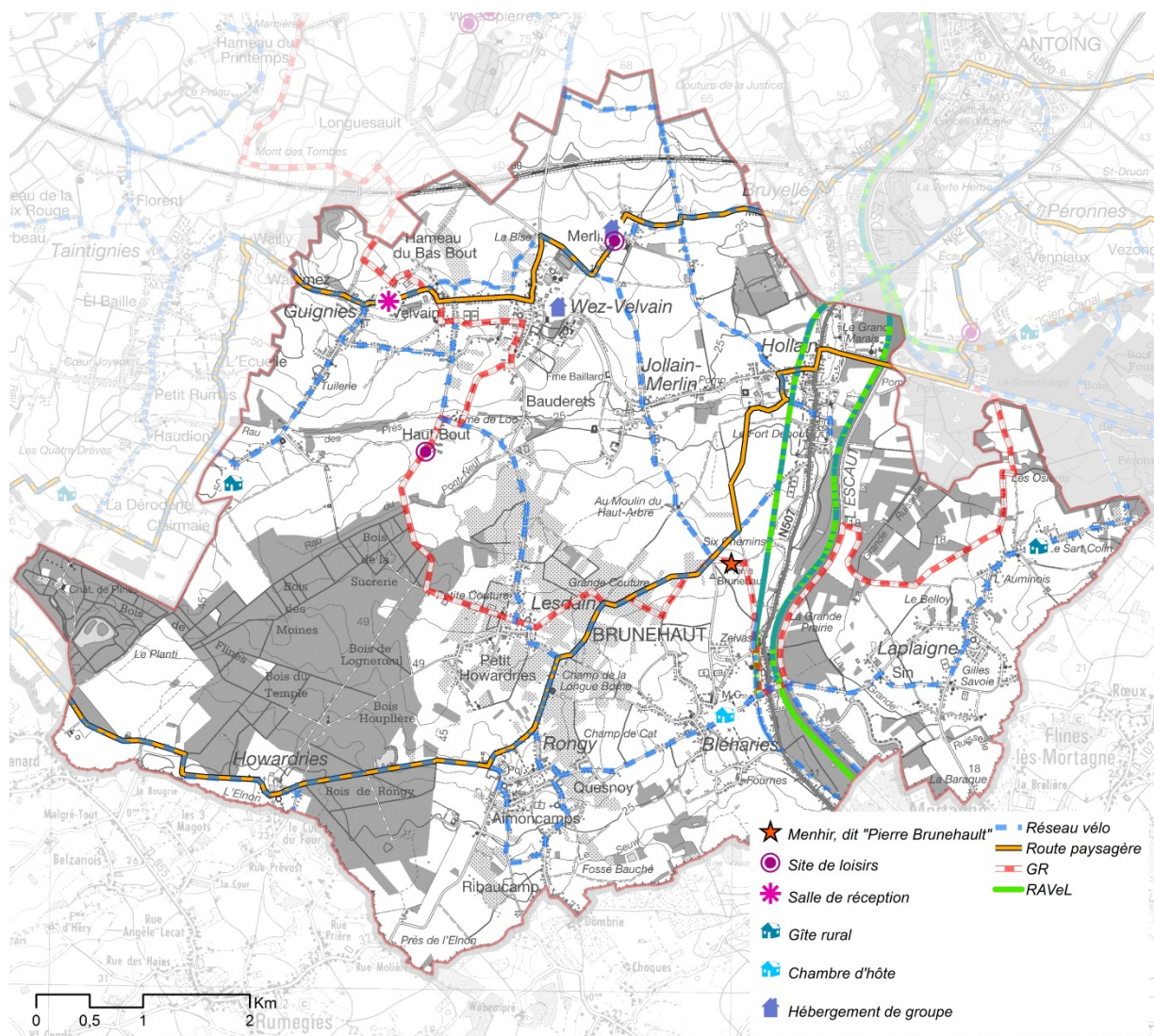


Figure 51 : Hébergements touristiques et réseau point nœud vélo (IDETA)

7.4.2. Hébergements

La commune compte un gîte rural (gîte de la Ferme des Prés à Jollain-Merlin, 7 à 9 personnes) et un hébergement de groupes (le Foyer Saint-Charles). Elle ne compte ni camping ni hôtel.

Le nombre de résidences secondaires tend à s'étioler un fil du temps : de 30 en 2010, on en compte encore 25 en 2015.

Ce maillage d'hébergements est enrichi par l'offre des producteurs locaux (voir page 73) et par le secteur Horeca (voir page 78) présents à Brunehaut.

L'Opération de Développement Rural a également permis l'édition de plusieurs cartes postales, disponibles auprès de l'Administration communale.

8. Services et équipements collectifs

8.1. Services collectifs

8.1.1. Services de secours

Brunehaut dépend de la Zone de Police du Tournaisis (avec Antoing, Rumes, Tournai).

Le service Incendie est assuré par la Zone de Secours de Wallonie picarde.

8.1.2. Distributions et impétrants

La distribution d'eau est assurée par la Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE).

Le gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz est ORES.

L'égouttage, l'épuration des eaux, la collecte et le traitement des déchets est assuré par IPALLE.

Les réseaux de téléphonie mobile, TV et Internet sont gérés par Base, Mobistar et Proximus. D'après le site de l'Institut Belge des services Postaux et Télécommunications (IBPT), il apparaît que le sud du territoire communal – de Howardries à Laplaigne – soit moins bien desservi, notamment pour le service 4G (1 seul opérateur présent).

8.1.3. Distribution du courrier

La distribution du courrier est assurée par BPost. Le bureau de poste est situé à Bléharies, à côté de l'administration communale. Trois magasins de timbres sont également présents : à Hollain (Delcampe), à Rongy (Librairie des Archers) et à Laplaigne (Supérette de la Place). Il n'y a aucun Point Poste » dans la commune.

Voir carte annexe « Structure du bâti, espaces publics structurants, équipements publics et commerces principaux »

En 2003

- Offre en commerce importante et variée mais en déclin, attractivité des grandes surfaces françaises
- Marché hebdomadaire à Guignies, Laplaigne, Bléharies et Hollain
- 174 indépendants et 55 salariés en 1998
- Forte concentration à Hollain
- Un estaminet à Howardries



Les commerces et le secteur HORECA (Figure 52) sont encore bien présents dans la commune. L'illustration montre répartition de ceux-ci sur le territoire en cohérence avec le poids des villages, avec cependant plus aucun commerce à Howardries, Guignies, Jollain-Merlin et Wez. La moyenne surface présente à Rongy dessert également, vu sa localisation, le village de Lesdain. Quelques petits commerces alimentaires (boucher, boulanger, libraire) et commerces de proximité (supérettes) sont encore présents dans la commune et permettent de maintenir un niveau de service de proximité. Ces lacunes sont complétées par une offre encore exceptionnellement bonne en commerces ambulants : un poissonnier, un boulanger et un épicier sillonnent la commune plusieurs fois par semaine.

Hollain présente la plus forte concentration de commerces, principalement le long de la rue de Tournai (RN207). Deux banques se trouvent à Bléharies (ING) et à Wez-Welvain (AXA), ce qui réparti assez bien l'offre même si ce service reste peu accessible aux habitants de l'ouest du territoire via les transports en commun.

Le site web communal est également le relai des commerces et artisans de l'entité, présenté sous la forme d'un listing.

Il est à noter également que la commune compte encore quelques restaurants, pizzeria et autres snacks répartis sur tout le territoire.

8.3. Services aux personnes et services marchands

Voir carte annexe « Structure du bâti, espaces publics structurants, équipements publics et commerces principaux »

8.3.1. Soins de santé

Dans le rétroviseur ...

En 2003

- Institut psychiatrique Saint-Charles

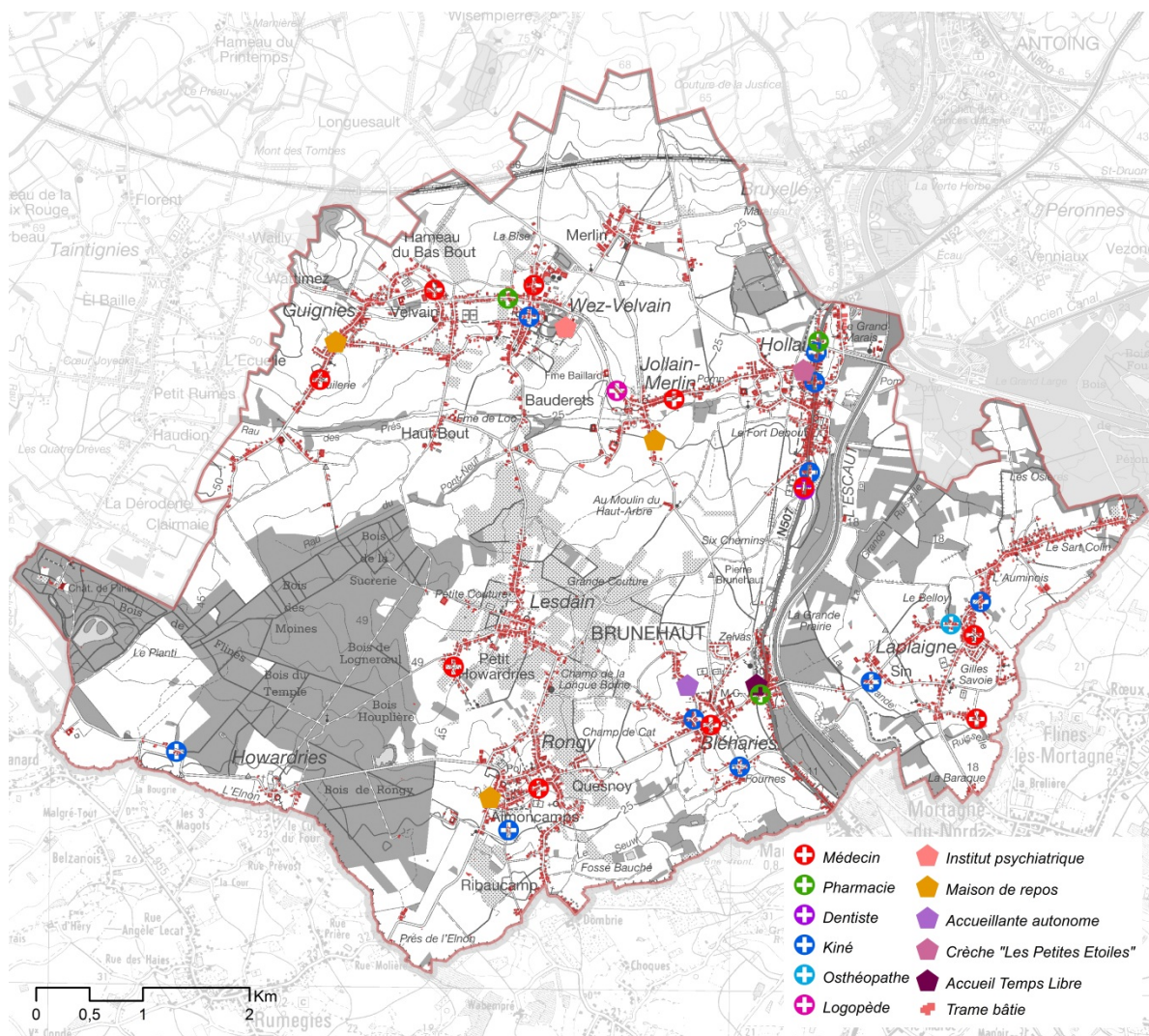


Figure 53 : Services de santé et accueil de l'enfance (IDETA)

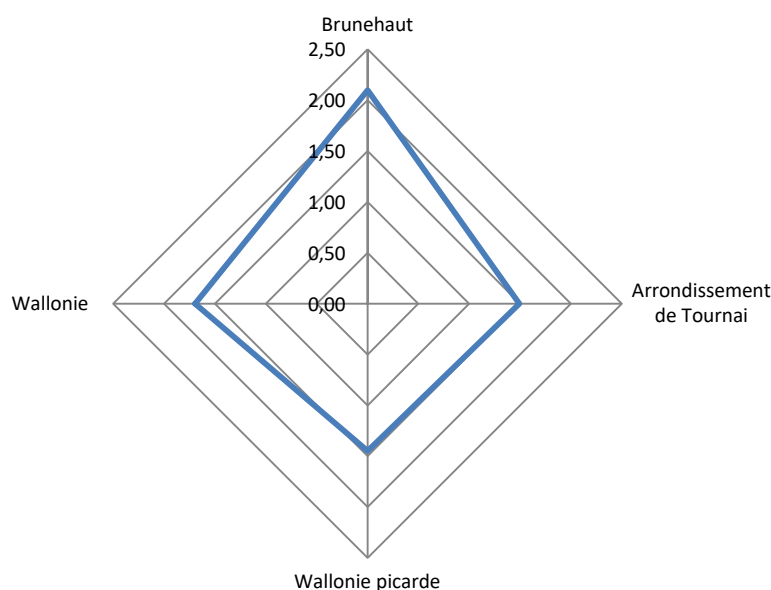


Figure 54 : Nombre de médecins pour 1.000 habitants (INAMI – Observatoire de la santé en Hainaut)

Sept médecins, trois pharmacies, des kinésithérapeutes, une logopède, des infirmiers à domicile : Brunehaut est relativement bien doté en professions médicales et celles-ci sont bien réparties dans les différents villages (Figure 53).

Concernant les médecins, les statistiques de l'INAMI (Figure 54) semblent confirmer les observations empiriques et montrent que la situation locale est bien plus favorable que pour les territoires de référence. Or, les données communales montrent une situation bien moins favorable : sur les 7 praticiens de Brunehaut, en 2016, 6 ont plus de 55 ans, dont 2 ont plus de 65 ans. Ces données laissent présager une pénurie de médecins dans les prochaines années alors que la situation semblait assez favorable quelques années plus tôt. Le Centre Hospitalier de Wallonie picarde (CHWaPi) implanté à Tournai complète l'offre dans les domaines médicaux spécialisés.

L'institut psychiatrique Saint-Charles est implanté à Wez. Etant donné les pathologies relativement lourdes dont souffrent les pensionnaires, peu d'interactions existent entre les citoyens et les pensionnaires ; néanmoins, dans le cadre du « projet 107 », un projet de réinsertion est en cours avec la création de logements (à Wez) pour les pensionnaires qui bénéficient alors d'un accompagnement psychiatrique à domicile en traitement intensif. De plus, seize logements privés, gérés par l'Agence Immobilière Sociale, se trouvent dans le domaine de l'Institut.

De nombreuses actions autour de la santé sont organisées dans la commune : soirées d'information, actions thématiques par exemple avec les écoles, partenariats avec le Conseil consultatif communal des Aînés et la Commission consultative communale de la Personne Handicapée, ateliers culinaires, etc. Un atelier destiné aux personnes souffrant d'un cancer est organisé par le Plan de Cohésion Sociale.

Pour palier notamment aux difficultés de mobilité vers Tournai, la Commune a conclu un partenariat avec le Centre de Planning Familial « Aurore Carlier » basé à Tournai afin d'améliorer l'accès aux soins psychologiques par la décentralisation de consultations (permanences tous les 15 jours dans le local ONE).

8.3.2. Enfance

Une crèche communale « Les Petites Etoiles » est basée à Hollain et offre 42 places. L'ASBL « Le Sourire », basée à Tournai, coordonne les neuf accueillantes à domicile actives sur le territoire, offrant chacune l'équivalent de quatre enfants à temps plein : 3 à Bléharies, 2 à Guignies, 1 à Hollain, 1 à Lesdain, 1 à Rongy et 1 à Wez.

Les permanences ONE sont assurées par une travailleuse médico-sociale à temps plein et sont complétées par des actions spécifiques (éducation à la santé, dépistage visuel).

Le Brune'Hall organise le « BruneBaby » : des activités d'éveil sportif destinées aux tout-petits : initiation au massage bébé et au portage en écharpe (danse, balades), stages de psychomotricité pour les 2 à 5 ans, gymnastique prénatale. Des ateliers de lecture pour les tout-petits sont organisés à la bibliothèque. En plus, le Plan de Cohésion sociale propose des activités parents-bébés gratuites : psychomotricité et lecture bébé tous les 15 jours, initiation au portage et au massage bébé.

Dans chaque implantation scolaire de la commune, l'accueil extra-scolaire est organisé par la Commune de Brunehaut, en semaine aux heures périscolaires. Le mercredi après-midi, les vacances scolaires et les journées pédagogiques, les enfants sont accueillis à l'école de Bléharies grâce au bus extra-scolaire. Actuellement les activités ont lieu dans l'école communale de Bléharies. Un nouveau local plus adapté à ses missions sera créé en 2016 à proximité du centre administratif à Bléharies (dans le Parc communal).

Durant les vacances scolaires, des plaines de jeux et des stages (commune, SPJ) sont développés avec le Brune'Hall.

L'opération « Mon engagement pour garantir l'avenir » (MEGA) menée conjointement par la Zone de Police et par PROVélo vise la prévention avant l'entrée en secondaire (en ville) : racket, stupéfiants, harcèlement, etc.. L'opération « Place aux enfants » axe son action sur la découverte des métiers (artistes, artisans, commerçants) locaux.

La commune compte également un Conseil communal des Enfants. Il rassemble des enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaires élus au sein de leur école. Le Conseil des Enfants est associé à plusieurs actions dans la commune et participe, notamment, au Carrefour des Générations.

8.3.3. Jeunesse

L'AMO GRAINE met à disposition de la Commune de Brunehaut une éducatrice de rue qui tiennent des permanences à Lesdain, organisent et coordonnent différentes actions pour les jeunes de moins de 18 ans et l'accompagnement des familles. Un service de soutien scolaire est également proposé par l'AMO grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin : il fonctionne avec des bénévoles et rencontre des difficultés à répondre à la demande.

Une collaboration entre le Plan de Cohésion Sociale, l'ADEPS et le Brune'Hall permet d'organiser trois fois par an des stages dédiés aux adolescents.

La Maison multi-média, à Lesdain, est également un lieu privilégié pour rencontrer cette catégorie de la population.

8.3.4. Aînés et personnes âgées

Brunehaut compte trois maisons de repos privées : à Guignies (60 places), Jollain (37+50 places + 9 places en court séjour) et Rongy (62 places + 2 places en court séjour).

Le Conseil consultatif communal des Aînés (> 55 ans) constitue un relais privilégié entre les personnes âgées habitant Brunehaut et les Autorités communales. Différents partenariats sont d'ailleurs mis en place sur les différentes thématiques touchant la vie des personnes âgées.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et l'Agence Locale pour l'Emploi proposent des services d'aides ciblées pour les personnes âgées, notamment dans le but de permettre le maintien à domicile. Des permanences de l'Office National des Pensions sont également organisées à l'Administration communale.

Le CPAS organise la distribution de repas chauds à domicile 6 jours sur 7 et un service de télé-vigilance en plus des services d'aide et de soins à domicile habituellement proposés par les mutuelles.

Enfin, le Plan de Cohésion Sociale (en collaboration avec le CPAS et l'ADMR) réfléchit à la mise en place des animations hebdomadaires destinées au plus de 70 ans afin de rompre leur isolement. Pour optimiser les activités de ces journées, une enquête auprès des personnes âgées (plus de 70 ans) de la commune a été menée début 2016 afin de mieux cibler leurs souhaits et leurs attentes. Des 48 réponses reçues, il ressort qu'il est important pour ses personnes de garder des relations sociales et des activités régulières. La culture, l'art, des moments festifs, les rencontres, les loisirs, le patrimoine sont des thématiques qui sont prépondérantes.

8.3.5. Personnes handicapées

La commune compte une Commission Consultative Communale de la Personne Handicapée. Elle est composée de personnes handicapées, de parents d'enfants handicapés, de représentants d'associations de personnes handicapées qui se réunissent chaque mois.

En 2012, la commune de Brunehaut a été labellisée « Handycity » par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée. La commune s'est portée candidate au nouveau label pour 2018.

8.3.6. Action sociale et personnes en difficulté

Le siège du Centre Public de l'Action Sociale se trouve à Bléharies, au sein du centre administratif. Le cadre d'animation est composé de trois assistantes sociales, d'un Tuteur Energie¹⁹, d'un chargé de l'Endettement, autour du personnel d'accompagnement (administratif, soins, ouvriers, etc.).

Outre ses attributions 'traditionnelles', le CPAS gère neuf logements sociaux et propose un service de prestation Titres-Services « Le Balai Magique », la distribution de repas et un taxi social. Il organise et anime différents groupes et atelier afin de lutter contre l'isolement.

Le CPAS collabore :

- avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS) pour l'accompagnement dans la recherche d'un logement et la gestion des tracas qui y sont liés ;
- avec la Maison des Familles et la Ressourcerie du CPAS de Tournai dans la valorisation des articles de seconde main.

La Maison des Familles (Tournai) dispose d'une antenne à Wez : colis alimentaires, épicerie sociale, vêtements de seconde main.

8.3.7. Accès aux nouvelles technologies

Plusieurs possibilités sont proposées aux habitants afin de faciliter leur accès aux nouvelles technologies et en particulier à Internet :

- Au travers du projet « BruneH@UT-DÉBIT », à Lesdain, l'antenne du Centre de Lecture Public (qui abritait déjà un Espace Public Numérique) vient d'être transformée en « Maison des

¹⁹ Mise à jour 2018 : le poste a été supprimé.

Médias »²⁰. Y sont organisées des formations adaptées à différents publics (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes, etc.). Deux ordinateurs sont encore accessibles au Centre de Lecture Publique à Bléharies ;

- La Régie Communale Autonome organise un atelier pour les ados ;
- Le site Internet communal²¹ permet les commandes de documents en ligne.

8.4. Enseignement

Voir carte annexe « Structure du bâti, espaces publics structurants, équipements publics et commerces principaux »

Dans le rétroviseur ...

En 1993

- *Les écoles communales ont maintenu leur population malgré la diminution sensible des jeunes de moins de 15 ans*
- *Brunehaut accueille dans ses écoles 75% de sa population en âge correspondant*

En 2003

- *8 écoles fondamentales (Bléharies, Guignies, Hollain, Laplaigne, Rongy, Wez), 1 école maternelle (Lesdain)*

Le réseau scolaire brunehautois compte 9 écoles dans 7 villages, tous réseaux confondus (libre et communal).

En tant que garant de la cohésion sociale, de l'ancrage local et de l'attractivité résidentielle, l'enseignement est, depuis de nombreuses années, un centre d'attention particulier de l'Autorité communale. Des choix spécifiques ont d'ailleurs été posés afin de maintenir les implantations scolaires dans les différents villages de la commune (Figure 55). Différents outils visant à renforcer l'attractivité des écoles ont été mis en place :

- L'accueil extra-scolaire est organisé dans chaque implantation et non pas centralisé, via transport spécifique, comme c'est le cas dans de nombreuses communes ;
- L'enseignement immersif en néerlandais (à Lesdain) et en Anglais (à Guignies), à partir de la 3^{ème} maternelle apporte une nouvelle attractivité à ces deux implantations ;
- La sécurisation des abords des écoles, amorcée dès le premier PCDR à Wez et Bléharies et poursuivie à Guignies et Laplaigne ces dernières années.

²⁰ Mise à jour 2018 : souhaitant compléter cette démarche, la commune a répondu à l'appel à projet « Co-working rural » mais le dossier de Lesdain n'a pas été retenu.

²¹ Mise à jour 2018 : le site web communal a été lifté en 2017

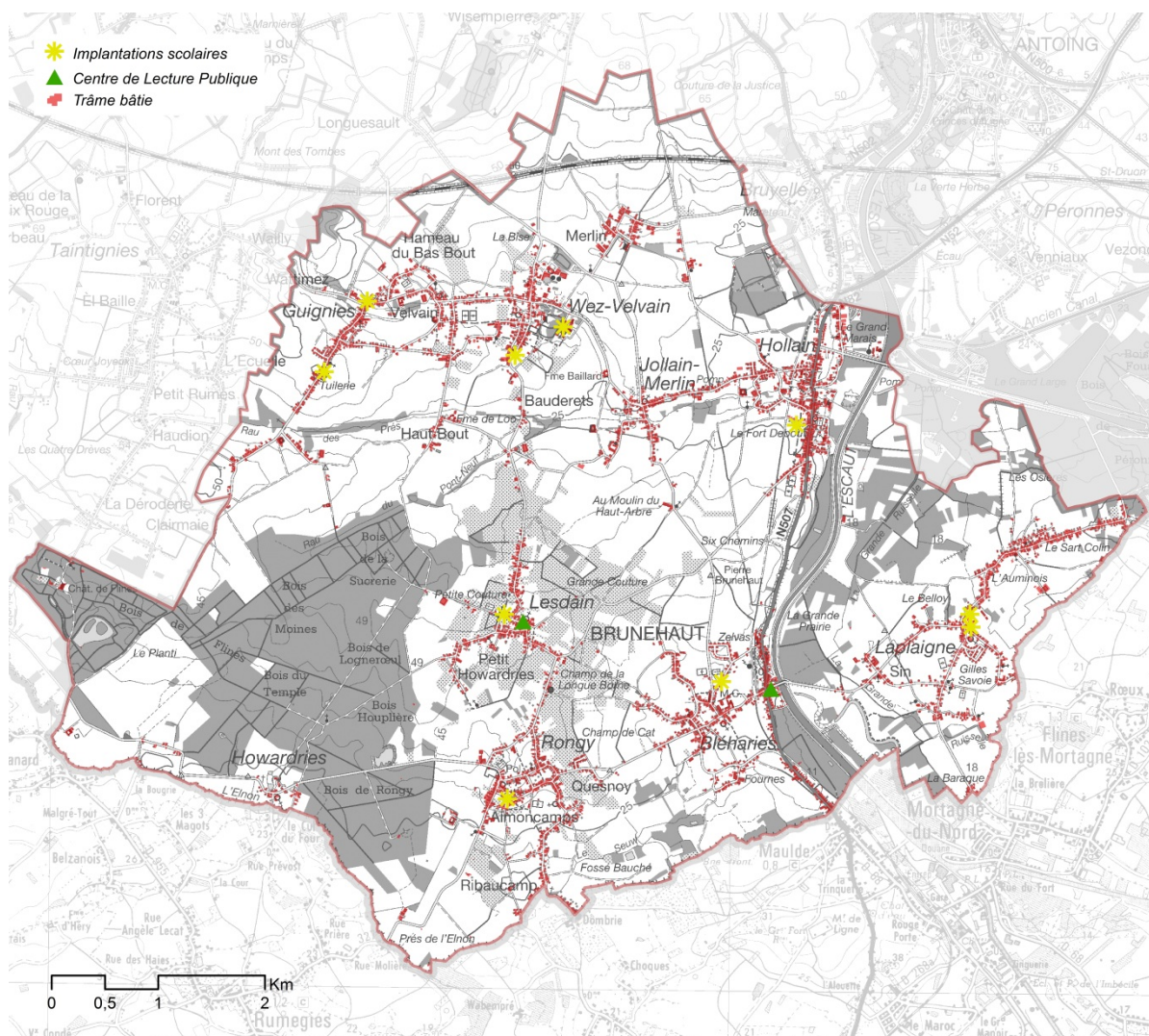


Figure 55 : Implantations scolaires et Centre de Lecture Publique (Données communales)

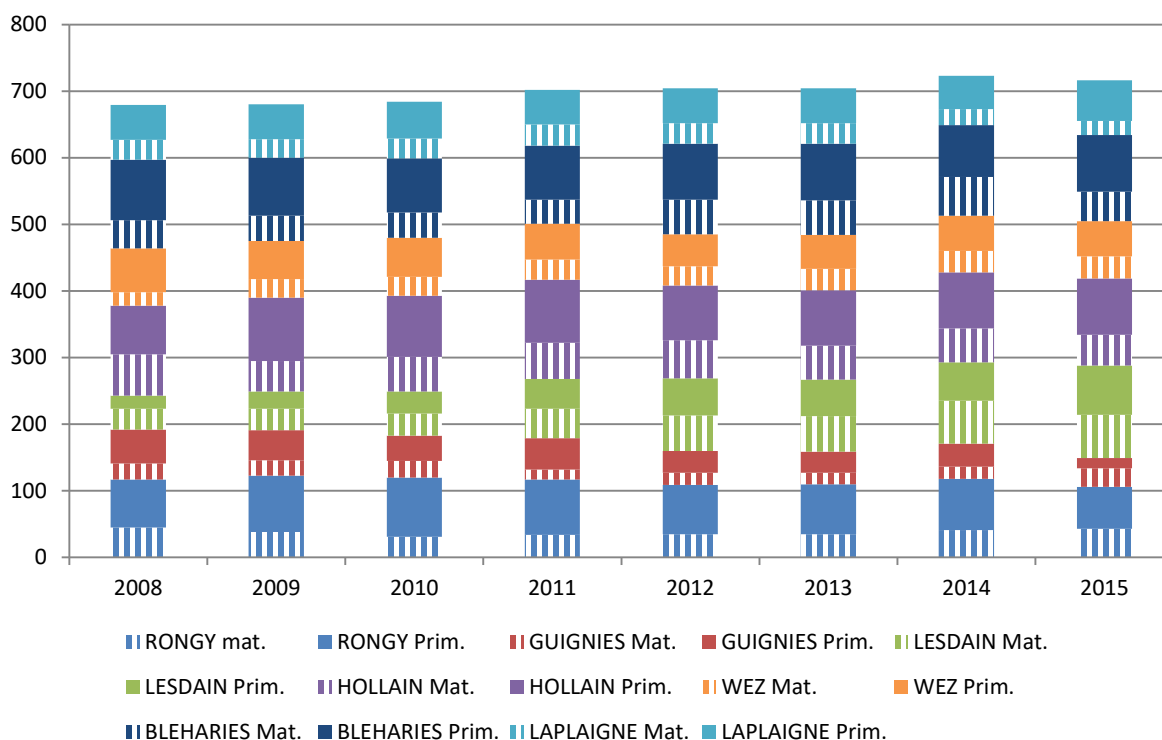


Figure 56 : Evolution de la population scolaire communale²², par niveau et implantation (Données communales)

Ces investissements se ressentent dans les effectifs scolaires (Figure 56) : le nombre global d'élèves fréquentant les écoles de Brunehaut est en croissance (+5,4% sur les huit années observées), avec cependant des variations importantes d'une implantation à l'autre :

- L'ouverture à l'immersion en néerlandais, en 2006, a donné une nouvelle attractivité à l'école de Lesdain qui se marque dans les chiffres : le maternel a doublé sa population entre 2008 et 2015 tandis que le primaire l'a presque quadruplé. Afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, la construction de nouveaux locaux est d'ailleurs en cours.
- L'école de Guignies, afin de combattre elle aussi la décroissance de sa population (-70, a ouvert une classe de 3^{ème} maternelle en immersion en anglais à la rentrée 2015. Ses effets sont déjà perceptibles puisqu'à la rentrée de cette même année, la population de maternelle avait déjà augmenté de 55,6%. Les classes de primaire s'ouvriront au fur et à mesure durant les prochaines années.
- À Rongy, les effectifs ont tendance à diminuer ces dernières années, surtout en primaire.
- À Hollain, les classes de maternel perdent plutôt des élèves (-25,8%) alors que le primaire est en croissance (+16,4%). Constat identique à Laplaigne : -30,0% en maternel mais +17,3% en primaire.
- À Wez : +65,0% en maternel contre -19,7% en primaire
- À Bléharies : +4,8% en maternel contre -6,6% en primaire.

²² Ce graphique ne reprend pas les données de population de l'école libre de Laplaigne car celles-ci n'ont pas été reçues de la part du Directeur.

8.5. Activités socio-culturelles

Dans le rétroviseur ...

En 1993

- *Vie socioculturelle manifestement assez intense, comme en témoigne le nombre d'associations qui ont pratiquement toute un ancrage local, au sens des anciennes communes*

En 2003

- *4 maisons de village mises gratuitement à disposition des associations locales*
- *2 salles communales : la Malterie et l'école de Hollain*
- *2 infrastructures sportives publiques : le skate park de Hollain, le complexe sportif de Guignies*
- *Plusieurs évènements folkloriques, sportifs et récréatifs importants : Artifoire, marche des Jonquilles, marche des Pépinières, courses cyclistes et triatlons, fête des Roses, foire aux bières, etc.*

8.5.1. Patrimoine

Plusieurs initiatives et/ou associations locales sont axées sur le patrimoine :

- Le Cercle d'Histoire Locale organise des conférences, des expositions et diffuse des publications périodiques ;
- Les cérémonies patriotiques intègrent le Conseil Communal des Enfants et la Commission consultative communale des Aînés ;
- L'opération « Nos villages d'hier à aujourd'hui », menée par le Plan de Cohésion Sociale et le centre de Lecture Publique, met chaque année un village à l'honneur grâce à une balade-rallye familiale à la découverte de l'histoire et des particularités des villages, un concours photo ainsi que des expositions de photos anciennes. Après Hollain et Guignies, Jollain-Merlin est mis à l'honneur en 2016.

8.5.2. Festivités locales

La Pierre Brunehaut, les pépinières, les pommes, les jonquilles et l'artisanat sont les principaux supports du folklore local, dans la continuité des ressources spécifiques à Brunehaut. Ces éléments donnent l'occasion de différentes manifestations qui jalonnent le calendrier des festivités locales :

- En février, un carnaval est organisé à Guignies par l'ASBL Jeunesse de Guignies
- En mars, la Marche des Jonquilles rassemble des milliers de marcheurs chaque année (4.000 participants en 2015, sous la pluie) à travers les bois de Howardries et la campagne brunehautoise ;
- À Pâques, le football-club de Bléharies et l'ASBL « Les Amis de Bléharies » organisent un week-end festif et sportif (tournois de football, repas, chasse aux œufs, animations). L'édition 2016 était la 25^{ème}. À Guignies, un marché aux puces est également organisé.
- En mai, le Lesdain Rock Festival rassemble les passionnés depuis 2014 ;
- En juin, l'asbl Brunehaut Valorisation organise, depuis 2014, la journée de l'artiste afin de valoriser les artistes locaux ;
- En juillet, le comité Artifoire organise depuis 41 ans l'« Artifoire », une foire aux artistes, aux artisans et aux producteurs (46 exposants en 2014) dans une ambiance musicale et folklorique. Le So W'Happy, festival dédié à la musique électro et techno, est organisé à Rongy depuis 2012 ;

- En septembre, durant le premier week-end, la Garden Party de l'association des pépiniéristes de Lesdain remplace depuis 2014 la Fête des Roses (après 35 éditions) ;
- En octobre, la Fête de la Pomme à Rongy est organisée par l'ASBL Jeunesse Rongycienne depuis 11 ans ;
- En 2015, la Confrérie des Amis de Laplaigne et le Patro ont organisé le premier marché de Noël
- En 2008, 2010, 2012 et 2017, la commune a participé à l'opération « Wallonie Week-End Bienvenue »

8.5.3. Arts, culture et loisirs

Le **Centre de Lecture Publique** de Brunehaut (CLPB) dispose, à Bléharies, d'une bibliothèque et d'un espace public numérique. À Lesdain, l'antenne de la bibliothèque héberge la Maison des Médias. Le projet « BruneH@UT-DÉBIT » propose des formations informatiques pour les aînés, ateliers et stages pour les ados (recherches scolaires sur Internet, rédaction d'un CV). Le site web du CLP propose un catalogue en ligne qui permet de réserver les ouvrages. La bibliothèque est le seul lieu à vocation culturelle de la Commune, ce qui la place au centre de nombreuses collaborations récurrentes avec la majorité des groupements émanant du tissu associatif et culturel décrit plus haut.

Le CLPB est entouré d'un comité des lecteurs. Il organise des animations dans les structures d'accueil communales (crèche, ATL, plaines de jeux, maison de repos).

De nombreuses associations sont actives dans les domaines de l'art et de la culture :

- L'ASBL « Brunehaut Valorisation », qui a pris le relai, en 2014, de l'ASBL culturo-sportive, organise différentes manifestations autour du monde artistique et culturel : concerts, journée de l'artiste, etc. ;
- 1 école de musique (Rongy), 3 fanfares (Laplaigne, Hollain, Bléharies) et 7 chorales, 1 club de généalogie, de jeux de sociétés, etc.

Différents ateliers et stages culturels sont proposés par la commune ou par des associations : théâtre, improvisation, initiation au patois, guitare, etc.

Brunehaut compte également de nombreuses ressources artistiques locales : Serdu (dessin), Xavier Fourquemin (BD), Emile Desmedt (sculpture), cercle des peintres amateurs, cercle philatélique, céramiste, ébéniste, dessinateurs, peintres et autres, etc.

Depuis 12 ans, l'opération « Commune fleurie » est organisée.

Néanmoins, le Plan de Cohésion Sociale souligne le caractère limité de l'offre culturelle à destination des enfants et des ados ainsi que le manque de locaux adaptés (permettant l'occultation, avec matériel audio, coulisses) et le manque de visibilité de ce qui se fait dans la commune.

8.5.4. Sports

Le précédent PCDR soulignait le caractère vétuste et inadapté de la salle de sport de Guignies ; depuis 2013, un complexe sportif – le Brune'hall – a été construit sur le site de l'ancienne gare de Bléharies, le long de la Voie Verte. Il est géré et animé par une Régie Communale Autonome.

De nombreux clubs sportifs sont présents dans la commune :

- 5 clubs de foot (Bléharies, Hollain, Laplaigne, Rongy et Wez-Guignies)
- 1 club de basket
- Balle pelote à Lesdain et à Rongy
- 3 cercles colombophiles
- 1 club de tennis de table

- Zumba, gym pour adultes, danse country
- 7 clubs cyclistes
- 2 clubs d'équitation
- 1 club de badminton
- 1 club de Ju-Jitsu
- 1 club de volleyball
- 1 club d'escalade

Le skate-park de Hollain a été démantelé du fait des dégradations et du peu de fréquentation.

8.5.5. Liens sociaux et intergénérationnels

Plusieurs initiatives sont organisées afin d'entretenir les liens sociaux et intergénérationnels :

- Les passeurs de mémoire sont un groupe d'aînés organisant des actions dans les écoles primaires de la Commune autour du thème de l'histoire locale ;
- La Fête des voisins est organisée spontanément dans de nombreux quartiers et notamment dans la cité sociale de Laplaigne ;
- Une après-midi senior est organisée une fois par an, à laquelle sont invitées les associations de troisième âge des communes frontalières françaises ;
- Pour la seconde fois, un calendrier illustré de photos anciennes des villages de la commune a été réalisé par le Plan de Cohésion Sociale et distribué par les jeunes du Conseil communal des Enfants et de l'Accueil Temps Libre aux personnes de plus de 70 ans ;
- Le CPAS organise un groupe d'échange (1x/mois) autour d'ateliers variés pour recréer des liens sociaux et rompre l'isolement ;
- Brunehaut participe à l'opération « Eté solidaire » ;
- Le Plan de Cohésion Sociale organise un atelier tricot et propose des jardins partagés à Wez, sur un terrain appartenant au CPAS ;
- Patro « Le Colvert »

8.5.6. Solidarités

L'ASBL ACTION regroupe les personnes de l'entité présentant un handicap et organise différentes manifestations visant à réduire leur isolement et à sensibiliser la population.

8.5.7. Encadrement et infrastructures d'accueil

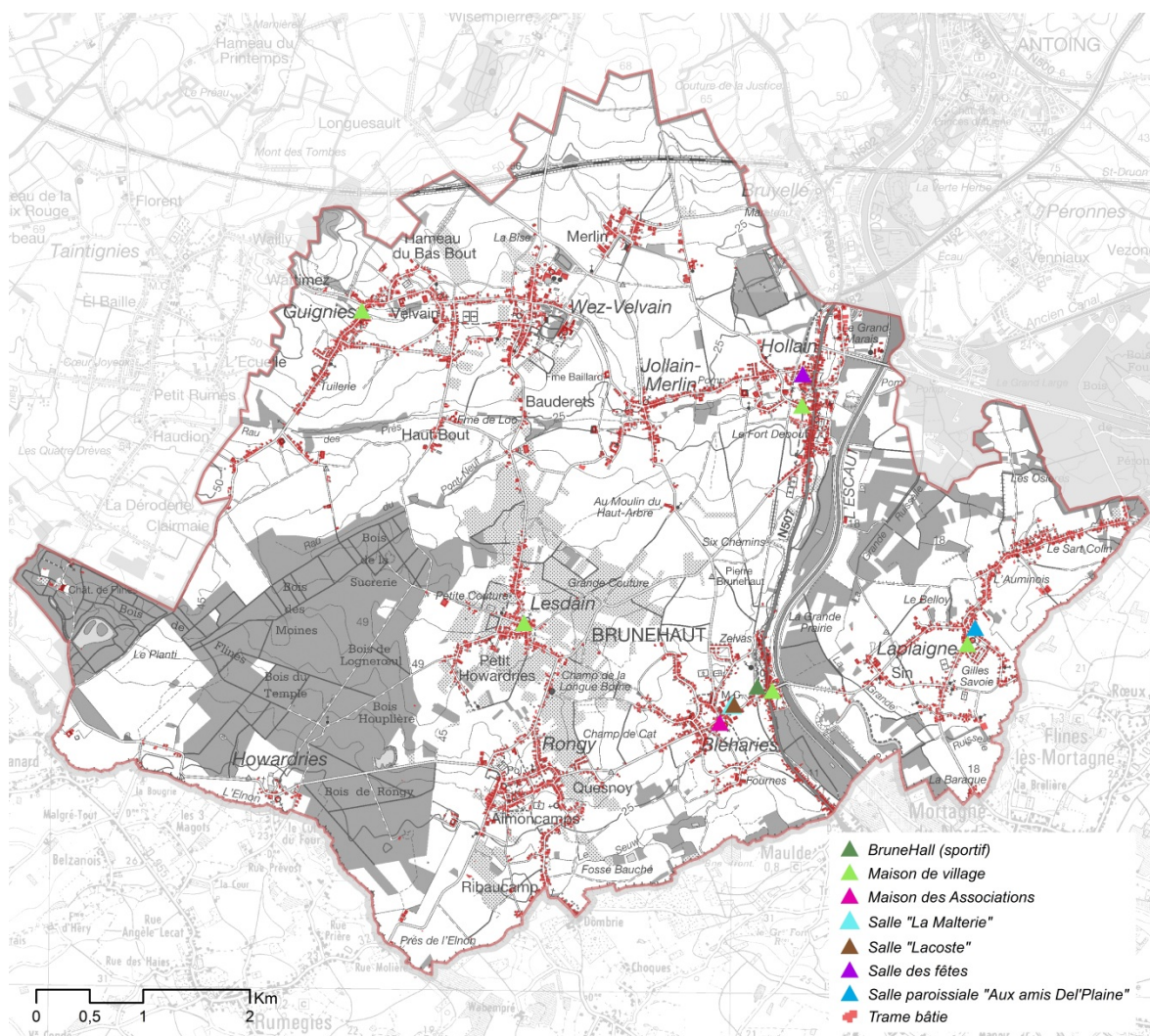


Figure 57 : Infrastructures d'accueil associatif (IDETA)

La dimension sportive et culturelle est encadrée par l'ASBL Brunehaut Valorisation. La Régie Communale Autonome gère les infrastructures du Brune'Hall.

Le Plan de Cohésion Sociale prévoit la création d'une plateforme des associations.

Les associations locales et les habitants ont à leur disposition les Maisons de village à Bléharies, Hollain, Laplaigne et Lesdain ainsi que la Maison des Associations de Bléharies, la salle des fêtes de Hollain et la salle Lacoste à Bléharies (Figure 58). La location de ces salles communales est régie par un règlement d'occupation et de gestion : elles sont gratuites pour les réunions des associations et pour les écoles. Certains sont accessibles aux particuliers pour leurs événements. Le respect des équipements, des abords et de la tranquillité publique sont également intégré dans le règlement.

La commune met également à disposition des associations, des écoles et des particuliers un chapiteau, des équipements intérieurs (plancher, bancs, etc.) et un bloc sanitaire.

8.6. Besoins et carences éventuelles

Pas identifiés à ce stade

8.7. Stratégies et projets

Dans les différents documents parcourus, deux projets significatifs ont été relevés :

- Agrandissement du complexe sportif Brune'hall
- Création d'une plateforme des associations

9. Mobilité

Dans le rétroviseur ...

En 2003

- *TEC (ligne 98, ligne 7, ligne 491) : couverture du territoire assez bonne, fréquence assez faible notamment le WE, mauvaises liaisons vers les principaux pôles extérieurs et mauvaises correspondances*
- *Dépendance à la voiture*
- *Réseaux assez denses de sentiers et voyettes, piste cyclable le long de la N507 et entre Bléharies et Rongy, chemins de halage/RAVeL*
- *Cœurs de village et abords d'école ont été aménagés notamment pour permettre la sécurité des usagers faibles*

9.1. Réseaux de déplacements

Voir carte annexe « Réseau des voies de communication »

9.1.1. Réseau routier

La colonne vertébrale du réseau routier brunehautois est la RN507 (Figure 59), dénommée rue de Tournai. Elle se situe à l'est du territoire qu'elle traverse du nord au sud, liant Tournai à Saint-Amand-les-Eaux. Les agglomérations de Hollain et Bléharies y sont accrochées. Cette voirie fait partie du réseau des transports exceptionnels.

À l'est de cet axe, Laplaigne est uniquement accessible via le pont de Bléharies et le Chemin du Flux. À l'ouest, Guignies, Jollain-Merlin, Lesdain, Rongy et Wez-Velvain sont desservi par un réseau de voiries locales qui maille le territoire. À l'extrême sud-ouest, Howardries est accessible depuis Lesdain et Rongy, en traversant le Bois de Howardries.

L'autoroute A16-E42 (Tournai-Mons) est accessible via la sortie 31 à Gaurain (environ 5 minutes depuis Hollain), l'autoroute A8-E429 (Lille-Bruxelles) est accessible via la sortie 35 à Marquain (environ 20 minutes depuis Guignies). L'autoroute française A23 (Lille-Valenciennes), qui donne accès au reste du réseau autoroutier français, se trouve à environ 20 minutes via la RN507 vers Saint-Amand.

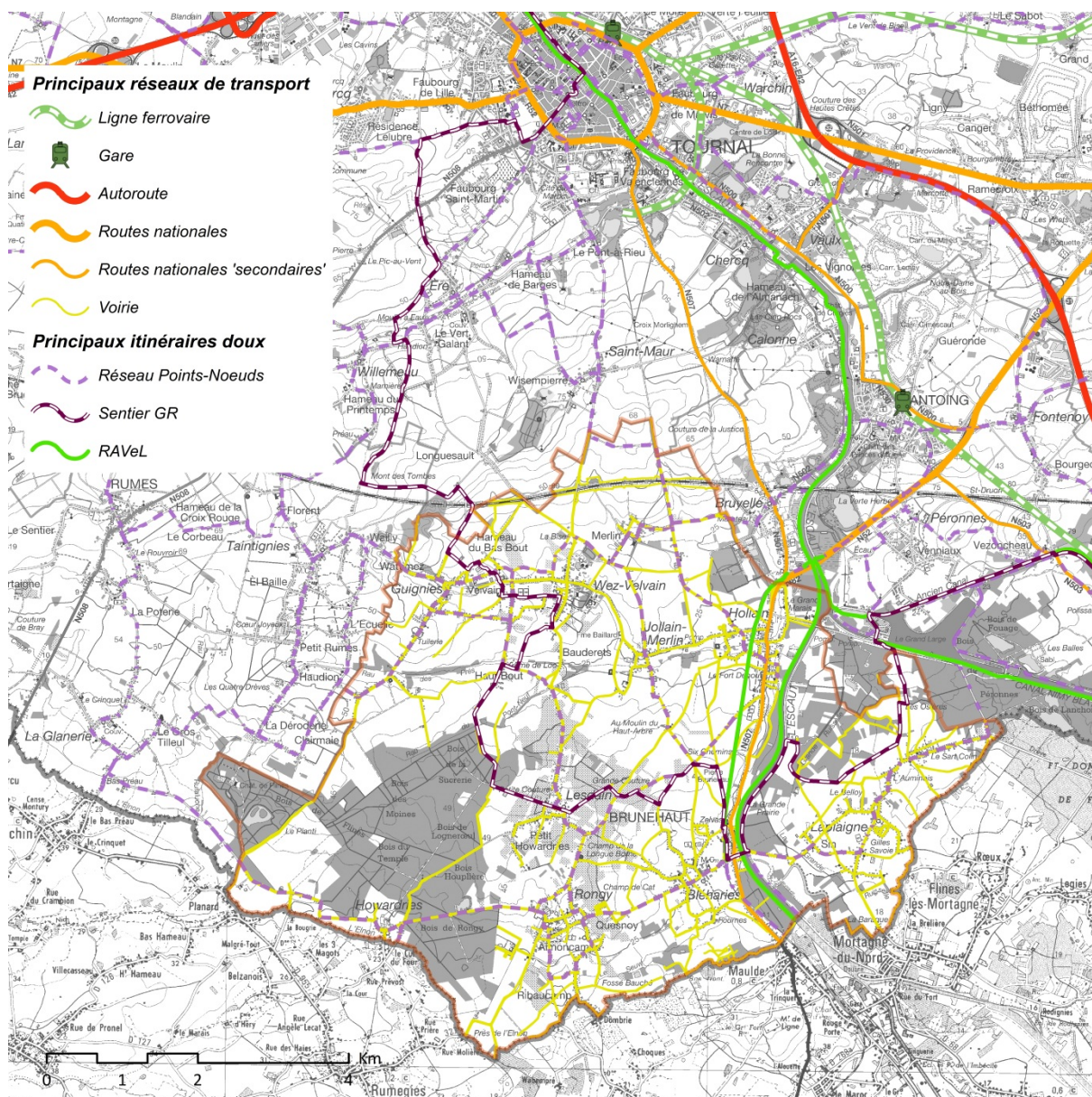


Figure 58 : Principaux réseaux de transport et itinéraires doux (IDETA – Données S.P.W.)

En 1998, le bureau d'études STRATEC a réalisé une étude d'impacts de la N507 dans sa traversée de Brunehaut. Le diagnostic avait souligné la part importante de poids lourds dans le trafic (entre le bassin carrier et la frontière), des vitesses globalement élevées principalement entre les agglomérations (voirie roulante) avec des accidents graves sur ce tronçon et une forte implication de deux-roues, de nombreuses collisions en agglomération ou en carrefour, des problèmes de stationnement à Hollain, un sentiment d'insécurité important des riverains et de fortes nuisances sonores.

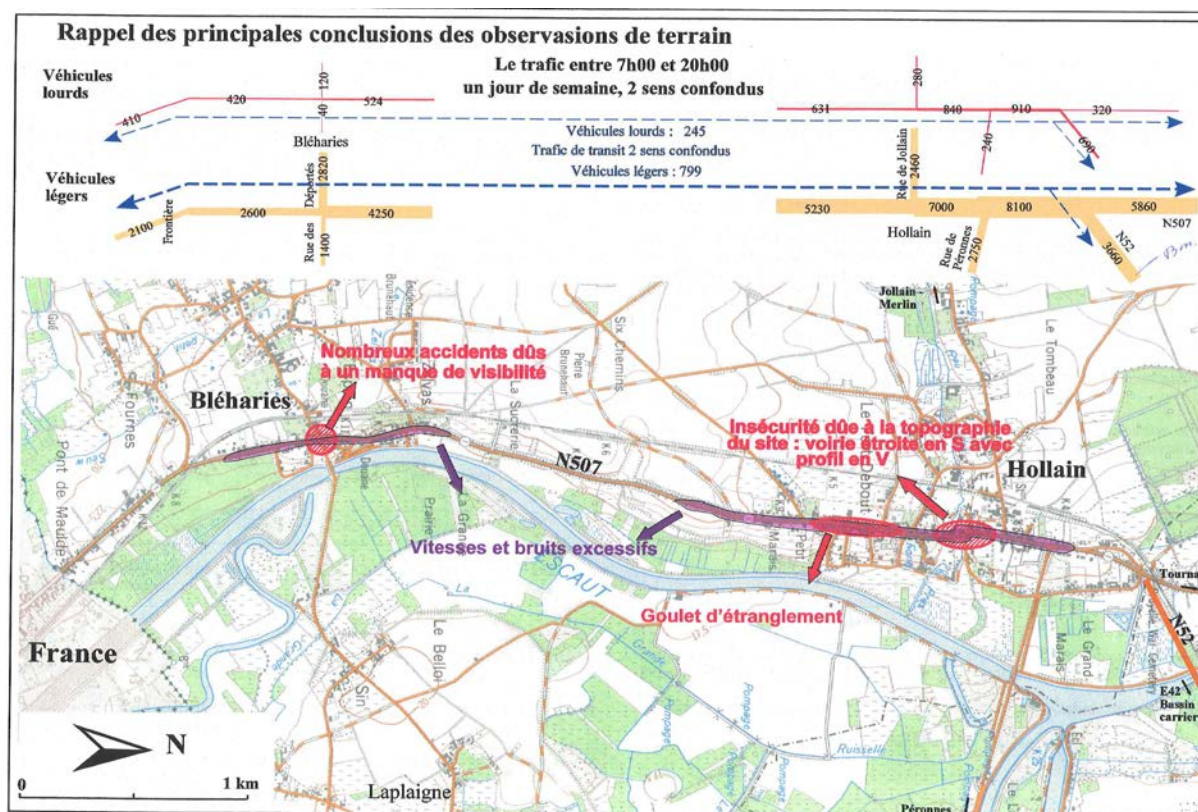


Figure 59 : Extrait de l'étude des impacts de la N507 (STRATEC, 1998)

Quatre scénarios ont été proposés par STRATEC, trois s'appuyant sur différentes variantes de contournement, un basé sur le réaménagement de la voirie. Ce dernier scénario a été retenu avec pour objectifs de réduire la vitesse, de sécuriser les usagers faibles et d'améliorer la lisibilité des points sensibles (rétrécissement des bandes de circulation, carrefour-plateau, rond-point et mini-giratoire), sa principale faiblesse étant de ne pas résoudre les problèmes de charroi et de bruit. D'importants aménagements de portes d'entrées, de linéaires et de carrefour ont donc été réalisés afin de sécuriser les traversées des deux villages. Ces mesures semblent avoir porté leurs fruits dans la mesure où les données récoltées auprès de la Police locale (Figure 61) montrent une très nette diminution du nombre et surtout de la gravité des accidents de roulage sur son territoire.

Suite à d'importantes nuisances liées au charroi lourd qui empruntait la RN507, les autorités communales y ont interdit les camions de plus de 7,5T depuis 2007.

En parallèle, la Commune a réalisé des travaux d'aménagement des voiries communales, dans les différents villages : entrées de village, abords des écoles.

L'ensemble des aménagements ont été menés en partenariat avec le GT Sécurité.

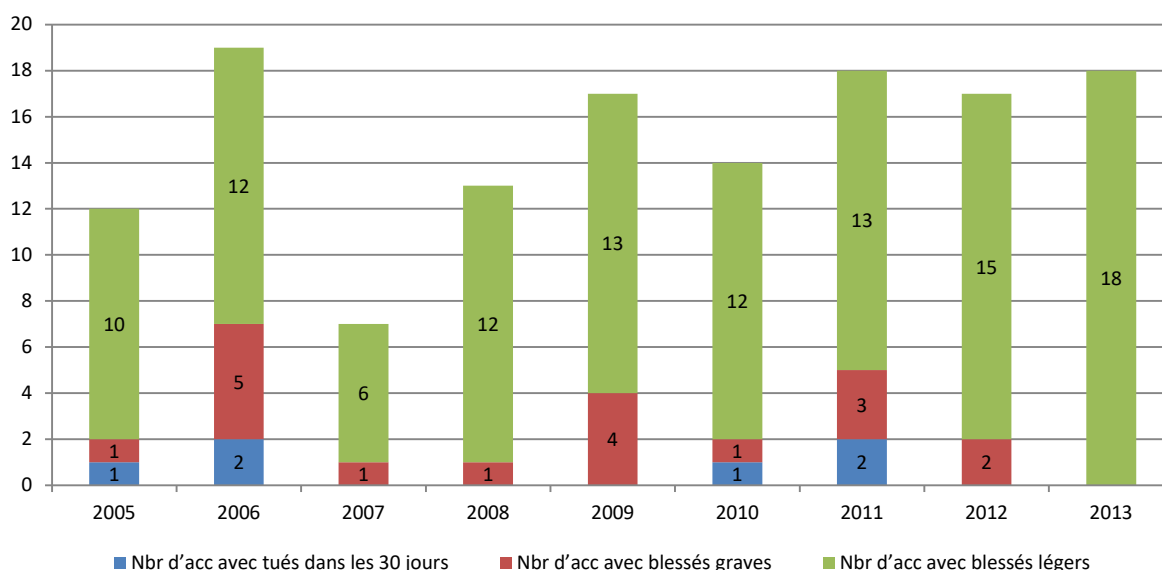


Figure 60 : Evolution du nombre et de la gravité des accidents de la route avec blessés (SPF Economie – DG Statistiques)

9.1.2. Mobilité active

La mobilité active regroupe tous les modes de transport ayant pour force motrice la force musculaire humaine. Elle regroupe la marche, le vélo mais également le roller, la trottinette, la poussette, la chaise roulante.

En matière de réseaux doux, la situation de Brunehaut s'est particulièrement améliorée ces dernières années :

- En 2012, l'ancienne ligne de chemin de fer 88 est aménagée en voie verte et crée une colonne vertébrale dédiée aux modes actifs ;
- En 2015, le réseau « Points-Nœuds » maille le territoire de la Wallonie picarde et rend visible le vélo comme mode de déplacement récréatif et fonctionnel.

L'ASBL ProVélo organise et anime le brevet cycliste pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires.

La commune a pu acquérir, grâce au Plan de Cohésion Sociale, une joëlette²³ empruntable gratuitement (sur réservation) au BruneHall.

Le Groupe de Travail « Sentiers », activé dans le cadre des Opérations de Développement Rural précédentes, collabore activement à l'amélioration du réseau doux de la commune.

Cette démarche locale est complétée par les relevés dressés par la Province et visant à mettre à jour l'Atlas des Sentiers et Chemins vicinaux. Des démarches sont en cours auprès des services provinciaux afin de pouvoir exploiter cette ressource dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement Rural.

²³ Fauteuil tout-terrain mono-roue

9.1.3. Transports collectifs

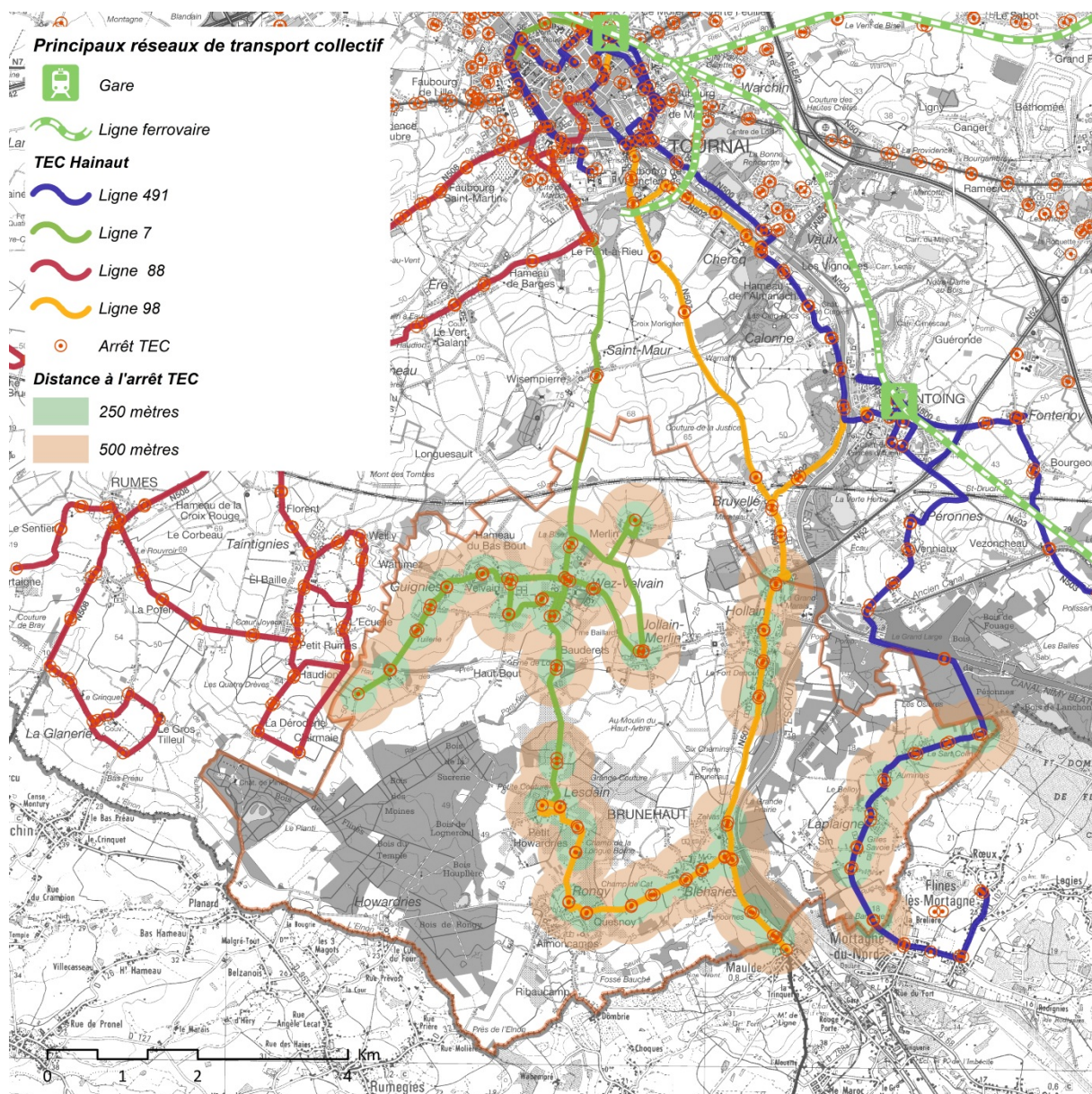


Figure 61 : Principaux réseaux de transport collectif (IDETA – Données S.P.W., TEC)

La commune est desservie par trois lignes de bus (Figure 62) qui relient les villages aux centres de Tournai et d'Antoing, y compris leurs gares respectives. Seul Howardries n'est connecté à aucune ligne de bus.

Cette structuration radiale du réseau TEC, centrée sur Tournai, limite les connections entre les villages :

- La ligne 7 'Tournai – Rongy/Guignies' dessert les villages de Guignies, Jollain-Merlin, Lesdain, Rongy et Wez-Velvain via différentes variantes. Le trajet vers Tournai prend environ 25 minutes depuis la place de Guignies et environ 30 minutes depuis la place de Lesdain.
- La ligne 98 'Tournai – Lesdain' dessert les villages de Hollain, Bléharies, Lesdain et Rongy. Le trajet entre Lesdain et Bléharies prend moins de 10 minutes et environ 35 minutes vers Tournai. Une variante dessert la gare d'Antoing.

- Une variante de la ligne 491 'Tournai – Mortagne/Péruwelz' dessert Laplaigne vers Antoing et Tournai. Le trajet vers Antoing prend environ 15 minutes et environ 30 minutes jusqu'à Tournai. Cette ligne ne connecte Laplaigne à aucun autre village de la commune.

On constate qu'en l'état actuel du réseau, la circulation en transports en commun entre les différents villages est assez difficile, notamment vers le Centre administratif. Cette problématique est également soulignée dans le Plan Quinquennal de Développement de la Lecture et dans le Plan de Cohésion Sociale.

En 2006, la Commune avait mis en place le « BruNaBus », navette de bus reliant une fois par mois les villages vers Bléharies (administration, police, Maison de l'Emploi, marché). Faute de voyageurs, le service a été stoppé en 2009.

9.1.4. Transport fluvial

Traversée par l'Escaut, la commune dispose également d'un quai public à Bléharies (Espain). Cependant, peu de bateaux y accostent encore du fait des équipements et de la localisation de celui-ci.

9.2. Démarches de gestion et stratégie

Brunehaut n'est pas doté d'un Plan Communal de Mobilité.

Etant donné la configuration des différents réseaux de transports, doux et collectifs, et les distances aux pôles urbains, force est de constater qu'il existe toujours une forte dépendance à la voiture quand on réside à Brunehaut. Néanmoins, à l'échelle locale, la Voie Verte Bléharies-Hollain-Antoing doit contribuer à améliorer les déplacements cyclables intervillages dans l'axe nord-sud. Les liaisons intervillages est-ouest s'appuient sur le réseau viaire existant.

Concernant les populations fragiles et captives que sont notamment les demandeurs d'emploi, l'ASBL Multimobil (basée à Tournai) propose en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale, la location de scooters et des formations notamment à la mobilité et au permis de conduire théorique.

Le projet LEADER 2015-2020 porte notamment un projet lié à l'amélioration des mobilités alternatives dans lequel la commune de Brunehaut pourra s'inscrire. Il s'agit de contribuer à la diminution de l'usage de la voiture par l'amélioration des réseaux de mobilité, par l'attractivité des gares (sites et connexions), par l'attractivité des ressources de proximité. Le Plan de Développement prévoit, entre autres, des actions sur les réseaux de sentiers et la création de « Points-Stop », permettant d'améliorer l'articulation entre les réseaux.

10. Gestion des ressources naturelles

Ce chapitre aborde les différentes thématiques liées à l'empreinte environnementale des habitants de Brunehaut.

10.1. Principales caractéristiques

10.1.1. Eaux

La société en charge de la distribution est la Société Wallonne de Distribution d'Eau (S.W.D.E.). L'organisme en charge de l'assainissement est IPALLE.

En matière de **consommation en eau**, les chiffres de la S.W.D.E. montrent une consommation moyenne des petits consommateurs de 57,99m³/raccordement (contre 77m³/raccordement en Wallonie).

Les données de l'évolution de la consommation moyenne par habitant présentées dans l'illustration confirment le positionnement plus favorable de Brunehaut par rapport aux territoires de référence : elle est inférieure de 29% (soit 11,0 m³/hab/an de moins) par rapport à l'arrondissement de Tournai et inférieure de 22% (soit 7,5 m³/hab/an de moins) par rapport à la Wallonie picarde. La consommation moyenne semble relativement stable, autour de 26 m³/hab/an, malgré une fluctuation observée à toutes les échelles en 2008 (33 m³/hab/an) et 2009 (19,8 m³/hab/an).

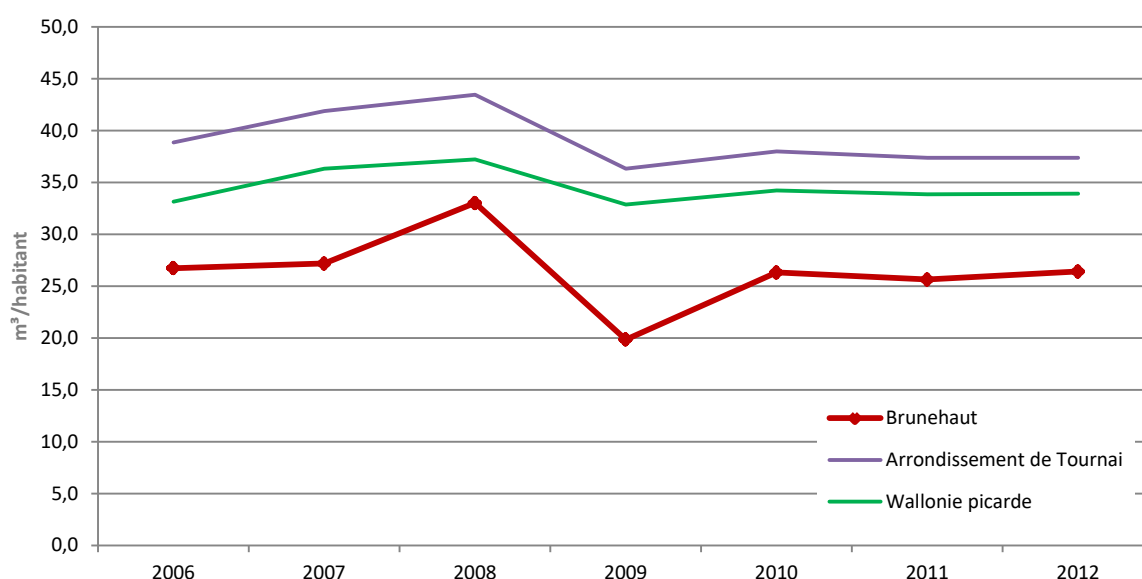


Figure 62 : Evolution comparée de la consommation moyenne en eau par habitant 2006-2012 (SWDE)

L'assainissement des eaux usées est régi par le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH). A Brunehaut, 91% de la population réside en zone d'assainissement collectif. En 2012, la première station d'épuration a été inaugurée à Hollain, avec une capacité nominale de 8.000 Equivalents-Habitants. Quatre stations d'épuration sont encore prévues à Brunehaut par le PASH : à Merlin, Laplaigne, Rongy et Bléharies. Néanmoins, si une grande partie des logements situés en zone d'assainissement collectif sont effectivement raccordés à l'égout, le réseau de collecte est encore peu développé : la mise en œuvre des stations d'épuration prévues conditionne l'opérationnalisation de ce réseau.

10.1.2. Déchets

L'organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets est IPALLE.

La **collecte des ordures ménagères** est organisée en porte-à-porte une fois par semaine via des sacs payants. Des collectes sélectives en porte-à-porte sont également organisées pour les PMC (toutes les deux semaines) et pour les Papiers-Cartons (une fois par mois). En complément, un parc à conteneurs se situe à Hollain (rue du Marais), une bulle à verre dans chaque village et trois bulles à vêtements à Bléharies, Hollain et Wez-Velvain.

Les entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi de déchets ménagers réutilisables 'Le Carré' et 'La Poudrière' effectuent des collectes à la demande des habitants.

Deux guides composteurs (Thierry Brasseur à Wez et Jacques Rogge à Hollain) sont également à la disposition des citoyens.

Concernant la **production de déchets**, l'analyse ne tient compte que des principales catégories de déchets en ramassage en porte-à-porte : les données « parc à conteneurs » ne peuvent être assimilées à celles de Brunehaut dans la mesure où celui-ci est partagé avec la Commune d'Antoing. Avec 144,5 kg de déchets par habitant collectés en 2014 (Figure 64), Brunehaut se situe plutôt en dessous de la moyenne régionale (151,6 kg/habitant). La quantité moyenne annuelle est assez stable ces dernières années, restant aux alentours de 150kg/hab.

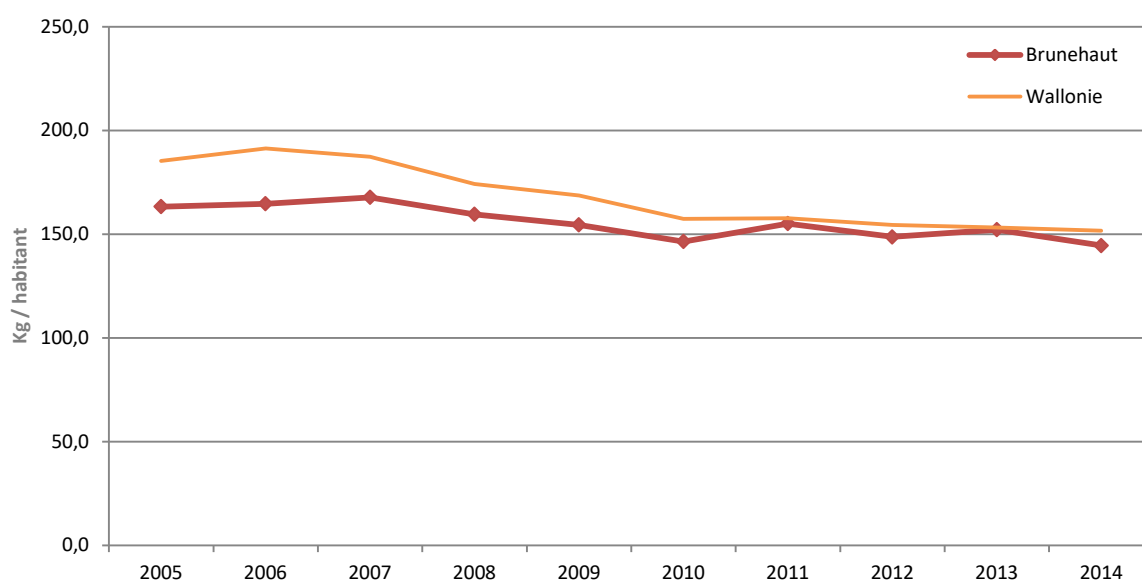


Figure 63 : Evolution comparée de la quantité de déchets collectés en porte-à-porte (S.P.W., DGO3)

10.1.3. Energies

La ressource énergétique principale des ménages pour leur chauffage est le mazout. La commune n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel.

10.2. Actions entreprises

En 2013, la Commune de Brunehaut a signé la Convention des Maires pour une Energie locale durable (PAED). Cette Convention vise notamment à dépasser les objectifs 2020 européens de réduction des émissions de CO2 via un plan d'action local. Le plan d'actions souligne avant tout que l'augmentation de la production d'énergie renouvelable est amorcée via les installations de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et que la réduction des consommations d'énergie

est amorcée via les primes régionales à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. En effet, plusieurs initiatives étaient déjà actives au moment de l'élaboration du plan d'action :

- le guichet de l'énergie de Tournai ;
- les primes MEBAR²⁴ (19 demandes introduites par le CPAS entre 2006 et 2012, 12 placements d'appareils de chauffage) ;
- des travaux d'amélioration de certains bâtiments communaux et les choix de construction de nouveaux (crèche, école de Hollain) ;
- la participation, en 2011 et 2014, au Championnat des énergies renouvelables. L'inventaire réalisé dans ce cadre met en évidence la nette progression de l'énergie photovoltaïque, grâce notamment au projet pilote ELSA qui a permis l'installation de panneaux sur les bâtiments du BruneHall et de la crèche.
- les installations privées : 231 installations photovoltaïques, 1 installation de cogénération biomasse (sucrierie Couplet), le site éolien Tournai-Antoing-Brunehaut
- les projets scolaires : participation de l'école de Wez au concours « école zéro watt »

Outre la réduction des émissions de CO₂, ces actions sont également source d'économies financières (voire de nouvelles recettes via la vente de certificats verts ou des surplus de production électrique, par exemple).

Le Plan d'actions reprend un bilan des émissions de CO₂. Pointons surtout que le logement représente 60% des émissions de CO₂ et les transports 26%, alors que l'industrie et l'agriculture ne représentent respectivement que 5,77% et 2,45%.

Le plan d'action local de Brunehaut prévoit :

- des actions vers les citoyens :
 - o concernant le logement : via l'amélioration de la performance énergétique des logements et de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants (campagne de sensibilisation, séances d'information, achats groupés de matériaux), via la construction de logements basse-énergie, passif ou à énergie positive (campagne de sensibilisation, séances d'information, exposition) ;
 - o concernant la mobilité : via la diminution du taux de motorisation (thermique) des ménages ;
- des actions vers les entreprises via l'amélioration des équipements électriques et la production de chaleur (campagne d'information) ;
- des actions sur le patrimoine communal (réduction des consommations, production d'énergie renouvelable), les déplacements du personnel (transfert modal, covoiturage) et l'éclairage public (adaptation du réseau par ORES) ;
- des actions vers les agriculteurs via la biométhanisation ;
- le développement de la filière bois énergie
- le développement de l'éolien (extension du parc existant)

Dans ce cadre, Brunehaut a d'ailleurs été sélectionnée parmi les communes pilotes du programme wallon POLLEC1 (Politique Locale Energie-Climat) en 2012 et POLLEC2 à l'échelle intercommunale. Un appel à projet POLLEC3 est programmé en 2016.

L'intercommunale IPALLE, active en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets pour toutes les communes de Wallonie picarde, organise de nombreuses opérations de sensibilisation, que ce soit via des ateliers de formations (sur le compostage notamment), des visites

²⁴ Opération MEBAR : la Wallonie accorde une subvention aux ménages à revenus modestes pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie et, souvent, d'améliorer leur confort.

de sites pour les écoles et les groupes, des actions de communication. La commune relaye ses différentes informations via son site web communal.

11. Synthèse

11.1. Les éléments significatifs : grille AFOM selon l'auteur de projet

Cf. tableau Excel ci-après

THEME—ECONOMIE

	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
	Atouts	Faiblesses
Origine interne	• Agriculture ◇ Terres aptes (Howardries, Rongy) à très aptes (Bléharies, Hollain, Jollain-Merlin, Lesdain, Wez-Velvain) ◇ Présence encore significative d'exploitations agricoles, âge moyen des chefs d'exploitations plus bas ◇ Secteur horticole spécifique à Brunehaut ◇ Pépinières : main d'œuvre salariée ◇ Produits locaux et circuits courts (diversification) : transformation directe de fruits, de lait, de lapin et de canard, coopérative de pépiniéristes • Ressources économiques / emploi local ◇ Coupletsugars ◇ Zone d'activités du Marais ◇ Batellerie, quai fluvial à Bléharies ◇ Artisans locaux (produits de bouche) : brasserie, chocolatier, glacier, artisans bouchers et boulangers ◇ HORECA • Forte augmentation du nombre de postes de travail locaux (salariés et indépendants), surtout dans le secteur tertiaire • Part importante de travailleurs locaux (habitants travaillant dans la commune) et faible distance à l'emploi (73% des travailleurs ne sortent pas de l'arrondissement de Tournai). Attractivité des postes salariés locaux pour les travailleurs • Tourisme ◇ Loisirs de plein air, hébergements, évènementiel (Artifoire, Marche des Jonquilles, fête de la Pomme) autour de l'emblématique Pierre Brunehaut ◇ Réseau d'itinérance : RAVeL, Voie verte, réseau points-nœuds, route paysagère des Plaines de l'Escaut • Commerce ◇ Concentration commerciale à Hollain (RN507), plus de commerces à Howardries, Guignies, Jollain-Merlin et Wez-Velvain, compensée par plusieurs ambulants (poissonnier, boulanger et primeur) ◇ Desserte des villages par les transports en commun	• Agriculture ◇ Diminution du nombre d'exploitations agricoles, faible perspective de succession familiale ◇ Déclin lent mais perceptible de l'activité pépinière et horticole (diminution de la superficie agricole consacrée à l'horticulture et aux pépinières) ⇒ Enjeu économique (tourisme, agriculture, paysage) • Pas d'entreprise d'économie sociale • Plus de commerces à Howardries, Guignies, Jollain-Merlin et Wez • Quai fluvial peu utilisé, du fait de sa localisation et de ses équipements • Desserte en téléphonie mobile au sud du territoire • Tourisme ◇ Pas d'équipement touristique ◇ Halte motor-homes sous-exploitées
Origine externe	Opportunités • Proximité des pôles urbains périphériques : pôles d'emploi (Tournai-Ouest, centre-ville et bassin carrier) et de services pour la population active, débouchés et « masse » de clientèle pour les entreprises locales (notamment dans le secteur des pépinières et des artisans locaux) ⇒ Enjeu de mobilité pour les publics précarisés ⇒ Enjeu de visibilité et de positionnement stratégique des indépendants et artisans de Brunehaut ⇒ Enjeu de positionnement par rapport à l'éco-resort 'Your Nature' (économie locale, tourisme) • Dynamiques supra-territoriales en place : Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Groupe d'Action Locale, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Wallonie picarde, Eurométropole, Convention des Maires, Dostrade • Croissance démographique (+6,5% en 10 ans), principalement par immigration de jeunes familles avec enfants. Vieillesse de la population • Collaborations du CPAS avec la Ressourcerie et Age d'Or Services • Rénovation de la place de Howardries (DR)	Menaces • Effet frontière marqué limitant les flux de personnes dans certains domaines (emplois, enseignement) et dans certains sens • Dortoirisation

THEME—BIEN-ÊTRE ET INTÉGRATION

	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
	Atouts	Faiblesses
Origine interne	• Taux de chômage faible et en diminution mais touchant plutôt les jeunes (<25 ans) et les quadragénaires. Part légèrement plus faible de bas revenus • Position centrale de Bléharies marquée (services publics, culture, sport), complétée par une offre plus économique (dont commerciale) à Hollain ◊ Mobilité : taxi social, asbl MultiMobil • Réseau d'espaces publics, dont le rôle de certains a été amplifié par leur requalification. Commune fleurie • Réseau d'équipements publics : salle de sport « Brune'Hall », 4 maisons de village, Maison des Associations, 2 salles communales • Enfance ◊ Crèche communale « Les Petites Etoiles » (42 places à Hollain) et 9 accueillantes à domicile (soit l'équivalent de 36 places) ◊ Brune'Hall : Brunebaby, plaines de jeux, stages ◊ 9 implantations scolaires dans 7 villages : immersion en néerlandais et en anglais, Accueil Temps Libre dans chaque implantation scolaire, croissance de la population scolaire ◊ Actions ciblées : MEGA, « Place aux enfants » ◊ Conseil Communal des Enfants, PCS • Jeunesse ◊ AMO Graine : éducatrice de rue (permanence à Lesdain), soutien scolaire ◊ PCS+ADEPS+Brune'Hall : stages ados ◊ Maison multi-média de Lesdain ◊ Opération « Été solidaire » • Aînés ◊ 3 maisons de repos, participant à la vie locale via des projets intergénérationnels ou le concours « commune fleurie » ◊ Conseil consultatif des Aînés ◊ Maintien à domicile (ADMR, ALE, CPAS (repas à domicile, télé-vigilance)) et lutte contre l'isolement social : PCS, CPAS, ADMR • Personnes handicapées : Commission consultative communale de la Personne Handicapée, HandyCity, asbl Action • Aide sociale ◊ CPAS : titres-services, distribution de repas, taxi social, lutte contre l'isolement social ◊ Agence Immobilière Sociale ◊ Maison des Familles : antenne à Wez ◊ Actions d'aide à la mobilité (formation au permis de conduire, location de scooters) • Lutte contre la fracture numérique : BruneH@ut-Débit (Maison des Médias) , formations, Ateliers pour les adolescents • Dynamique socio-culturelle ◊ Festivités locales, pour la plus part intimement liées au patrimoine brunehautois (paysage, économie) ◊ Centre de Lecture Publique : collaborations avec de nombreux acteurs locaux ◊ Stages et ateliers organisés par la Commune ou par des associations ◊ Dynamique intergénérationnelle	• Desserte en téléphonie mobile au sud du territoire • Mobilité intra-communale en transports en commun • Jeunesse ◊ AMO Graine : excentralité des permanences de l'éducatrice de rue (Lesdain) • Dynamique socio-culturelle ◊ Peu d'acteurs culturels locaux : Centre de Lecture Publique, ASBL Brunehaut Valorisation ◊ Offre limitée pour les enfants et des ados ◊ Manque de locaux adaptés ◊ Manque de visibilité, manque de coordination (asbl Brunehaut Valorisation peu fédératrice)
	Opportunités	Menaces
Origine externe	• Croissance démographique (+6,5% en 10 ans), principalement par immigration de jeunes familles avec enfants, et dans les villages de Rongy et Hollain. • Projet 107 d'insertion de personnes handicapées, mené par l'Institut Psychiatrique Saint-Charles • Enfance ◊ ATL : création d'un local dédié à Bléharies (parc communal) • Dynamique socio-culturelle ◊ Emulation artistique ◊ Création d'une plateforme des associations (projet PCS) ◊ Projet d'agrandissement du Brune'Hall • Mobilité ◊ GAL des Plaines de l'Escaut : Amélioration des mobilités alternatives	• Evolution de la structure de la sociale et besoins spécifiques : ◊ Vieillesse de la population : logements adaptés, services, isolement social et fracture numérique, mobilité ◊ Familles monoparentales (14,5% des noyaux familiaux) : isolement social, risque de précarité, logements locatifs accessibles (identifié dans l'Ancre communal) ◊ Jeunes : intégration sociale (activités équipements) • Age élevé des médecins généralistes ⇒ Enjeu d'accessibilité aux soins de santé • Diminution de la part des enfants brunehautois fréquentant les écoles locales

THEME—ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
Origine interne	Atouts	Faiblesses
	- Paysages structurés par l'Escaut, relief ondulant, pas de pentes fortes, massifs boisés, alignements d'arbres, villages, paysages ouverts ◇ Atlas communal des Paysages ◇ Singularité lesdinoise : pépinières, roseraies, fraisculture, en partie imbriquées dans le noyau villageois ◇ Points de vue remarquables, faible impact visuel des grandes infrastructures (LGV, activité économique) ◇ - Richesse et diversité naturelle, s'appuyant sur les massifs boisés (zones de développement) et le réseau hydrographique (zones de liaisons) ◇ Reliquats du cours historique de l'Escaut, zones humides, réseau hydrographique, bois reconnus et préservés : 17 SGIB (>900 Ha, 20% du territoire), dont 2 ZHIB (17 Ha) incluses dans la zone Natura2000 « Bassin de l'Escaut en amont de Tournai » ◇ Partenariats de gestion avec la Région wallonne et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut : coupures de Bléharies et de Hollain, Planti à Howardries, Pourri Camp à Hollain, ruisseau des Prés ◇ Convention « Bords de route—Fauchage tardif » ◇ Eglises aménagées grâce à la convention « Combles et clochers » - Agriculture ◇ production de fruits (pommes, poires) selon la charte « Fruitnet » - Pas de problèmes d'érosion des sols par ruissellement (ERRUISSOL) - Réseau d'espaces publics, dont le rôle de certains a été amplifié par leur requalification - Commune fleurie - Jardin partagé à Wez (PCS) - Tuteur Energie (CPAS) - Politique locale de logement : service communal, AIS, taxation sur les logements inoccupés, prime chauffe-eau solaire - Patrimoine ◇ Lié au paysage (Pépinières, pommes, jonquilles) et à l'économie (pépinières, artisanat) ◇ Monuments et site emblématiques : Pierre Bruneault, bâtiments classés ◇ Cercle d'Histoire Locale ◇ Dynamique intergénérationnelle : conseil communal des Enfants, Commission communale Consultative des Aînés, PCS, Centre de Lecture Publique - Mobilité ◇ RN507 : Amélioration du trafic (réglementation) et de la sécurité (aménagement) ◇ Voie verte et réseau point-nœud : Sécurisation et développement de la mobilité active - Eau : consommation en eau par habitant favorable mais stable - Energies ◇ Installation de panneaux photovoltaïques (Brune' Hall, crèche, privés) et amélioration des équipements de chauffage (primes MEBAR) ◇ Amélioration de la Performance Energétique des Bâtiments et choix de construction pour les nouveaux ◇ Site éolien Tournai-Antoing-Bruneault	- Paysages ◇ Déclin lent mais perceptible de l'activité pépinière et horticole ⇒ Enjeu paysager et écologique - Mauvaise qualité du réseau des eaux de surface : rejets domestiques, érosions de berges, inondations ou coulées de boues, espèces invasives - Aléa d'inondation à Guignies, Hollain, Howardries, Laplaigne et Wez (lits majeurs de l'Escaut, de l'Elnon, du ruisseau des Prés et du ruisseau de la Place de Wé) - Agriculture ◇ Pas d'exploitations certifiées bio - Formation de plusieurs continuum bâtis entre des villages - Pas d'outils de planification de l'aménagement du territoire - Patrimoine local riche (6 biens classés + IPIC), dans l'ombre de la Pierre Bruneault - Evolution du coût de l'immobilier (croissance plus forte) - Mobilité ◇ TEC : structuration radiale du réseau centrée sur Tournai, ne permettant pas (ou difficilement) les connexions entre villages - Eau ◇ 1 seule station d'épuration sur 5 prévues - Déchets ◇ Quantité de déchets produits par habitants moins décroissante que la moyenne wallonne - Energies ◇ Forte dépendance au mazout, pas de raccord au GN ◇ 60% des émissions de CO² issues du logement, 26% issues du transport
Origine externe	Opportunités	Menaces
	- Dynamiques supra-territoriales en place : Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Groupe d'Action Locale, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Wallonie picarde, Eurométropole, Convention des Maires, Dostrade - Voie verte : potentiel écologique - Réserves urbanisables (34 Ha brut en ZACC) - Mobilité ◇ Mise à jour de l'Atlas des Sentiers - Energies ◇ Convention des Maires pour une Energie locale Durable (PAED) —> réduction des émissions de CO² (plan d'actions)	Croissance démographique (+6,5% en 10 ans), principalement dans les villages de Rongy et Hollain

THEME—CITOYENNETÉ

	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
Origine interne	Atouts • Intégration citoyenne dans la démocratie locale (Conseils consultatifs des Aînés et de l'Accueil Extra-Scolaire, Commission Consultative de la personne handicapée, Conseil communal des Enfants, CLDR) et organisation de rencontres citoyennes • Handy'City, Tuteur Energie (réduction de l'impact financier de la consommation énergétique), Plan d'Action et de Prévention en matière d'Energie, • Plan de Cohésion Sociale • Outils de communication : ◇ Bulletin communal ◇ site internet : agenda, visibilité des commerces et artisans locaux ◇ agenda extra-scolaire ◇ toutes-boîtes • Participation citoyenne ◇ Conseil consultatif communal des Aînés ◇ Commission consultative communale de la Personne Handicapée ◇ Conseil Communal des Enfants	Faiblesses • Outils de communication : site internet peu clair, vieillissant
	Opportunités • Dynamiques supra-territoriales en place : Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Groupe d'Action Locale, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Wallonie picarde, Eurométropole, Convention des Maires/PAED, Dostrade • Croissance démographique (+6,5% en 10 ans), principalement par immigration de jeunes familles avec enfants et dans les villages de Rongy et Hollain	Menaces • Vieillissement de la population
Origine externe		

12. Annexes

12.1. Présentation de l'auteur de projet

Voir brochure IDETA « Votre ambition, notre défi » en annexe

12.2. Déclaration de politique générale 2012-2018

Note de politique générale 2013-2018

Préalable

Il est intéressant et indispensable de rappeler quelques paramètres existants et objectivables :

1. Le contexte socio-politique local et régional :

- évolution de la population vers les 8000 habitants ;
- choix clair de l'enseignement communal de proximité (7 implantations, 700 élèves) ;
- un terrain socio-économique planté de 9 villages dispersés avec une histoire propre, des besoins différenciés, des moyens limités, un passif patrimonial ou voyer ;
- un projet de région, la Wallonie picarde, prémice d'une communauté de communes, prend forme depuis quelques années. Des instances comme le PNPE, l'IDETA, la SLHE, la zone de Police ou encore la prézone de secours deviennent des interlocuteurs, des partenaires au quotidien.

2. Le contexte fédéral, wallon ou communautaire, est totalement différent depuis 6 ans : la période d'austérité fédérale se répercute sur les régions qui ne pourront assumer pleinement leur rôle de pouvoir subsidiant pour nos investissements.

Plus inquiétant, le fonds des communes, les aides pour l'emploi, les subsides de fonctionnement, pourraient devenir aléatoires et donc rendre notre gestion difficile.

Les chiffres de Belfius démontraient clairement que notre population des moins de 20 ans augmente, que notre taux de chômage est plus faible que le cluster (10,5/12,2), mais nos revenus moyens restent inférieurs au cluster (par déclaration 24972/26301).

De plus, l'absence d'industrie et de péréquation cadastrale met la valeur de notre additionnel ou précompte immobilier très en deçà des autres communes (valeur de 100 centimes additionnels : Brunehaut : 4,31/Cluster : 6,2/Province : 7,88).

3. La ruralité résidentielle, au sud du pôle centralisateur de Tournai, est omniprésente. De nombreux investissements et services ont été créés et doivent maintenant s'assumer pour le bien-être de nos concitoyens.

La commune attire de nombreux néo-ruraux, des maisons neuves, sociales, moyennes ou autres se construisent.

Le plan de secteur et les zones d'habitats continuent allègrement d'absorber cet afflux.

L'alchimie entre le nombre d'habitants, les rentrées fiscales et le maintien de la qualité de vie et des services sera le défi de cette législature.

Quelles doivent être les grandes à intégrer à notre travail ?

1. Mettre l'homme, le citoyen au cœur de nos projets.
2. Le quotidien, la proximité, facteurs de bien-être collectif.
3. Donner les moyens à notre population de grandir et s'épanouir qualitativement.
4. Chaque service ou activité doit permettre de s'ouvrir aux autres.
5. Notre entité doit être attractive et moteur de développement.
6. Il faut construire aujourd'hui notre commune de demain.

Et tout cela n'est possible qu'en sauvegardant notre autonomie et en utilisant parcimonieusement nos courtes marges financières.

Ces différentes lignes de travail, chaque Echevin(e) les intègre dans ses projets. Le collège en fait la charpente et le ciment de ses décisions quotidiennes.

Appliqués de façon transversale, ces leitmotivs apporteront cohérence, logique, efficacité et humanisme à nos politiques.

Dans le courant de l'année 2013, une méthodologie préconisée par la région sera affinée : il s'agit du Plan Stratégique Transversal.

Il permet d'avoir une vision claire du chemin d'actions à emprunter et de coordonner les idées politiques avec l'expertise administrative.

Une méthode parmi d'autres, sans doute, mais elle permettra à l'administration de mieux comprendre les motivations du politique et de travailler en symbiose avec ses vues.

Les grandes lignes énoncées plus haut seraient donc déclinées en objectifs stratégiques, opérationnels, en actions, elles-mêmes évaluées par des indicateurs.

La structure élaborée sera aussi évolutive et flexible car rien n'est figé et l'adaptation est un facteur de réussite.

Par ligne de force, voici donc quelques éléments qui seront intégrés, déclinés et analysés dans ce Plan Stratégique Transversal.

1. L'homme doit être au cœur de nos projets

- **Le logement** : nous nous devons de poursuivre le développement de notre parc de logements sociaux, moyens. La réhabilitation du bâti existant, la lutte contre l'insalubrité par le biais de l'accompagnement seront encore intensifiées. Nos actions seront concentrées sur des partenariats avec les acteurs du logement (Société de logements publics, AIS).
- **Les services aux personnes handicapées ou plus démunies** : Ils doivent être renforcés. La facilité de l'accès aux services publics par ces personnes souffrant d'un handicap doit être parachevée.
- **Prévention de la santé** : la proximité est certainement un facteur incontournable de dépistage, ou plus humblement, de sensibilisation à la prévention. Notre population âgée doit rester autonome et les services qui lui sont apportés doivent être maintenus (les repas à domicile, le taxi social, les titres services, ...).

La lutte contre la fracture numérique sera à coup sûr un élément privilégié de politique d'intégration.

2. Tous les jours, la qualité de notre cadre de vie et le bien-être collectif au pied de notre porte

- Travaux et aménagements :

La longueur de nos voiries (150 km), la politique de subside de la Région wallonne, les rubans résidentiels, les besoins des familles, tous ces facteurs rendent criant le besoin de trottoirs.

Ainsi, pour effectuer des choix judicieux, il convient d'élaborer un plan global de réfection et d'aménagement de nos accotements.

La rénovation de voiries couplée à la réalisation de travaux d'égouttage, ainsi que les places de Jollain-Merlin et Howardries seront dépendantes des plans triennaux et du PCDR (priorité accordée par la commission locale).

Les entrées de villages et nos cimetières constituent un volet important de nos projets de travaux.

- Prévention et sécurité :

- finalisation de l'aménagement de la voie verte jusqu'à la frontière ;
- un grand élan de sécurité routière intégrant la mobilité douce, des éléments nouveaux, des concertations avec la Police, mais aussi et toujours la poursuite de la sécurisation de la RN 507 (carrefour de Péronnes).

La sécurité des personnes doit s'appréhender de manière concertée avec la Police et le citoyen. Le dialogue permanent entre les jeunes et la Police sera la meilleure prévention de la délinquance.

- Infrastructures de proximité :

- amélioration et adaptation des maisons de village ;
- création d'une maison de village à Wez.

3. Donner les moyens aux Bruneautois de grandir et s'épanouir qualitativement

- Infrastructures scolaires :

- poursuivre le programme d'adaptation de nos infrastructures ;
- aménagement de 3 nouvelles classes à Lesdain ;
- rénovation de la toiture de l'école communale de Guignies.

- Projets pédagogiques :

- poursuite des projets pédagogiques mis en place dans les écoles ;
- formation continue des enseignants ;
- développement de la politique d'accueil extrascolaire, notamment en intensifiant les activités ;
- organisation de cours d'éducation physique dans le hall sportif.

- Petite enfance et jeunesse : le parcours de l'enfant depuis la crèche communale jusqu'à l'école secondaire est une priorité communale, mais aussi :
 - création de points de loisirs pour la petite enfance ;
 - optimisation de la qualité de l'accueil ;
 - réalisation de projets issus du Conseil communal des enfants ;
 - création d'une structure encadrée pour les jeunes ;
 - intensification des collaborations avec les éducateurs de rue ;
 - proposition d'activités adaptées aux adolescents.

4. Chaque service, chaque activité : une ouverture vers l'autre

- Culture :
 - élargissement du centre de lecture publique à la dimension numérique ;
 - développement de partenariats avec les structures culturelles régionales ;
 - mise en valeur des artistes locaux ;
 - aménagement de l'espace dédié à la stèle Brigade Piron.
- Sport :
 - création de petites infrastructures sportives (la 1^{ère} sera implantée à Guignies) ;
 - gestion du hall et des disciplines sportives, promotion et découverte de sports via la RCA ;
 - accompagnement et valorisation des clubs sportifs et des pratiquants.

Citoyenneté et convivialité :

- soutien aux fêtes locales ;
- aide aux projets de participation citoyenne ;
- création d'un conseil consultatif des 12-18 ans ;
- intensification des échanges et jumelages : un 3^e pays sera « démarché » pour émarger aux subsides européens.

5. Brunehaut : attractive et moteur de développement

- Une ruralité créatrice de richesses :
 - création de la Maison des pépinières en collaboration avec Ideta ;
 - soutien aux projets des agriculteurs et renforcement de la commission agricole ;
 - valorisation du travail réalisé au niveau des mesures agri-environnementales.
- Développement économique : l'axe préconisé sera l'économie rurale et les commerçants :
 - création d'un pôle de loisirs et de promotion des produits locaux ;
 - soutien aux commerces, aux entreprises et aux PME locales ;
 - réflexion sur la mise à disposition des employeurs, employés et demandeurs d'emploi d'un espace numérique.
- Valorisation du territoire et patrimoine : le tourisme est un élément de développement à ne pas négliger :
 - recensement du petit patrimoine ;
 - réalisation de circuits « découverte ».

6. Ensemble : construire aujourd'hui notre commune de demain

- **Propreté publique** :
 - poursuite de la promotion du compostage à domicile ;
 - sensibilisation au tri des déchets lors de grandes manifestations ;
 - lutte contre les infractions environnementales.
- **Ecologie** :
 - sensibilisation aux économies d'énergie ;
 - promotion du bâti durable ;
 - mise en place d'incitants financiers pour les investissements économeurs d'énergie ; implication dans des projets durables.
- **Mobilité douce** :
 - promotion des modes de déplacements doux ;
 - organisation d'un système de prêt de vélos.

Conclusion

Des outils de service comme le centre de lecture publique, le hall sportif, la crèche communale, l'accueil extrascolaire sont devenus incontournables.

Leur fonctionnement coûte cher. La réflexion, l'expertise administrative, l'ingénierie de subsidiation s'avèrent des éléments indispensables à leur viabilité.

C'est ainsi que, notamment deux outils, la RCA et l'asbl culturo-sportive doivent être gérées avec professionnalisme.

C'est ainsi que les bilans de notre crèche, l'aide de l'ONE dans l'accueil extrascolaire et le financement de notre enseignement resteront de grands points d'attention.

C'est enfin le maintien de nos recettes à travers une fiscalité stable et surtout la maîtrise des coûts de la zone de Police et de la future zone de secours qui détermineront nos possibilités, exercice après exercice, d'investissements.

C'est ce que veut le contexte supra communal et c'est le champ d'action de notre conseil.

12.3. Capacité d’emprunt de la commune

 Belfius Banque & Assurances	RETARIAT - ENTREE	
	7620 BRUNEAUT	
	24 NOV. 2017	
	SERVICE : <i>FRW Regie</i>	Customer Loan Services Public & Social Banking Clientèle locale
	Copie à : <i>Boisde</i>	
Au Collège Communal de la Commune de Brunehaut		
Rue Wibault - Bouchart, 11		

BE - 7620 BRUNEAUT

Correspondant

Dominique Mestdagh
 Tél. : 02/222.43.89
 Fax: 02/222.57.40
 E-Mail : pfc@belfius.be

Vos/Réf.:
 N/Réf.: RT 21/08 090-1513300-53

Bruxelles, le 23 novembre 2017.

Objet : pouvoir d'emprunt

Mesdames, Messieurs,

Comme suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous communiquer en annexe à la présente, le montant des prêts que la quotité actuellement disponible de vos recettes ordinaires centralisées auprès de notre établissement vous permet d'envisager.

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente ne constitue nullement un engagement de notre part.

Les demandes de prêts que la Commune nous transmettra seront étudiées suivant les conditions générales d'admission en vigueur au moment de leur introduction.

Nous nous devons de vous signaler qu'il n'est pas tenu compte de dépenses importantes telles que celles qui concernent le personnel. Le pouvoir d'emprunt doit aussi être vu sous l'angle de vos possibilités budgétaires.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Cédric Laloux



Jean-Fabien Delannoy

Belfius Banque SA

Siège social • Boulevard Pacheco 44 • 1000 Bruxelles • Téléphone +32 2 222 11 11 • www.belfius.be
 RPM Bruxelles TVA BE 0403 201 185 • IBAN BE23 0529 0064 6991 • BIC GKCCBEBB • FSMA n° 19649 A



Belfius Banque SA
Boulevard Pacheco 44 - 1000 Bruxelles
Tél. 02 222 11 11 - TVA BE 0403.201.185
RPM Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991
Agent d'assurances FSMA n° 019649A

SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

EUR

- Commune :	BRUNEHAUT
- Matricule :	090-1513300-53
- Cpte courant :	BE07 0910 0036 2666
- Situation établie le	23/11/2017

I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	1.291.436,00		
- Add. précompte immobilier nombre (0)	:	1.006.612,75		
- Additionnels IPP. taux (0%)	:	2.093.717,34		
- Add. taxe circulation	:	106.510,75		
- Subv. fonctionnement écoles	:	364.489,85		
Total	:	4.862.766,69	X 90%	4.376.490,02 (1)
			(1) X 90%	3.938.841,02 (2)

II. Prévisions de dépenses

- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1202	:	116.283,88		
- Tranches d'emprunts (*)	:	313.451,69		
Total	:			429.735,57 (3)

(*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

3.509.105,45 X 90% 3.158.194,91 (4)

IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

10%

V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

Durée (ans)	Taux indicatif (%)	Pouvoir d'emprunt
20	1,166	63.160.000,00
15	1,163	47.370.000,00
10	1,158	31.580.000,00
5	1,138	15.790.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

Administration Communale de Brunehaut
090-1513300-53

Recettes de l'exercice 2017

	Prévisions
- Fonds des communes 021/466-01	1.291.436
- Autres fonds <i>(joindre une copie de la (des) lettre(s) par la (les) quelle(s) le Ministère informe la commune du (des) montant(s) à prévoir)</i>	—
- Additionnels au précompte immobilier 040/371-01	1.006.672,75
- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques 040/372-01	2.093.777,34
- Décime additionnel à la taxe de circulation perçue par la Région sur les véhicules automobiles 040/373-01	706.510,75
- Subventions de fonctionnement écoles (loi du 29 mai 1959) (ne pas reprendre les subventions traitements) XXX/463-01	364.489,85
- Subventions pour fournitures classiques XXX/463-02	—
TOTAL	4.862.766,45 (A)


 Jean-François Fourez
 Directeur financier AC & CPAS

12.4. Carte Numérique des Sols – Légende

Legend

-  Localités
-  Autoroutes
-  Voies de grande communication
-  Routes principales
-  Routes secondaires
-  Voies navigables
-  Principaux cours d'eau
-  Provinces
-  Noms des communes
-  Communes
-  Sols tourbeux ou tourbières
-  Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel excessif ou légèrement excessif
-  Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
-  Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable
-  Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
-  Sols limoneux à drainage naturel favorable
-  Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
-  Sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
-  Sols argileux à drainage naturel favorable à imparfait
-  Sols argileux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
-  Sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel favorable
-  Sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel principalement modéré à assez pauvre
-  Sols limono-caillouteux à charge schisto-phylleuse et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable
-  Sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel favorable
-  Sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel modéré à assez pauvre
-  Sols limono-caillouteux à charge schisteuse et à drainage naturel principalement favorable
-  Sols limono-caillouteux à charge psammitique ou schisto-psammitique et à drainage naturel principalement favorable
-  Sols limono-caillouteux à charge calcaire ou contenant du calcaire et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable
-  Sols limono-caillouteux à charge de silice ou de gravier ou de conglomérat et à drainage naturel principalement favorable
-  Sols limono-caillouteux à charge de grès calcaire ou de grès argilo-calcaire et à drainage naturel favorable à imparfait
-  Sols limono-caillouteux à charge crayeuse et à drainage naturel favorable
-  Regroupement de complexes de sols de textures différentes ou sur fortes pentes et de sols de fonds de vallons limoneux ou rocaillieux
-  Sols artificiels ou non cartographiés

12.5. Inventaire des arbres et haies remarquables



N° INS : 57093 N° du site : 1

Localité : 7620 BLEHARIES

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Province : HAINAUT

Propriétaire : COMMUNE

Adresse : RUE DES DEPORTES

Commune : BRUNEAUT

Domaine : Public

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Tilia platyphyllos 'Laciniata' <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	107	17	1996	D	I	P	O., 13/08/99
2	A	Tilia petiolaris <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	330	28	1996	P	I	P	O., 13/08/99
3	A	Carpinus betulus 'Fastigiata' <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	276	23	1996	D,P	I	P	O., 13/08/99
4	A	Tilia tomentosa <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	278	23	1996	P	I	P	O., 13/08/99
5	A	Quercus x turneri <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	148	17	1996	D,P	I	P	O., 13/08/99
6	A	Gleditsia triacanthos <i>Commentaire : Parc communal ; greffé à 1,50 m.</i>	3	250	29	1996	D,P	I	P	O., 13/08/99
7	A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	471	26	1996	P	I	P	O., 13/08/99
8	A	Tilia petiolaris <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	321	29	1996	P	I	P	O., 13/08/99
9	A	Styphnolobium japonicum <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	313	30	1996	D,P	I	P	O., 13/08/99
10	A	Betula papyrifera <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	207	19	1996	D,P	I	P	O., 13/08/99
11	A	Abies nordmanniana <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	170	26	1996	D,P	I	P	O., 13/08/99
12	A	Platanus x acerifolia <i>Commentaire : Parc communal ; 3 sujets.</i>	6	347	28	1996	P	A	P	O., 13/08/99
13	A	Euodia hupehensis <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	50	8	1996	D	I	P	O., 13/08/99
14	A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	251	25	1996	P	I	P	O., 13/08/99
15	A	Tilia platyphyllos 'Laciniata' <i>Commentaire : Parc communal.</i>	6	115	15	1996	D	I	P	O., 13/08/99
16	A	Magnolia x soulangiana <i>Commentaire : Parc communal ; 2 troncs ; circ. d'un tronc.</i>	6	147	14	1996	D	I	P	O., 13/08/99

N° INS : 57093 N° du site : 2

Localité : 7620 BLEHARIES

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Province : HAINAUT

Propriétaire : PICQ

Adresse : RUE WIBAULT-BOUCHART, 27

Commune : BRUNEAUT

Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Aesculus hippocastanum <i>Commentaire : Déjà très beau en 1910.</i>	6	252	20	1996	P	I	A	O., 13/08/99
2	A	Carpinus betulus	4	229	19	1996	P	I	A	O., 13/08/99
3	A	Tilia x europaea	7	241	18	1996	P	I	A	O., 13/08/99

N° INS : 57093 N° du site : 3

Localité : 7620 BLEHARIES

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Province : HAINAUT

Propriétaire :

Adresse : RUE DES ZELVAS, 4

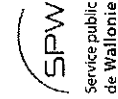
Commune : BRUNEAUT

Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Morus nigra <i>Commentaire : Planté vers 1947 ; 1 branche arrachée.</i>	2	180	8	1996	D	I	P	O., 13/08/99



N°INS : 57093 N° du site : 3 Localité : 7620 BLEHARIES																
Province : HAINAUT			Propriétaire :		Commune :BRUNEHAUT			Cantonnement :MONS		Direction : MONS						
					Adresse : RUE DES ZELVAS, 4					Domaine : Privé						
Nom français																
2		A	Betula pendula 'Dalecarlica'		Boulevard verruqueux 'Dalecarlica'		Sanit		Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
							6		132	16	1996	D	I	P	O., 13/08/99	
Commentaire : Près du mûrier.																
N°INS : 57093 N° du site : 4 Localité : 7620 BLEHARIES																
Province : HAINAUT			Propriétaire : COMMUNE		Commune :BRUNEHAUT			Cantonnement :MONS		Direction : MONS						
					Adresse : RUE DES ZELVAS									Domaine : Public		
Nom français																
1		A	Tilia x europaea		Tilleul de Hollande		Sanit		Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
							6		136	10	1996	F	I	V	O., 13/08/99	
Commentaire : Chapelle Notre-Dame de Lourdes.																
N°INS : 57093 N° du site : 5 Localité : 7620 BLEHARIES																
Province : HAINAUT			Propriétaire : CHAVAL		Commune :BRUNEHAUT			Cantonnement :MONS		Direction : MONS						
					Adresse : RUE FERNAND GERNEZ, 9									Domaine : Privé		
Nom français																
1		A	Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde		Sanit		Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
							6		276	21	1996	P	I	A	O., 13/08/99	
Commentaire : En bordure d'une servitude.																
N°INS : 57093 N° du site : 6 Localité : 7620 HOLLAIN																
Province : HAINAUT			Propriétaire : COMMUNE		Commune :BRUNEHAUT			Cantonnement :MONS		Direction : MONS						
					Adresse : RUE DES SIX CHEMINS - lieu-dit "PIERRE BRUNEHAUT"									Domaine : Public		
Nom français																
1		A	Populus nigra var. italica		Peuplier noir d'Italie		Sanit		Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
							6		102	12	1996	H,P	G	A	O., 13/08/99	
Commentaire : Pierre Brunehaut (autour de la) ; 4 sujets , + une haie d'ifs.																
N°INS : 57093 N° du site : 7 Localité : 7620 GUIGNIES																
Province : HAINAUT			Propriétaire : COMMUNE		Commune :BRUNEHAUT			Cantonnement :MONS		Direction : MONS						
					Adresse : PLACE DE GUIGNIES									Domaine : Public		
Nom français																
1		A	Platanus x acerifolia		Platan commun		Sanit		Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
							5		383	12	2006	P	I	U	O., 13/08/99	
Commentaire : Ecole communale (au centre de la cour) ; très beau ; élagué assez sévèrement en 2006.																
Evolution : 1998-6-347-21																
N°INS : 57093 N° du site : 8 Localité : 7620 GUIGNIES																
Province : HAINAUT			Propriétaire : MAISONNEUVE		Commune :BRUNEHAUT			Cantonnement :MONS		Direction : MONS						
					Adresse : RUE DE LA BRASSERIE, 28									Domaine : Privé		
Nom français																
1		A	Tilia x europaea		Tilleul de Hollande		Sanit		Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
							6		330	28	1996	P	A	U	O., 13/08/99	
Commentaire : Drève ; 13 + 13 sujets ; + 1 marronnier ; les rangées extérieures sont des tilleuls argentés pleureurs.																
2		A	Fagus sylvatica 'Pendula'		Hêtre pleureur		6		171	18	1996	P	I	U	O., 13/08/99	
3		A	Fagus sylvatica 'Pendula'		Hêtre pleureur		6		239	18	1996	P	I	U	O., 13/08/99	
4		A	Tilia petiolaris		Tilleul argenté pleureur		6		306	28	1996	P			O., 13/08/99	
N°INS : 57093 N° du site : 9 Localité : 7620 HOLLAIN																
Province : HAINAUT			Propriétaire : WILLEZ		Commune :BRUNEHAUT			Cantonnement :MONS		Direction : MONS						
					Adresse : RUE DE TOURNAI, 24									Domaine : Privé		
Nom français																
1		A	Fagus sylvatica purpurea		Hêtre pourpre		Sanit		Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
							6		288	22	1996	P	I	P	O., 13/08/99	
Commentaire : Au fond du jardin.																



de Wallonie

N°INS : 57093 N°du site : 9		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Province : HAINAUT		Propriétaire : WILLEZ		Adresse : RUE DE TOURNAI, 24				Domaine : Privé																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Fagus sylvatica purpurea</td><td colspan="2">Hêtre pourpre</td><td>6</td><td>286</td><td>22</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>P</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	2	A	Fagus sylvatica purpurea		Hêtre pourpre		6	286	22	1996	P	I	P	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
2	A	Fagus sylvatica purpurea		Hêtre pourpre		6	286	22	1996	P	I	P	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 10</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : FARVACQUE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 82</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Castanea sativa</td><td colspan="2">Châtaigner commun</td><td>6</td><td>350</td><td>28</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>P</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Castanea sativa</td><td colspan="2">Châtaigner commun</td><td>6</td><td>476</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>P</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Très beau.</i></td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 11</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU MARAIS</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Acer saccharinum 'laciniatum'</td><td colspan="2">Erable argenté à feuilles laciniées</td><td>6</td><td>332</td><td>25</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>290</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>3</td><td>A</td><td colspan="2">Salix x chrysocoma</td><td colspan="2">Saulé pleureur</td><td>5</td><td>287</td><td>9</td><td>2007</td><td>P</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i></td></tr><tr><td>4</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>282</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>5</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>295</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>6</td><td>A</td><td colspan="2">Acer negundo</td><td colspan="2">Erable negundo</td><td>6</td><td>175</td><td>16</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i></td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 12</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 10		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : FARVACQUE		Adresse : RUE DE TOURNAI, 82				Domaine : Privé		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Castanea sativa</td><td colspan="2">Châtaigner commun</td><td>6</td><td>350</td><td>28</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>P</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Castanea sativa</td><td colspan="2">Châtaigner commun</td><td>6</td><td>476</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>P</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Très beau.</i></td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Castanea sativa		Châtaigner commun		6	350	28	1996	P	I	P	O., 13/08/99	2	A	Castanea sativa		Châtaigner commun		6	476	26	1996	P	I	P	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Très beau.</i>														<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 11</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU MARAIS</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Acer saccharinum 'laciniatum'</td><td colspan="2">Erable argenté à feuilles laciniées</td><td>6</td><td>332</td><td>25</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>290</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>3</td><td>A</td><td colspan="2">Salix x chrysocoma</td><td colspan="2">Saulé pleureur</td><td>5</td><td>287</td><td>9</td><td>2007</td><td>P</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i></td></tr><tr><td>4</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>282</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>5</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>295</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>6</td><td>A</td><td colspan="2">Acer negundo</td><td colspan="2">Erable negundo</td><td>6</td><td>175</td><td>16</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i></td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 12</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 11		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU MARAIS				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Acer saccharinum 'laciniatum'</td><td colspan="2">Erable argenté à feuilles laciniées</td><td>6</td><td>332</td><td>25</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>290</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>3</td><td>A</td><td colspan="2">Salix x chrysocoma</td><td colspan="2">Saulé pleureur</td><td>5</td><td>287</td><td>9</td><td>2007</td><td>P</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i></td></tr><tr><td>4</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>282</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>5</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>295</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>6</td><td>A</td><td colspan="2">Acer negundo</td><td colspan="2">Erable negundo</td><td>6</td><td>175</td><td>16</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i></td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Acer saccharinum 'laciniatum'		Erable argenté à feuilles laciniées		6	332	25	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99	2	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	290	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	3	A	Salix x chrysocoma		Saulé pleureur		5	287	9	2007	P	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i>														4	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	282	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	5	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	295	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	6	A	Acer negundo		Erable negundo		6	175	16	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i>														<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 12</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 12		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE		Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Quercus robur		Chêne pédonculé		6	252	19	1996	P	I	A	O., 13/08/99	<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 13		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD		Adresse : RUE DE TOURNAI, 32				Domaine : Privé		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde		5	328	14	1996	P	I	A	O., 13/08/99	<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 14		Localité : 7624 HOWARDRIES		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU PLANTI				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant		6	285	27	1996	F	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i>													
N°INS : 57093 N°du site : 10		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Province : HAINAUT		Propriétaire : FARVACQUE		Adresse : RUE DE TOURNAI, 82				Domaine : Privé																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Castanea sativa</td><td colspan="2">Châtaigner commun</td><td>6</td><td>350</td><td>28</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>P</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Castanea sativa</td><td colspan="2">Châtaigner commun</td><td>6</td><td>476</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>P</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Très beau.</i></td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Castanea sativa		Châtaigner commun		6	350	28	1996	P	I	P	O., 13/08/99	2	A	Castanea sativa		Châtaigner commun		6	476	26	1996	P	I	P	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Très beau.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
1	A	Castanea sativa		Châtaigner commun		6	350	28	1996	P	I	P	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
2	A	Castanea sativa		Châtaigner commun		6	476	26	1996	P	I	P	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
<i>Commentaire : Très beau.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 11</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU MARAIS</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Acer saccharinum 'laciniatum'</td><td colspan="2">Erable argenté à feuilles laciniées</td><td>6</td><td>332</td><td>25</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>290</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>3</td><td>A</td><td colspan="2">Salix x chrysocoma</td><td colspan="2">Saulé pleureur</td><td>5</td><td>287</td><td>9</td><td>2007</td><td>P</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i></td></tr><tr><td>4</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>282</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>5</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>295</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>6</td><td>A</td><td colspan="2">Acer negundo</td><td colspan="2">Erable negundo</td><td>6</td><td>175</td><td>16</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i></td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 12</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 11		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU MARAIS				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Acer saccharinum 'laciniatum'</td><td colspan="2">Erable argenté à feuilles laciniées</td><td>6</td><td>332</td><td>25</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>290</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>3</td><td>A</td><td colspan="2">Salix x chrysocoma</td><td colspan="2">Saulé pleureur</td><td>5</td><td>287</td><td>9</td><td>2007</td><td>P</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i></td></tr><tr><td>4</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>282</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>5</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>295</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>6</td><td>A</td><td colspan="2">Acer negundo</td><td colspan="2">Erable negundo</td><td>6</td><td>175</td><td>16</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i></td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Acer saccharinum 'laciniatum'		Erable argenté à feuilles laciniées		6	332	25	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99	2	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	290	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	3	A	Salix x chrysocoma		Saulé pleureur		5	287	9	2007	P	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i>														4	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	282	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	5	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	295	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	6	A	Acer negundo		Erable negundo		6	175	16	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i>														<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 12</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 12		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE		Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Quercus robur		Chêne pédonculé		6	252	19	1996	P	I	A	O., 13/08/99	<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 13		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD		Adresse : RUE DE TOURNAI, 32				Domaine : Privé		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde		5	328	14	1996	P	I	A	O., 13/08/99	<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 14		Localité : 7624 HOWARDRIES		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU PLANTI				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant		6	285	27	1996	F	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i>																																																																																																													
N°INS : 57093 N°du site : 11		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU MARAIS				Domaine : Public																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Acer saccharinum 'laciniatum'</td><td colspan="2">Erable argenté à feuilles laciniées</td><td>6</td><td>332</td><td>25</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>2</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>290</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>3</td><td>A</td><td colspan="2">Salix x chrysocoma</td><td colspan="2">Saulé pleureur</td><td>5</td><td>287</td><td>9</td><td>2007</td><td>P</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i></td></tr><tr><td>4</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>282</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>5</td><td>A</td><td colspan="2">Platanus x acerifolia</td><td colspan="2">Platané commun</td><td>6</td><td>295</td><td>26</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td>6</td><td>A</td><td colspan="2">Acer negundo</td><td colspan="2">Erable negundo</td><td>6</td><td>175</td><td>16</td><td>1996</td><td>D,P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i></td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Acer saccharinum 'laciniatum'		Erable argenté à feuilles laciniées		6	332	25	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99	2	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	290	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	3	A	Salix x chrysocoma		Saulé pleureur		5	287	9	2007	P	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i>														4	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	282	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	5	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	295	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99	6	A	Acer negundo		Erable negundo		6	175	16	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
1	A	Acer saccharinum 'laciniatum'		Erable argenté à feuilles laciniées		6	332	25	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
2	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	290	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
3	A	Salix x chrysocoma		Saulé pleureur		5	287	9	2007	P	G	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
<i>Commentaire : Place Verte ; 3 sujets ; un sujet abattu en 2007.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
4	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	282	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
5	A	Platanus x acerifolia		Platané commun		6	295	26	1996	P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
6	A	Acer negundo		Erable negundo		6	175	16	1996	D,P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
<i>Commentaire : Place Verte ; penché.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 12</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 12		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE		Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Quercus robur		Chêne pédonculé		6	252	19	1996	P	I	A	O., 13/08/99	<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 13		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD		Adresse : RUE DE TOURNAI, 32				Domaine : Privé		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde		5	328	14	1996	P	I	A	O., 13/08/99	<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 14		Localité : 7624 HOWARDRIES		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU PLANTI				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant		6	285	27	1996	F	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																			
N°INS : 57093 N°du site : 12		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNAUTE FRANCAISE		Adresse : RUE DE JOLLAIN, 4				Domaine : Public																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Quercus robur</td><td colspan="2">Chêne pédonculé</td><td>6</td><td>252</td><td>19</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Quercus robur		Chêne pédonculé		6	252	19	1996	P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
1	A	Quercus robur		Chêne pédonculé		6	252	19	1996	P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 13</td><td colspan="2">Localité : 7620 HOLLAIN</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD</td><td colspan="2">Adresse : RUE DE TOURNAI, 32</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Privé</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 13		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD		Adresse : RUE DE TOURNAI, 32				Domaine : Privé		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde		5	328	14	1996	P	I	A	O., 13/08/99	<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 14		Localité : 7624 HOWARDRIES		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU PLANTI				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant		6	285	27	1996	F	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
N°INS : 57093 N°du site : 13		Localité : 7620 HOLLAIN		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Province : HAINAUT		Propriétaire : DRAPPIER/LIENARD		Adresse : RUE DE TOURNAI, 32				Domaine : Privé																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Aesculus hippocastanum</td><td colspan="2">Marronnier d'Inde</td><td>5</td><td>328</td><td>14</td><td>1996</td><td>P</td><td>I</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde		5	328	14	1996	P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
1	A	Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde		5	328	14	1996	P	I	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
<table><tr><td colspan="2">N°INS : 57093 N°du site : 14</td><td colspan="2">Localité : 7624 HOWARDRIES</td><td colspan="2">Commune : BRUNEHAUT</td><td colspan="2">Cantonnement : MONS</td><td colspan="2">Direction : MONS</td></tr><tr><td colspan="2">Province : HAINAUT</td><td colspan="2">Propriétaire : COMMUNE</td><td colspan="2">Adresse : RUE DU PLANTI</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Domaine : Public</td></tr><tr><td colspan="10"><table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="14"><i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i></td></tr></table>										N°INS : 57093 N°du site : 14		Localité : 7624 HOWARDRIES		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS		Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU PLANTI				Domaine : Public		<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant		6	285	27	1996	F	G	A	O., 13/08/99	<i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
N°INS : 57093 N°du site : 14		Localité : 7624 HOWARDRIES		Commune : BRUNEHAUT		Cantonnement : MONS		Direction : MONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU PLANTI				Domaine : Public																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table><tr><th colspan="2">N° A/H</th><th colspan="2">Latin</th><th colspan="2">Nom français</th><th>Sanit</th><th>Circ</th><th>H</th><th>AnObs</th><th>Intérêt</th><th>Situat.</th><th>Ref.</th><th>Officialisation</th></tr><tr><td>1</td><td>A</td><td colspan="2">Sequoiadendron giganteum</td><td colspan="2">Sequoia géant</td><td>6</td><td>285</td><td>27</td><td>1996</td><td>F</td><td>G</td><td>A</td><td>O., 13/08/99</td></tr></table>										N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation	1	A	Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant		6	285	27	1996	F	G	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
N° A/H		Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
1	A	Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant		6	285	27	1996	F	G	A	O., 13/08/99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
<i>Commentaire : Calvaire (autour du) ; 2 sujets (+ 255 cm) ; tête cassée.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

</



ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N°INS : 57093 N°du site : 15		Localité : 7624 HOWARDRIES	Commune : BRUNEHAUT	Cantonnement : MONS	Direction : MONS					
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : PLACE DE HOWARDRIES		Domaine : Public					
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire : Eglise Sainte-Marie-Madeleine.</i>	6	225	21	1996	F.P	I	V	O.,13/08/99
N°INS : 57093 N°du site : 16		Localité : 7620 JOLLAIN-MERLIN	Commune : BRUNEHAUT	Cantonnement : MONS	Direction : MONS					
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE DE LA CHAPELLE, 9		Domaine : Public					
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Aesculus hippocastanum <i>Commentaire : Ecole communale ; 2 sujets (+ 358 cm) ; ravalés.</i>	5	420	7	1996	P	G	A	O.,13/08/99
N°INS : 57093 N°du site : 17		Localité : 7620 JOLLAIN-MERLIN	Commune : BRUNEHAUT	Cantonnement : MONS	Direction : MONS					
Province : HAINAUT		Propriétaire : DE MARC	Adresse : RUE DE LA DREVE		Domaine : Privé					
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Platanus x acerifolia	6	226	18	1996	P	I	A	O.,13/08/99
N°INS : 57093 N°du site : 19		Localité : 7620 JOLLAIN-MERLIN	Commune : BRUNEHAUT	Cantonnement : MONS	Direction : MONS					
Province : HAINAUT		Propriétaire :	Adresse : RUE H. DESCARPENTRY		Domaine : Privé					
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Tilia platyphyllos <i>Commentaire : Face à la rue de Lesdain ; 3 sujets ; + un marronnier (+/- 280 cm) ; mesure estimée.</i>	6	260	22	1996	P	G	U	O.,13/08/99
N°INS : 57093 N°du site : 20		Localité : 7622 LAPLAIGNE	Commune : BRUNEHAUT	Cantonnement : MONS	Direction : MONS					
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : MARAIS DE L'EGLISE		Domaine : Public					
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Platanus x acerifolia <i>Commentaire : Eglise Sainte-Vierge ; arbre du Centenaire.</i>	6	307	19	2007	P	I	A	O.,13/08/99
<i>Evolution : 1996-5-294-19</i>										
2	A	Tilia tomentosa <i>Commentaire : Eglise Sainte-Vierge.</i>	5	303	18	2007	P	I	A	O.,13/08/99
<i>Evolution : 1996-5-240-18</i>										
3	A	Acer platanoides 'Faassens Black' <i>Commentaire : Eglise Sainte-Vierge ; arbre du 25ème anniversaire de la libération.</i>	6	131	10	2007	H	I	A	O.,13/08/99
<i>Evolution : 1996-6-89-10</i>										
4	A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire : Eglise Sainte-Vierge ; ancienne cure ; cime claire.</i>	4	380	26	2007	P	I	A	O.,13/08/99
<i>Evolution : 1996-6-372-26</i>										
N°INS : 57093 N°du site : 21		Localité : 7621 LESDAIN	Commune : BRUNEHAUT	Cantonnement : MONS	Direction : MONS					
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUELLE DU CURE		Domaine : Public					
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Liquidambar styraciflua <i>Commentaire : Eglise Saint-Eleuthère.</i>	6	49	9	1996	D	I	U	O.,13/08/99



ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N°INS : 57093 N° du site : 22 Localité : 7623 RONGY

Province : HAINAUT Propriétaire :

Commune : BRUNEHAUT

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Domaine : Public

Adresse : RUE DE L'EGLISE

N° AH	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Aesculus hippocastanum	6	346	22	1996	F,P	I	V	O,,13/08/99

Commentaire : Chapelle ; face à la drève du château ; au croisement avec la rue de la Ferme.

N°INS : 57093 N° du site : 23 Localité : 7623 RONGY

Province : HAINAUT Propriétaire : VUYE/DEPORTER

Commune : BRUNEHAUT

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Domaine : Privé

Adresse : RUE DE LA FERME, 1

N° AH	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Platanus x acerifolia	6	230	24	1996	P	A	A	O,,13/08/99

Commentaire : Château de Rongy (vers le) ; drève ; 63 sujets côté droit et 67 sujets côté gauche ; double alignement.

N°INS : 57093 N° du site : 24 Localité : 7623 RONGY

Province : HAINAUT Propriétaire : COMMUNE

Commune : BRUNEHAUT

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Domaine : Public

Adresse : CHEMIN D'HOWARDRIES

N° AH	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Juniperus virginiana	6	153	12	1996	D,P	G	V	O,,13/08/99

Commentaire : Cimetièrre (entrée du) ; 2 sujets (+ 123 cm).

2 A Picea pungens 'Glauca'

Commentaire : Cimetièrre (entrée du) ; planté en 1975 par les anciens prisonniers de guerre de Rongy.

N°INS : 57093 N° du site : 25 Localité : 7623 RONGY

Province : HAINAUT Propriétaire : VUYE/DEPORTER

Commune : BRUNEHAUT

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Domaine : Privé

Adresse : RUE DE LA FERME, 1

N° AH	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Liriodendron tulipifera	6	383	29	1996	P	I	P	O,,13/08/99

Commentaire : Château de Rongy.

N°INS : 57093 N° du site : 26 Localité : 7620 WEZ-VELVAIN

Province : HAINAUT Propriétaire : COMMUNE

Commune : BRUNEHAUT

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Domaine : Public

Adresse : RUE DE L'ECOLE

N° AH	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Tilia platyphyllos	6	250	18	2012	F,P	A	V	O,,13/08/99

Commentaire : Calvaire ; 3 sujets + 2 Tilia petiolaris ; les deux tilleuls argentés pleureurs et un tilleul à grandes feuilles ont été abattus en 2012

N°INS : 57093 N° du site : 27 Localité : 7620 WEZ-VELVAIN

Province : HAINAUT Propriétaire : DU CHASTEL

Commune : BRUNEHAUT

Cantonnement : MONS

Direction : MONS

Domaine : Privé

Adresse : RUE DU CHAUCHOIR

N° AH	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Taxus baccata	6	245	16	1996	P	I	P	O,,13/08/99

Commentaire : Château de Wez.

2 A Quercus robur

Commentaire : Château de Wez.

3 A Populus x canescens

Commentaire : Château de Wez.

4 A Aesculus hippocastanum

Commentaire : Château de Wez.

5 A Acer pseudoplatanus 'Leopoldii'

Commentaire : Château de Wez.



ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N°INS : 57093 N°du site : 28		Localité : 7620 WEZ-VELVAIN		Commune :BRUNEHAUT		Cantonnement :MONS		Direction : MONS			
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU MONUMENT		Domaine : Public					
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation	
1 A Platanus x acerifolia		Platan commun		5	133	17	1996	P	A	V	O, 13/08/99
Commentaire : Eglise Saint-Brice (face à l').											
N°INS : 57093 N°du site : 29		Localité : 7620 WEZ-VELVAIN		Commune :BRUNEHAUT		Cantonnement :MONS		Direction : MONS			
Province : HAINAUT		Propriétaire :		Adresse : RUE DU CHAUCHOIR, 33		Domaine : Privé					
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation	
1 A Tilia x europaea		Tilleul de Hollande		5	280	23	1996	P	A	P	O, 13/08/99
Commentaire : Institut psychiatrique Saint-Charles ; 6 sujets (3 de chaque côté d'un jardin muré).											
2 A Tilia x europaea		Tilleul de Hollande		5	283	14	1996	P	G	A	O, 13/08/99
Commentaire : Institut psychiatrique Saint-Charles (dans la cour de l') ; 4 sujets.											
3 A Fagus sylvatica 'Pendula'		Hêtre pleureur		6	250	20	1996	P	I	P	O, 13/08/99
Commentaire : Institut psychiatrique Saint-Charles ; aumônerie; mesure estimée.											
N°INS : 57093 N°du site : 30		Localité : 7620 WEZ-VELVAIN		Commune :BRUNEHAUT		Cantonnement :MONS		Direction : MONS			
Province : HAINAUT		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU MONUMENT		Domaine : Public					
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation	
1 A Tilia x europaea		Tilleul de Hollande		5	160	12	1996	P	A	V	O, 13/08/99
Commentaire : Monument ; planté en arc de cercle ; 8 sujets ; ravalés sur tronc unique à 6 m.											

